



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT (BCR)

**TROISIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



ANALYSE DES DONNEES DU RGPH3

Thème : SITUATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

REDIGE PAR Mariam SIDIBE et Mamadouba Alkaly BANGOURA

Edition Décembre 2017



Institut National de la Statistique



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)
BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT (BCR)**

**TROISIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



**Réalisé avec l'appui technique et financier
du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA),
de l'Union Européenne (UE),
de la Banque Africaine de Développement (BAD),
et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).**



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES	7
LISTE DE TABLEAUX DE L'ANNEXE	9
SIGLES ET ABREVIATIONS	11
AVANT PROPOS	13
INTRODUCTION	15
CHAPITRE I : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	17
1.1. Contexte	17
1.1.1. Contexte socioculturel	17
1.1.2. Contexte économique	18
1.1.3. Contexte institutionnel	20
1.1.4. Contexte juridique	21
1.2. Aspects méthodologiques	22
1.2.1. Définition des concepts	22
1.2.2. Indicateurs et méthode de calcul	24
1.2.3. Evaluation de la qualité des données	24
CHAPITRE 2 : VOLUME ET POIDS DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	27
2.1. Volume global des personnes vivant avec un handicap	27
2.2. Structure de la population selon le type du handicap	28
2.2.1. Niveau national et disparités liées au milieu de résidence	28
2.2.2. Différences régionales	28
2.2.3. Variation selon l'âge	29
2.3. Structure de la population selon le statut de handicap	30
2.3.1. Taux de handicap par sexe et variation selon le milieu de résidence	30
2.3.2. Variation du taux de handicap selon la région de résidence	30
2.3.3. Variation par âge et par milieu de résidence	31
2.4. Evolution du taux de handicap de 1996 à 2014	32
2.4.1. Evolution du taux de handicap selon le milieu de résidence et le sexe	32
2.4.2. Evolution du taux de handicap selon la région de résidence	32
2.5. Taux de handicap et quelques caractéristiques sociodémographiques	33
2.5.1. Situation matrimoniale	33
2.5.2. Taux de handicap chez les enfants âgés de 0 à 17 ans et survie des parents	34
2.6. Taux de handicap selon quelques caractéristiques socioculturelles	34
2.6.1. Taux de handicap selon la région naturelle	34
2.6.2. Taux de handicap selon la religion	34
2.6.3. Taux de handicap selon le niveau d'instruction	35
2.7. Taux de handicap et quelques caractéristiques socioéconomiques	36
2.7.1. Taux de handicap selon la situation d'activité	36
2.7.2. Taux de handicap selon la catégorie socioprofessionnelle	37
2.7.3. Taux de handicap selon la branche d'activité	38
2.7.4. Taux de handicap selon le niveau de vie	39
2.8. Vue d'ensemble	40
CHAPITRE 3: STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES SELON LE TYPE DE HANDICAP	41
3.1. Niveau national et disparités géographiques	41
3.1.1. Au niveau du milieu de résidence	41
3.1.2. Au niveau de la région de résidence	41
3.2. Variation selon quelques caractéristiques sociodémographiques	42
3.2.1. Age et milieu de résidence	42
3.2.2. Situation matrimoniale	43
3.2.3. Survie des parents enfants vivant avec un handicap âgés de moins de 18 ans	45
3.3. Variation selon quelques caractéristiques socioculturelles	45
3.3.1. Région naturelle	45
3.3.2. Religion	46
3.3.3. Niveau d'instruction	47
3.4. Variation selon quelques caractéristiques socioéconomiques	48
3.4.1. Situation d'activité	48
3.4.2. Catégorie socioprofessionnelle	49
3.4.3. Branche d'activité	50
3.4.4. Niveau de vie	52
3.5. Vue d'ensemble	52

CHAPITRE.4: CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	53
4.1. Caractéristiques sociodémographiques.....	53
4.1.1. Âge moyen et âge médian	53
4.1.2. Structure par groupe d'âges et par sexe	54
4.1.3. Situation matrimoniale.....	55
4.1.4. Situation des femmes handicapées en matière de fécondité	56
4.1.5. Situation des personnes handicapées en matière de migration.....	57
4.2. Caractéristiques socioculturelles	58
4.2.1. Région naturelle.....	58
4.2.2. Religion.....	58
4.3. Vue d'ensemble.....	59
CHAPITRE 5 : SITUATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP EN MATIÈRE D'ÉDUCATION	61
5.1. Structure de la population par âge selon la fréquentation scolaire	61
5.2. Scolarisation des enfants vivant avec un handicap	64
5.2.1. Scolarisation des enfants vivant avec un handicap par groupe d'âges.....	64
5.2.2. Taux brut de scolarisation	64
5.2.3. Taux net de scolarisation	65
5.3. Alphabétisation et niveau d'instruction des personnes vivant avec un handicap.....	66
5.4. Scolarisation des enfants des personnes vivant avec un handicap.....	67
5.5. Vue d'ensemble.....	67
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	69
6.1. Structure de la population des personnes handicapées et situation d'activité.....	69
6.1.1. Niveau national par sexe et milieu de résidence	69
6.1.2. Variation régionale	70
6.1.3. Situation d'activité selon le grand groupe d'âges	70
6.2. Situation en matière de chômage.....	72
6.2.1. Taux de chômage selon le niveau d'instruction	72
6.2.2. Taux de chômage selon le milieu de résidence	72
6.2.3. Taux de chômage selon la région de résidence.....	73
6.3. Structure selon la catégorie socioprofessionnelle.....	73
6.4. Structure selon la situation dans l'occupation.....	76
6.5. Structure selon la branche d'activité.....	78
6.6. Vue d'ensemble.....	80
CHAPITRE 7 : ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET CARACTERISTIQUES DES MENAGES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	81
7.1. Structure des chefs de ménages vivant avec un handicap selon le type de handicap	81
7.2. Lien de parenté avec le chef de ménage.....	81
7.3. Survie des parents des enfants vivant avec un handicap.....	82
7.3.1. Survie des parents des enfants selon le statut du handicap	82
7.3.2. Survie des parents selon le statut du handicap et l'âge	83
7.4. Caractéristiques des chefs de ménages vivant avec un handicap	85
7.4.1. Structure par âge et par sexe.....	85
7.4.2. Structure par âge selon l'état matrimonial.....	86
7.4.3. Structure par âge selon la situation d'activité.....	86
7.4.4. Structure selon la catégorie socioprofessionnelle	87
7.4.5. Structure selon le statut dans la profession	88
7.4.6. Structure selon la branche d'activité	88
7.5. Taille et typologie familiale des ménages des personnes vivant avec un handicap	89
7.5.1. Structure des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon la taille	89
7.5.2. Structure des ménages selon la typologie familiale par statut d'handicap du chef de ménage.....	91
7.5.3. Répartition des personnes vivant avec un handicap selon la typologie familiale des ménages.....	91
7.6. Niveau de vie des ménages des personnes vivant avec un handicap.....	92
7.6.1. Structure des ménages selon le niveau de vie par statut de handicap du chef de ménage.....	92
7.6.2. Répartition des personnes vivant avec un handicap selon le niveau de vie du ménage.....	93
7.7. Vue d'ensemble.....	94

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. 1: Taux de non-réponse (%) de certaines variables selon le milieu de résidence et le sexe après l'apurement.....	24
Tableau 2. 1: Proportion (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par sexe selon le milieu et la région de résidence	27
Tableau 2. 2 : Répartition (%) de la population des personnes résidente par milieu de résidence et par sexe selon la nature du handicap	28
Tableau 2. 3 : Effectif et poids (%) de la population résidente par région administrative selon la nature du handicap.....	29
Tableau 2. 4 : Poids (%) de la population résidente par groupe d'âges selon le type de handicap.....	29
Tableau 2. 5 : Taux de handicap (%) et effectif des handicapés par milieu de résidence et par sexe.....	30
Tableau 2. 6 : Taux de handicap (%) et effectif de la population handicapée selon le milieu de résidence, la région de résidence et le sexe.....	31
Tableau 2. 7 : Evolution du taux (%) de handicap par milieu de résidence selon le sexe de 1996 à 2014.....	32
Tableau 2. 8 : Evolution du taux de handicap (%) par région naturelle selon le sexe de 1996 à 2014.....	33
Tableau 2. 9 : Taux de handicap par état matrimonial selon le sexe.....	33
Tableau 2. 10 : Taux de handicap (%) et effectif des enfants de moins de 18 ans selon la survie des parents	34
Tableau 2. 11 : Taux de handicap (%) et effectif de la population handicapée par région naturelle et par sexe ...	34
Tableau 2. 12 : Taux de handicap (%) par milieu de résidence et par religion selon le sexe	35
Tableau 2. 13 : Taux (%) de handicap par groupe d'âges et sexe selon le niveau d'instruction (6-59 ans)	35
Tableau 2. 14 : Taux (%) de handicap par groupe d'âges et sexe selon le niveau d'instruction (60 ans et plus) ..	36
Tableau 2. 15 : Taux (%) de handicap par grand groupe d'âges et par situation d'activité selon le sexe.....	37
Tableau 2. 16 : Taux de handicap (%) et effectif des personnes handicapées selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle	38
Tableau 2. 17 : Taux de handicap (%) et effectif selon le sexe et la branche d'activité.....	39
Tableau 2. 18 : Taux de handicap selon le niveau de vie.....	39
Tableau 3. 1 : Répartition (%) de la population des personnes vivant avec un handicap par milieu de résidence et par sexe selon la nature du handicap.....	41
Tableau 3. 2 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap par région administrative selon la nature du handicap.....	42
Tableau 3. 3 : Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par groupe d'âges et par milieu de résidence selon le type de handicap	42
Tableau 3. 4 : Répartition de la population des personnes vivant avec un handicap par l'état matrimonial et par sexe selon le type de handicap	44
Tableau 3. 5 : Répartition (en %) des enfants vivant avec un handicap âgés de moins de 18 ans par survie des parents et par sexe selon le type de handicap	45
Tableau 3. 6 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par région naturelle et par sexe et selon la nature du handicap.....	46
Tableau 3. 7 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par religion et par sexe selon la nature du handicap.....	47
Tableau 3. 8 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par niveau d'instruction et par sexe et selon la nature du handicap.....	48
Tableau 3. 9 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par grand sexe et la situation d'activité selon la nature du handicap.....	49
Tableau 3. 10 : Répartition de la population vivant avec un handicap par catégorie socioprofessionnelle selon la nature du handicap.....	50
Tableau 3. 11 : Répartition de la population vivant avec un handicap par branche d'activité selon la nature de handicap.....	51
Tableau 3. 12 : Répartition de la population vivant avec un handicap par sexe et par Niveau de vie selon la nature du handicap.....	52
Tableau 4. 1 : Âge moyen de la population résidente par statut de handicap selon le milieu de résidence et la région de résidence	53
Tableau 4. 2 : Âge médian de la population résidente par statut de handicap selon le milieu de résidence et la région de résidence	54
Tableau 4. 3 : Répartition de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon le groupe d'âges	55
Tableau 4. 4 : Répartition de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon l'état matrimonial	55
Tableau 4. 5 : Parité moyenne des femmes de 15 à 49 ans selon la nature du handicap et ISF	56
Tableau 4. 6 : Évolution de la parité moyenne des femmes 15 à 49 ans de 1996 à 2014.....	57
Tableau 4. 7 : Proportion des migrants (en %) selon le sexe, le milieu de résidence et statut de handicap.....	57
Tableau 4. 8 : Répartition (en %) de la population résidente selon le statut migratoire et le sexe par région de résidence et statut de handicap.....	58
Tableau 4. 9 : Répartition (%) de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon la région naturelle.....	58
Tableau 4. 10 : Répartition de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon la religion.....	59

Tableau 5. 1 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par statut de handicap et par statut scolaire selon le groupe d'âges et le sexe	61
Tableau 5. 2 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par statut de handicap et par sexe selon le statut scolaire	63
Tableau 5. 3 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par statut de handicap et par sexe selon le statut scolaire et le milieu de résidence.....	63
Tableau 5. 4 : Proportion (%) et effectif d'enfants de 6 à 34 ans qui fréquentent actuellement l'école par groupe d'âges et statut du handicap selon le sexe	64
Tableau 5. 5 : Taux brut de scolarisation des personnes âgées de 6 à 24 ans par milieu de résidence et niveau d'instruction selon le sexe et le statut de handicap.....	65
Tableau 5. 6 : Taux net de scolarisation des personnes âgées de 6 à 24 ans par milieu de résidence et niveau d'instruction selon le sexe et le statut de handicap.....	65
Tableau 5. 7 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population résidente de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe par statut de handicap	66
Tableau 5. 8 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et sexe selon le niveau d'instruction.....	66
Tableau 5. 9 : Répartition des enfants de 3 à 17 ans des personnes vivant avec un handicap par statut de handicap et sexe du CM selon le niveau d'instruction	67
Tableau 5. 10 : Taux brut de scolarisation au primaire des enfants de 6-17 ans selon le statut de handicap des chefs de ménage et le sexe.....	67
Tableau 6. 1 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon la situation d'activité et le milieu de résidence	69
Tableau 6. 2 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon le grand groupe d'âges et la situation d'activité.....	71
Tableau 6. 3 : Taux de chômage de la population résidente de 15 ans et plus par statut de handicap et par sexe selon le niveau d'instruction.....	72
Tableau 6. 4 : Taux de chômage de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon le milieu de résidence.....	72
Tableau 6. 5 : Taux de chômage de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon la région de résidence.....	73
Tableau 6. 6 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon le milieu de résidence et la catégorie socioprofessionnelle	74
Tableau 6. 7 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon le milieu de résidence et la situation dans l'occupation	77
Tableau 6. 8 : Répartition (%) de la population résidente par sexe et statut de handicap selon la branche d'activité	79
Tableau 7. 1 : Répartition des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le sexe et le type du handicap ..	81
Tableau 7. 2 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon le lien de parenté.....	82
Tableau 7. 3 : Répartition (%) des enfants de 0-17 ans par statut du handicap et niveau d'instruction selon la survie des parents	83
Tableau 7. 4 : Proportions des enfants âgés de 6 à 17 ans par statut du handicap et groupe âges selon la survie des parents.....	84
Tableau 7. 5 : Répartition des chefs de ménage par statut du handicap et par sexe selon le groupe d'âges	85
Tableau 7. 6 : Répartition des chefs de ménage par statut de handicap et par sexe selon l'état matrimonial.....	86
Tableau 7. 7 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus par statut de handicap et situation d'activité selon le groupe âges	87
Tableau 7. 8 : Répartition des chefs de ménage par statut de handicap et par sexe selon la catégorie socioprofessionnelle	88
Tableau 7. 9 : Répartition des CM par statut de handicap et par sexe selon le statut dans la profession.....	88
Tableau 7. 10 : Répartition des CM par statut de handicap et par sexe selon la branche d'activité.....	89
Tableau 7. 11 : Taille moyenne des ménages selon la nature du handicap	90
Tableau 7. 12 : Taille moyenne des ménages par statut du handicap et la région Administrative.....	90
Tableau 7. 13 : Taille du ménage par statut de handicap selon le milieu de résidence.....	90
Tableau 7. 14 : Répartition de la population résidente par statut de handicap selon le milieu la typologie familiale	91
Tableau 7. 15 : Répartition de la population résidente par région administrative statut de handicap selon le milieu la typologie familiale	92
Tableau 7. 16 : Répartition (en %) des ménages par milieu de résidence, statut du handicap et par sexe selon le quintile de niveau de vie	93
Tableau 7. 17 : Pourcentage de la population résidente par sexe et niveau de vie selon le statut de handicap ...	94

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2. 1: Taux de handicap selon la région de résidence.....	30
Graphique 2. 2: Taux de handicap par groupe d'âges selon le sexe.....	32
Graphique 2. 3: Evolution du taux de handicap par région naturelle selon le sexe de 1996 à 2014.....	33
Graphique 4. 1: Variation de la parité moyenne des femmes de 15 à 49 ans selon le statut de handicap.....	56

LISTE DE TABLEAUX DE L'ANNEXE

Tableau A. 1 : Taux de handicap par milieu de résidence et par groupe d'âges selon le sexe	99
Tableau A. 2 : Répartition de la population vivant avec un handicap par sexe et par catégorie socioprofessionnelle selon la nature du handicap	100
Tableau A. 3 : Répartition de la population vivant avec un handicap par sexe et par branche d'activité selon la nature de handicap	102
Tableau A. 4 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par statut de handicap et par sexe selon le statut scolaire et la région de résidence	104
Tableau A. 5 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon la région de résidence et la situation d'activité	105
Tableau A. 6 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon la région naturelle et la situation d'activité	108

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGFRIS	Association Guinéenne pour la Formation et la Réinsertion Sociale des Personnes Handicapées
BIT	Bureau International du Travail
FEGUIPAH	Fédération des Guinéenne pour la promotion des Associations de/pour Personne Handicapées
MASPFE	Ministère de l'Action Sociale de la Promotion Féminine et de l'Enfance
OIT	Organisation International du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
IMI	Infirmité Membre Inférieur
IMS	Infirmité Membre Supérieur

AVANT PROPOS

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3) a été réalisé du 1^{er} mars au 2 avril 2014 sur toute l'étendue du territoire national. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNSD 2009-2015) et de la recommandation des Nations Unies invitant les pays à réaliser un recensement de la population au cours de la période 2005-2014.

L'opération a été financée par le Gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Pour l'exécution de cette grande investigation statistique, l'Institut National de la Statistique (INS) a bénéficié de l'assistance technique des experts de l'UNFPA à toutes les étapes du processus. La Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) a aussi apporté un appui technique pendant le traitement des données.

Les résultats définitifs du RGPH-3 ont été publiés par le Décret D/2015/229/PRG/SGG du 31 décembre 2015. Ils fournissent les effectifs de la population résidente par sexe selon les unités administratives (régions, préfectures, et sous-préfectures/ communes).

La présente publication fait partie d'une série de dix-sept (17) rapports qui ont été rédigés dans le cadre de l'analyse des données du RGPH-3. Ces rapports thématiques fournissent une analyse détaillée des caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population guinéenne ainsi que ses conditions de logement en 2014. Il s'agit des rapports suivants :

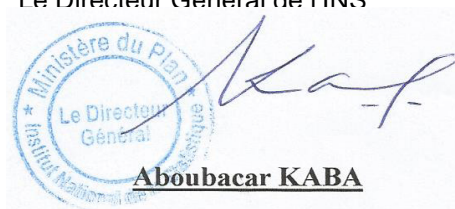
- | | |
|--|---|
| 1. Etat et structure de la population | 10. Mesure et cartographie de la pauvreté |
| 2. Etat matrimonial et nuptialité | 11. Situation des femmes |
| 3. Fécondité | 12. Situation des enfants et des jeunes |
| 4. Mortalité | 13. Situation des personnes âgées |
| 5. Migration | 14. Situation des personnes vivant avec un handicap |
| 6. Caractéristiques des ménages | 15. Perspectives démographiques |
| 7. Caractéristiques des habitations | 16. Prospectives démographiques |
| 8. Caractéristiques économiques de la population | 17. Evaluation de la qualité des données |
| 9. Scolarisation, alphabétisation et instruction | |

Par rapport aux recensements de 1983 et 1996, les données du RGPH-3 ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie pour satisfaire aux demandes multiples et variées des utilisateurs de données. En outre, une étude spécifique portant sur l'évaluation de la pauvreté des ménages à partir des données du RGPH-3 a été réalisée. Le RGPH-3 a permis aussi de mettre en place une base de sondage actualisée pour l'échantillonnage des futures enquêtes auprès des ménages. Un fichier des localités ou fichier villages est en cours de finalisation.

Tous les produits issus du RGPH-3 seront diffusés à travers le site de l'INS (www.stat-guinee.org) afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des utilisateurs de données de population.

Aux termes des travaux du RGPH-3, je remercie l'ensemble des partenaires au développement qui ont bien voulu accompagner le Gouvernement dans ce processus. Je remercie également les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population pour leur collaboration pendant la phase du dénombrement. Je remercie enfin tous les cadres du Bureau Central du Recensement (BCR), des Directions Régionales et Préfectorales du Plan et de la Statistiques et des autres départements ministériels, notamment du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cette opération. Que le personnel de terrain (agents recenseurs, chefs d'équipes, contrôleurs, superviseurs et coordonnateurs) trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour les efforts fournis.

Le Directeur Général de l'INS



Aboubacar KABA

INTRODUCTION

Pendant de nombreuses années le sort des personnes handicapées était bien connu, mais pas bien documenté. Des histoires d'abus et de négligence dans les foyers, les communautés et dans les écoles partout en Afrique sont fréquentes mais pas souvent vérifiées. De nombreuses personnes vivant avec un handicap ne sont pas occupées. Les enfants handicapés ne fréquentent pas le primaire ni le post primaire parce que leurs familles ont honte ou croient qu'un enfant avec une limitation fonctionnelle n'a pas la capacité d'apprendre.

En dépit de leur handicap, ces personnes vivant avec un handicap sont à part entière des êtres humains aspirant au bien-être. L'Organisation des Nations Unies (ONU) dans ces déclarations et conventions relatives aux droits de l'homme, ont manifesté leur solidarité envers les personnes vivant avec un handicap en accordant aux personnes handicapées le droit à l'égalité juridique, économique, à la dignité, à l'éducation, à l'enseignement et l'apprentissage, au travail, etc.

L'effort d'intégration de ces personnes passe nécessairement par la connaissance statistique de leur sous-population (effectif, composition et autres caractéristiques sociales et économiques). Cependant, le manque de données fiables est un obstacle majeur qui entrave la mise en place des programmes d'assistance efficace en faveur des handicapés. C'est pourquoi les Nations Unies, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Programme d'Action Mondial concernant les Personnes Handicapées (PAMPH) et des règles pour l'égalisation de chances des handicapés, encouragent les pays et les organisations internationales à fournir des données et à élaborer des statistiques sur les personnes handicapées. Beaucoup de décideurs particulièrement ceux de l'action sociale expriment leurs besoins en matière de statistiques sur les personnes handicapées notamment l'effectif total des personnes handicapées par type de handicap, afin de mener des actions efficaces en matière de promotion et de protection des personnes vivant avec un handicap.

La Guinée ne fait pas exception, elle a entrepris des actions pour l'amélioration des conditions de vie de ces personnes vulnérables en mettant en place un Ministère de l'Action Sociale de la Promotion Féminine et de l'Enfance. Ce Ministère est chargé de la promotion et de la protection des personnes vulnérables en élaborant ou adoptant des politiques nationales en vue de promouvoir le bien-être de la population vulnérable. Ce département a besoin des informations fiables sur la localisation, le profil des personnes vulnérables pour des prises de décision envers ce groupe.

S'agissant de leur nombre, l'unique source d'informations sur la situation des handicapés en Guinée est le recensement général de la population et de l'habitation de 1996. En dehors des données du recensement, certaines opérations localisées renseignent sur les handicapés. On peut citer parmi elles : l'évaluation diagnostique de l'éducation inclusive et enseignement spécialisé en Guinée, réalisée par le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique à Conakry en Septembre 2013, l'enquête effectuée par l'AGFRIS (Association Guinéenne pour la Formation et la Réinsertion Sociale des Personnes Handicapées- ONG Nationale) en 1991 qui ne concerne que la ville de Conakry. Une autre enquête menée au centre neuropsychiatrique de Donka a permis de collecter les données statistiques des cas de handicaps mentaux traités au cours de la période 1986-1990. Une recherche sur les conditions de vie et les activités économiques des personnes handicapées, en particulier des « micro- entrepreneurs handicapés dans le secteur informel », a été simultanément réalisée au Bénin, au Burkina Faso et en Guinée. Son but est d'obtenir une compréhension des besoins des personnes handicapées en matière de formation professionnelles et d'emploi, et des données précises sur leurs conditions de vie, ensuite de formuler une stratégie globale qui favorise leur insertion dans la vie de leur communauté ; finalement d'offrir à ceux qui

œuvrent dans le domaine de la réadaptation à base communautaire des matériels et des guides pour mieux promouvoir des personnes handicapées dans la vie active.

Les objectifs de la présente thématique consacrée à l'analyse de la situation des personnes vivant avec un handicap sont de :

- contribuer à une meilleure connaissance des personnes vivant avec un handicap ;
- mesurer le volume global de la population vivant avec un handicap majeur et sa répartition géographique ;
- déterminer l'importance de différents types de handicap dans la population et les variations géographiques ;
- mettre en évidence les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des personnes vivant avec un handicap majeur.

Afin de formuler des recommandations auprès des politiques et des organisations internationales qui certainement les éclaireront davantage dans la prise de décision pour améliorer la situation de cette population vulnérable.

L'analyse de cette thématique est structurée en sept chapitres : le premier chapitre est consacré au contexte et aux aspects méthodologiques ; le deuxième décrit le volume et le poids démographique des personnes vivant avec un handicap ; le troisième chapitre présente la structure de la population des personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap ; le quatrième porte sur les caractéristiques sociodémographiques et culturelles des personnes vivant avec un handicap ; le cinquième se rapporte à la situation des personnes vivant avec un handicap en matière d'éducation; le chapitre six traite des caractéristiques économiques des personnes vivant avec handicap; le septième examine l'environnement familiale et les caractéristiques des ménages des personnes vivant avec un handicap.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Dans ce chapitre, il est pris en compte dans la première section le contexte de l'étude qui s'articule sur le contexte socioculturel, économique, juridique et institutionnel. La deuxième section est consacrée aux aspects méthodologiques. Dans cette partie, nous allons donner la définition des concepts et indicateurs, évaluer la qualité des données et dégager quelques limites liés aux collectes des données.

1.1. Contexte

1.1.1. Contexte socioculturel

Au plan socioculturel, la personne souffrant de handicap vit dans un environnement qui détermine l'image qu'elle se fait d'elle-même et les rapports qu'elle entretient avec son milieu. Les relations sont souvent tendues avec les personnes valides. En effet, les sociétés traditionnelles considèrent certaines personnes handicapées comme étant envoûtées possédées par les démons. Alors que certaines croyances soulignent que ces personnes portent le fardeau du péché. Ces conceptions et ces images ont un effet profond sur la manière dont la société perçoit et traite ces personnes qui en majorité restent dépendantes des ressources de leurs familles, de la communauté et du grand public pour leur survie.

Si la couche des handicapés en Guinée présente de nos jours une image misérable, il n'en a pas toujours été ainsi. La situation actuelle des handicapés est la résultante de profondes mutations qui ont marqué la société guinéenne depuis le début du vingtième siècle. Jusqu'à cette époque, les sociétés dites traditionnelles offraient aux handicapés une enveloppe de sécurité et un cadre d'insertion sociale qui leur épargnaient l'errance quotidienne.

Dans ce contexte, le handicap n'apparaissait généralement pas comme motif de rejet ou de marginalisation de l'individu. Il faut toutefois noter que l'acceptation ou le rejet d'un handicapé par son milieu social dépendait non seulement du type de handicap mais aussi de la nature de la communauté considérée. Ainsi dans certaines communautés guinéennes, lorsque certaines formes de handicap étaient particulièrement prononcées, la réaction du milieu social était le rejet pur et simple. Dans ce cas, l'enfant qui naissait avec un lourd handicap (malformation prononcée déficience mentale...) était assimilé à un esprit malveillant, incarnation du diable.

Les vieilles femmes éliminaient le nouveau-né dans certaines traditions. Dans d'autres on demandait à la mère de s'en débarrasser pour ne pas en être victime. Pour que l'opération n'apparaisse pas comme un crime, certains lieux (coins de forêts, des sources...) réputés hantés par des esprits étaient choisis pour que la mère y dépose l'enfant. Après le départ de la mère, ce sont les tenants de sociétés secrètes ou les forêts sacrées qui se chargeaient de la liquidation physique de l'enfant handicapé (A. OULARE, 1989).

Mais si ces pratiques ont existé dans les communautés guinéennes, elles étaient rares et ont disparu avec l'évolution. Dans la plupart des communautés, les handicapés échappaient à ce terrible sort et bénéficiaient du soutien de toute la communauté. Bien évidemment, ceux qui développaient un handicap après la naissance n'étaient pas éliminés. Chaque société s'occupait d'une façon ou d'une autre de ses handicapés, selon le type majeur.

Dans le milieu rural, les personnes handicapées, souvent incapables de pratiquer les rudes travaux agricoles, vivent du soutien familial ou de l'aumône collective, elle-même rendue précaire par les aléas d'une petite production traditionnelle d'autosubsistance. La précarité des conditions de vie de

ces handicapés et le mirage qu'exerce sur eux l'attrait de la ville, les poussent généralement à migrer vers les villes où souvent des mesures d'accueil ne sont pas prises.

Quelle que soit la région de résidence, les conditions de vie des personnes handicapées sont toujours inférieures à celles des autres habitants. Elles sont plus pauvres, peu ou pas du tout scolarisées. Selon les régions ou milieux habités, les soins à l'égard des handicapés sont variables.

L'ignorance, l'abandon, la superstition et la crainte ont toujours compté parmi les facteurs sociaux qui isolent les handicapés et font obstacle à leur épanouissement. Les personnes handicapées sont confrontées à la discrimination dans tous les secteurs de la vie active, la participation et la représentation dans la vie politique (K. DIAKITE).

La présence physique intense et fréquente des personnes souffrant d'un handicap majeur sur les espaces publics des villes devient de plus en plus ennuyant au préjudice social des populations guinéennes. En effet, si le phénomène a toujours existé, il connaît actuellement une grande acuité. L'une de ses manifestations les plus visibles est la file de mendiants aux abords des marchés, des carrefours, des mosquées et sur les places publiques. Le handicap est non seulement physique et mental, mais très souvent il est simplement lié à l'état de pauvreté. C'est dire que les déshérites sociaux se confondent souvent aux handicapés, bien que ne présentant aucune déficience physique ou mentale.

En ce qui concerne l'accès au mariage, les données du RGPH de 1996 ont montré que les handicapés sont en majorité mariés ou en union 59%. Les proportions de célibataires restent cependant élevées, en particulier chez les hommes 36%. Pour chaque sexe, on observe des écarts importants entre le milieu urbain et le milieu rural. Globalement on rencontre plus de mariés en campagne qu'en ville et c'est l'inverse en ce qui concerne les célibataires. Cette structure reflète celle de l'ensemble de la population. Ce constat ne permet pas toute fois de conclure qu'il y a un lien entre le handicap et l'état matrimonial ne sachant pas le moment d'apparition du handicap ni celui du changement de l'état matrimonial.

S'agissant de l'analphabétisme, en 1996, 78,6 % des hommes handicapés ne savent ni lire, ni écrire dans aucune langue contre 93,7 % des femmes. Ce taux élevé chez les handicapés s'explique non seulement par leur marginalisation mais aussi par le fait qu'ils vivent principalement en milieu rural. Aussi, parce que certains handicaps requièrent des conditions particulières pour l'accès à l'instruction. Parfois ces conditions ne sont pas réunies pour le handicapé et sa famille.

La plupart des handicapés n'ont pas une formation pour leur prise en charge adéquate et ne disposent ni de moyens, ni d'équipements nécessaires pour leur rééducation et/ou leur réinsertion. Certains handicaps surviennent au cours de la vie active des individus suite, aux accidents de travail, autres accidents (routes, morsures de serpents ...), aux maladies liées au travail ou à l'environnement. L'impact de ces handicaps est assez traumatisant pour ces individus et a des conséquences graves sur leur bien-être. D'où la nécessité de leur réinsertion et/ou leur prise en charge. En dépit de leur handicap, ces personnes demeurent à part entière des êtres humains qui ont le droit d'aspirer au bien-être et de réclamer ce droit, au même titre que les personnes considérées comme normales.

1.1.2. Contexte économique

Au plan économique, le handicap est un facteur qui réduit la productivité d'un individu. Lorsque le taux de handicap est important dans une population active, on assiste à une augmentation de la population en charge (invalides), une baisse de productivité due à une perte en main d'œuvre puis une baisse de revenu par tête. En Guinée, l'insertion des personnes vivant avec un handicap dans les activités

économiques reste encore un problème. La solidarité familiale ou l'assistance accordée aux personnes vivant avec un handicap ne suffit plus.

Dans un contexte de chômage endémique, les personnes vivant avec un handicap sont les plus exposées, n'ayant parfois accès qu'à des emplois précaires. On les trouve généralement dans les métiers de l'artisanat (couture, filature, arts plastiques, menuiserie, maroquinerie, etc.), l'agriculture, le maraîchage et le commerce.

Bien qu'il y ait une corrélation entre handicap et pauvreté dans la généralité des cas, il existe peu d'informations détaillées sur les conditions d'existence économique des personnes handicapées en Guinée.

Cependant, l'une des rares études s'intéressant spécifiquement aux conditions de vie des personnes handicapées en Guinée est l'enquête sur le profil de pauvreté en Guinée, réalisée en Novembre 1991 qui fournit les informations ci-après :

- Marché du travail : seulement 30% des personnes handicapées exercent une activité économique dont en moyenne 21,4% à Conakry et environ 15% dans les chefs-lieux des régions ; à ce niveau la moitié des handicapés employés exercent le petit commerce de détail ; la grande majorité des handicapés sont installés à leur propre compte.
- Revenu mensuel : le petit commerce et la mendicité sont des sources de revenu pour les handicapés. D'une manière générale, le revenu mensuel issu de l'activité économique qu'exercent les personnes handicapées dépasse rarement 45 000 FG.

Le Gouvernement, la société civile, les ONG et les bailleurs de fonds fournissent des efforts importants pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées. On peut citer, entre autres, les actions suivantes :

- Un programme d'équipement en tricycles et fauteuils roulants pour 1000 handicapés des membres inférieurs ;
- Une assistance technique et matérielle aux personnes handicapées par la formation et les stages ;
- La création d'emploi pour des personnes handicapées en broderie, teinture, coiffure (projet GUI/87/013).

En dépit de ces dispositions du reste insuffisantes, la précarité, la pratique de la mendicité persiste encore pour des raisons diverses parmi lesquelles on peut mentionner :

- L'inaccessibilité aux services sociaux de base
- L'inadaptation des infrastructures pour les personnes vivant avec le handicap
- L'insuffisance d'infrastructure d'accueil de formation pour les handicapés et leurs familles à la cité de solidarité ;
- L'insuffisance en formation professionnelle des handicapés adultes d'une part et des centres spécialisés pour la scolarisation des débiteurs mentaux d'autre part.
- La faible scolarisation des enfants handicapés

1.1.3. Contexte institutionnel

Afin de répondre aux besoins des populations notamment des jeunes et des handicapés, des efforts appréciables ont été fournis par l'Etat guinéen et les associations nationales et internationales. Depuis 1986, des changements profonds sont intervenus et les problèmes sont devenus de plus en plus complexes.

En République de Guinée, la protection et la promotion sociales sont garanties par la Loi Fondamentale en ses articles 8, 16, 17,18, et 20. La politique nationale d'aide, d'action sociale repose sur la législation nationale et sur le Programme national d'aide, d'action sociale et humanitaire.

Malgré l'importance des mesures prises, la législation de protection sociale contient de nombreuses dispositions inéquitables, qu'il s'agisse du champ d'application et des régimes sociaux ou des mécanismes d'attribution de l'assistance. C'est pourquoi le gouvernement a pris un ensemble de mesures institutionnelles en créant un Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales à la Promotion Féminine et à l'Enfance en 1992, chargé de la mise en œuvre de sa politique en matière de promotion et de protection des femmes, des enfants et des groupes vulnérables. En 1994 ce Secrétariat a été érigé en Ministère chargé de la Promotion Féminine et de l'Enfance. La Direction Nationale des Affaires Sociales a été rattachée au Ministère de l'Emploi, par le même Décret N°96/PRG/SGG/96. Au sein de cette Direction existe une section qui s'occupe des personnes handicapées.

Le gouvernement a ensuite confirmé sa volonté d'améliorer la situation de ces groupes sociaux vulnérables en adoptant les Politiques Nationales de la Promotion Féminine, de L'Enfance et de l'Action Sociale. Chacune de ces politiques comporte : le diagnostic de la situation, les orientations, les objectifs et stratégies et les plans d'action.

Dans le domaine de la santé, un programme de prévention et de lutte contre les maladies handicapantes a été mise en place, notamment avec l'appui de l'OMS et d'autres partenaires internationaux :

- Programme de réadaptation à base communautaire en faveur des personnes handicapées en 1997 ;
- Le PEV/SSP/ME, selon les données fournies par le service national de l'information statistique du Ministère de la Santé, 406 centres de santé et 05 centres de santé améliorés sont fonctionnels dans le pays au 31 décembre 2012 ;
- Le programme national de lutte contre l'onchocercose a été mis en place en 1986 en collaboration avec l'OMS et divers donateurs. La surveillance et le contrôle de l'onchocercose sont menés grâce à des activités simultanées de traitement de masse gratuit à l'ivermectine et d'épandage aérien de larvicides. On a enregistré une chute de 70% de l'endémicité et de nombreux villages autrefois désertés font l'objet d'un plan de peuplement ;
- Le programme de lutte contre la lèpre : les activités ont été restructurées en 1987. Elles sont soutenues par l'OMS et par trois ONGs étrangères : Fondation Raoul Follereau, Ordre de Malte, Mission Philafricaine qui apportent un important appui financier et technique.
- Le programme de lutte contre la trypanosomiase a été mis en œuvre en 1972 à Dubréka.
- Le programme de lutte contre la carence en iode (TDCI) UNICEF.

Le gouvernement guinéen a pris des mesures concrètes pour réaliser le droit à l'éducation de base à tous les enfants en âges scolaires. Malgré toutes ces dispositions, il reste une proportion importante d'enfants qui sont exclus du système scolaire et cela comprend les enfants en situation de handicap. Cependant, la situation est en train de changer puisqu'il y a des perspectives envers eux. Cela se manifeste par la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées par la

mise en place de structures et institutions spécialisées pour leur éducation et/ou rééducation et leur formation professionnelle, telles que l'école des sourds-muets (Boulbinet), le centre national d'orthopédie (CNO) situé au CHU/ Donka, la cité de solidarité (Hamdallaye), l'institut de jeunes aveugles à Kankan et l'école des aveugles (sogué) Ratomá

S'agissant des associations et ONG, avec la libéralisation des initiatives par le gouvernement, on compte à ce jour plus de cinquantaine (50) repartis sur l'ensemble du territoire national associations de promotion des personnes handicapées créées depuis 1985, principalement dans les domaines de la protection, l'encadrement et la réinsertion des personnes handicapées. Leur but en général est de lutter pour l'amélioration du statut des personnes handicapées et d'aider les pouvoirs publics dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en faveur de la personne handicapée.

Il apparaît cependant que moins de la moitié de ces associations sont opérationnelles sur le terrain pour des causes multiples et variées. Malgré les difficultés qu'elles traversent, des résultats appréciables ont été atteints dans les domaines de l'information et de la sensibilisation, de la scolarisation et de la formation, de l'emploi et de la promotion des droits des personnes handicapées. L'UNICEF, L'OMS et le FNUAP et d'autres Bailleurs de Fonds participent aussi activement à la mise en œuvre des projets initiés à l'intention des personnes handicapées par le Gouvernement et les ONG comme l'association Raoul Follereau pour la réinsertion sociale des lépreux et la Fédération Guinéenne pour la promotion des associations de/pour personnes handicapées (FEGUIPAH).

1.1.4. Contexte juridique

Au cours des 30 dernières années, une série de conventions, traités et lois importants ont été adoptés aux niveaux international et national pour protéger les droits des personnes vivant avec un handicap.

Au plan international, on peut citer entre autres :

- En décembre 1971, les droits relatifs du déficient mental ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Quatre ans plus tard (9 décembre 1975) une déclaration plus générale que la première a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies donnant droits à toutes les personnes vivant avec un handicap ;
- La déclaration de l'année 1981 comme année internationale des personnes vivant avec un handicap ;
- La mise en place d'un Programme d'Action Mondiale pour les Personnes vivant avec un Handicap, adopté le 3 décembre 1982 par l'Assemblée générale des Nations unies ;
- la convention n°159 de l'OIT concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes vivant avec un handicap, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail le 20 juin 1983 ;
- les Règles pour l'égalité de chances des personnes vivant avec un handicap, adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 décembre 1993 à travers la résolution 48/96 ;
- le Programme d'actions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement adopté au Caire en 1994, stipule entre autres que "les pouvoirs publics, à tous les niveaux, devraient mettre en place et promouvoir un système de suivi de l'intégration économique et sociale des personnes handicapées" ;

- la signature de la Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap et le Protocole facultatif s'y rapportant par la résolution 61/106 du 13 décembre 2006 de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- La décennie des personnes handicapées 2010-2020

Au plan national, il existe des textes spécifiquement consacrés aux personnes vivant avec un handicap mais aussi des textes nationaux à caractère général, qui accordent certains droits aux actions à toute la population guinéenne. Il s'agit de :

- la protection et la promotion sociales qui sont garanties par la Loi Fondamentale en ses articles 8, 16, 17,18, et 20;
- la politique nationale d'aide, d'action sociale reposant sur la législation nationale et sur le Programme national d'aide, d'action sociale et humanitaire
- la loi portant promotion et protection des personnes handicapées adoptées à l'assemblée nationale.

Les politiques en faveur des handicapés se sont concrétisées depuis les deux dernières décennies. En 1996, sous l'impulsion des Affaires sociales, une nouvelle politique nationale pour les handicapés a été redéfinie avec l'intention de donner aux handicapés une chance égale à celle du reste des Guinéens dans la lutte pour la vie en améliorant leur bien-être et en participant activement au développement du pays.

En 2001, des statuts de la fédération des Associations et centres pour handicapés en Guinée ont été adoptés, et un comité exécutif a été mis en place. L'objectif de cette fédération est d'être le porte-parole des handicapés dans toutes les instances du pays et de promouvoir le bien-être des handicapés.

La fédération Guinéenne pour la promotion des associations de/pour personnes handicapées et Sept (7) bureaux régionaux qui est porte-parole et représentant des personnes handicapées sur le plan national et international avec pour objectif la promotion et la protection des personnes handicapées.

Cependant, la non mise en place des mécanismes d'application des conventions et lois ratifiées et adoptées par l'Etat Guinéen demeure un facteur négatif sur la vie des personnes handicapées.

1.2. Aspects méthodologiques

1.2.1. Définition des concepts

- **Handicap**

Le mot handicap serait d'origine anglaise et viendrait de l'expression « hand in a cap » à savoir « main dans un chapeau ». Il aurait ensuite été introduit en France où on l'utilisait pour désigner le « désavantage » dans les courses de chevaux. Par la suite le terme a été utilisé pour des êtres humains ayant certaines anomalies physiques ou motrices. Ainsi, le terme «handicap » désigne toute personne qui est dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales.

Selon le Bureau International du Travail (BIT), la personne handicapée est : "Toute personne dont les perspectives de trouver et de conserver un emploi convenable, ainsi que de progresser

professionnellement sont sensiblement réduites à la suite d'un handicap physique ou mental dûment reconnu.

La Convention des Nations Unies sur les droits des personnes vivant avec un handicap stipule que les personnes vivant avec un handicap sont celles qui ressentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le handicap comme étant un désavantage, résultant pour un individu d'une défaillance ou d'une incapacité, qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui compte tenu de son âge, de son sexe et de facteurs sociaux et culturels qui l'empêchent de jouer ce rôle. Celle-ci classifie le handicap suivant quatre catégories à savoir le handicap mental, moteur, visuel et auditif.

Ménage : c'est l'unité fondamentale du recensement.

Lors de ce recensement général de la population (RGPH3), deux types de ménages ont été distingués. Les ménages ordinaires et les ménages collectifs. Tout au long de ce document, l'analyse portera sur les ménages ordinaires.

Membre du ménage : c'est toute personne qui vit habituellement dans le ménage. Par contre, Celui qui ne vit pas habituellement dans le ménage et qui a passé la nuit précédent lors du passage de l'agent recenseur dans le ménage est appelé visiteur.

Chef de ménage : c'est une personne de référence d'un ménage reconnue comme telle par les autres membres.

Ménage ordinaire : Le ménage ordinaire est constitué d'un individu ou d'un ensemble d'individus apparentés ou non, vivant dans le même bâtiment ou dans la même concession, prenant leurs principaux repas ensemble et qui reconnaissent l'autorité d'une personne révérencielle dénommée « chef de ménage ».

Ménage collectif : Un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes, sans lien de parenté à priori, qui vivent ensemble au sein d'une même institution pour des raisons de santé, d'études, de religion, de travail, de voyage, de privation de liberté et autres. C'est l'institution qui règle les conditions de leur coexistence, compte tenu de ses propres objectifs.

Ménage non familial : c'est un ménage comprenant le chef de ménage et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de tout autre membre de son noyau familial (conjoint et enfant) ;

Ménage familial conjugal : c'est un ménage comprenant le chef de ménage ainsi que son ou ses conjoints et éventuellement d'autres personnes, à l'exception de ses enfants ;

Ménage familial monoparental : c'est un ménage comprenant le chef de ménage, ses enfants et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de son ou ses conjoints ;

Ménage familial parental : c'est un ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses conjoints, ses enfants et éventuellement d'autres personnes apparentées avec le chef de ménage.

1.2.2. Indicateurs et méthode de calcul

Taux de handicap : Le taux de handicap est le rapport, exprimé en pourcentage, du nombre de personnes vivant avec un handicap à la population cible.

$$\text{Taux de handicap} = (\text{Effectif de personnes vivant avec un handicap}) / (\text{Population cible})$$

Taux de chômage : Le taux de chômage est le rapport, exprimé en pourcentage, du nombre de chômeurs (chômeurs ayant déjà travaillé et chômeurs à la recherche de premier emploi) à la population active. Il correspond à la proportion de la population active qui est dépourvue d'un emploi.

$$\text{Taux de chômage} = (\text{Effectif des chômeurs}) / (\text{Population active})$$

1.2.3. Evaluation de la qualité des données

Pour ce thème, l'évaluation porte essentiellement sur les taux de non-réponse. On va examiner également les éléments de méthodologie adoptée pour la collecte des informations sur le handicap.

a) Taux de non-réponse de certaines variables

Le calcul de la proportion des non déclarés après l'apurement (tableau 1.1), montre que toutes les principales variables de notre étude à l'exception du statut d'activité en milieu urbain (taux de non réponses est 1,1 %) sont inférieurs à 1 % quels que soient le milieu de résidence et le sexe des personnes vivant avec un handicap.

S'agissant de la qualité des données sur l'âge, la fécondité, la migration et les taux de non réponse avant l'apurement voir le thème « Evaluation de la qualité des données ». Il ressort de ce thème que ces données sont de mauvaise qualité, mais peuvent être ajustées pour des besoins d'analyse.

Tableau 1. 1: Taux de non-réponse (%) de certaines variables selon le milieu de résidence et le sexe après l'apurement

Variables	Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Statut de handicap	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
religion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nationalité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Langue parlée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau d'instruction	0,6	0,7	0,7	0,6	0,9	0,7
Statut d'activité	1,3	1,0	1,1	0,1	0,1	0,1
Activité économique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Statut dans l'activité	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Branche d'activité	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Alphabétisation	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0

b) Appréciation de la collecte des données relatives au handicap

Avant d'analyser la proportion de chaque type de handicap, il convient de revenir sur les instructions du manuel de l'agent recenseur pour cette question. Pour chaque personne qui avait déclaré présenter un handicap, l'agent recenseur était prié de demander le genre de handicap majeur dont elle souffrait, qu'il soit apparent ou pas. Dans le cas où la personne présentait plusieurs handicaps, l'agent recenseur devait retenir l'un de handicap majeur physique ou mental. L'agent recenseur pouvait recueillir toutes les informations sur le handicap même si le concerné n'était pas présent car il s'adressait toujours au chef de ménage.

Toute personne handicapée devait se classer parmi neuf modalités, à savoir : infirmes des membres inférieurs, infirmes des membres supérieurs, aveugle, muet, sourd/muet, sourd, déficience mentale, bossu, et albinos.

Dans le questionnaire une seule question (P12 : (Nom) souffre-t-il d'un handicap majeur ?) était posée pour identifier les personnes vivant avec un handicap. Sur cette question, il est difficile d'identifier toutes les personnes vivant avec un handicap si l'agent enquêteur ne prend pas du temps pour détailler cette question. Donc, on pouvait s'attendre à une sous-estimation du nombre de personnes vivant avec un handicap d'une part.

D'autre part, on peut surestimer le nombre de personnes vivant avec un handicap en confondant certaines maladies liées souvent à l'âge à un handicap. Un autre problème est lorsqu'une personne possède au moins deux handicaps, choisir le handicap principal n'est pas toujours facile. Cela peut introduire des biais dans la répartition des personnes selon le type de handicap.

En plus de ces insuffisances, nous pouvons mentionner la non collecte des données sur les causes des handicaps et sur l'âge auquel le handicap est survenu. Ces différentes informations pouvaient nous aider à mieux approfondir l'analyse sur le handicap, afin de bien orienter les actions du Gouvernement et des bailleurs de fonds dans la lutte contre la survenance des handicaps.

Toutefois, l'analyse des données sur les personnes vivant avec un handicap est seulement descriptive. Les indicateurs sont calculés à l'aide des tableaux croisés.

CHAPITRE 2 : VOLUME ET POIDS DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Connaitre l'effectif et le poids démographique de la population handicapée, où vivent ces handicapés, quelle est leur structure est l'un des objectifs de ce thème. C'est dans cette optique que nous allons voir tour à tour la structure des personnes vivant avec un handicap puis le taux de handicap son évolution dans le temps et sa variation selon quelques caractéristiques.

2.1. Volume global des personnes vivant avec un handicap

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation a dénombré 155 885 personnes handicapées sur une population résidente des ménages ordinaires de 10 503 132 habitants en Guinée. Cette population des personnes handicapées représente environ 1,5 % de l'effectif total de la population Guinéenne. Elle est inégalement répartie entre les deux sexes (53% des hommes et 47% des femmes) en dépit de la prédominance de la population féminine au niveau de la population générale du pays.

Selon le milieu de résidence, il ressort que les personnes handicapées sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit le sexe. En effet, deux tiers des personnes vivant avec un handicap résident en milieu rural (tableau 2.1). Ce surnombre des handicapés en milieu rural explique par le fait qu'en Guinée la majorité de la population (65,2 %) résident en milieu rural.

Tableau 2. 1: Proportion (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par sexe selon le milieu et la région de résidence

Région Administrative	Masculin		Féminin		Total	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Milieu de résidence						
Urbain	34,0	27 882	33,0	24 215	33,0	52 097
Rural	66,0	54 665	67,0	49 123	67,0	103 788
Région administrative						
Boké	9,9	8 201	9,8	7 190	9,9	15 391
Conakry	14,5	11 941	13,8	10 149	14,2	22 090
Faranah	9,1	7 517	9,0	6 617	9,1	14 134
Kankan	15,9	13 104	15,2	11 127	15,5	24 231
Kindia	16,1	13 306	16,2	11 874	16,2	25 180
Labé	10,5	8 647	11,7	8 559	11,0	17 206
Mamou	8,4	6 902	8,7	6 383	8,5	13 285
Nzérékoré	15,7	12 929	15,6	11 439	15,6	24 368
Ensemble	100	82 547	100	73 338	100	155 885

La répartition par région de résidence montre que les régions de Kindia (16,2 %), de Nzérékoré (15,6 %), de Kankan (15,5 %) et de Conakry (14,2 %) qui ont les plus grandes proportions des personnes vivant un handicap quel que soit le sexe. Plus de 60 % de la population des handicapés résident dans ces quatre (4) régions. C'est la région de Mamou qui enregistre la faible proportion des handicapés soit 8,5 % de la population totale des handicapés. Le surnombre du sexe masculin est vérifié quelle que soit la région de résidence.

2.2. Structure de la population selon le type du handicap

2.2.1. Niveau national et disparités liées au milieu de résidence

Globalement comme l'indique le tableau ci-dessous, les infirmes des membres inférieurs sont les plus nombreux quel que soit le milieu de résidence et le sexe. Cette proportion est particulièrement élevée en milieu urbain avec 0,8% contre 0,7% pour l'ensemble de la population. Ce handicap est suivi des infirmes des membres supérieurs qui représentent 0,3 % de la population totale.

Les déficients mentaux, les aveugles, les sourds/muets, les bossus et les albinos sont partout les moins nombreux.

En effet, les personnes vivant avec un handicap des membres supérieurs, les aveugles et les déficients mentaux sont plus présent en milieu rural tandis qu'en milieu urbain ce sont plutôt les infirmes des membres inférieurs. La différence entre les sexes existe quels que soient le milieu de résidence et le type de handicap.

Tableau 2. 2 : Répartition (%) de la population des personnes résidente par milieu de résidence et par sexe selon la nature du handicap

Nature du Handicap	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Sans handicap majeur	98,5	98,7	98,6	98,3	98,6	98,5	98,4	98,7	98,5
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	0,9	0,8	0,8	0,6	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	0,3	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Aveugle	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Muet	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Sourd	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Sourd-muet	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Déficient mental	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bossu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Albinos	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

2.2.2. Différences régionales

Notons que les disparités typologiques du handicap majeur de chacune des huit régions administratives que compte le pays convergent simultanément et successivement avec la situation nationale. En d'autres termes, les plus fortes proportions se retrouvent au niveau des infirmes des membres inférieurs, et des membres supérieurs. Ces deux types représentent plus de la moitié de tous les handicapés quel que soit la région. La population des personnes handicapées de Conakry est constituée de 0,8 % des infirmes des membres inférieurs, 0,2 % des membres supérieurs et 0,1 % d'aveugles. Les sourds-muets, les albinos et les bossus sont très faiblement représentés.

L'examen du type de handicap, laisse entrevoir que les personnes souffrant d'un handicap en liaison avec leurs membres inférieurs sont relativement plus nombreuses et les régions administratives de Conakry et de Kindia détiennent les plus fortes concentrations soit 0,8 % chacun. S'agissant des infirmités en liaison avec les membres supérieurs, la région de Nzérékoré enregistre la plus grande proportion (0,4 %). Quant aux déficients mentaux, ils sont beaucoup plus nombreux dans les régions de Labé et de Mamou, soit 0,4 % chacun. Concernant les sourds-muets, les bossus et les albinos, ils sont présents dans toutes les régions avec presque la même proportion. Même si les handicapés sont présents dans presque toutes les régions, cependant la région de Kankan est peu affectée, avec 0,6 % d'infirmes des membres inférieurs, 0,3 % des membres supérieurs et 0,1 % d'aveugles.

Tableau 2. 3 : Effectif et poids (%) de la population résidente par région administrative selon la nature du handicap

Région administrative	Sans handicap	IMI	IMS	Aveu	Muet	Sourd	Sourd-muet	DM	Bossu	Albinos	Total	Eff
Boké	98,6	0,6	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	100	1 082 325
Conakry	98,7	0,8	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	100	1 659 785
Faranah	98,5	0,6	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	100	940 925
Kankan	98,8	0,6	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	100	1 960 981
Kindia	98,4	0,8	0,3	0,2	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	100	1 559 331
Labé	98,3	0,6	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,4	0,0	0,0	100	992 255
Mamou	98,2	0,7	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,4	0,0	0,0	100	730 337
N'Zérékoré	98,5	0,6	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	100	1 577 193

2.2.3. Variation selon l'âge

Quel que soit le type de handicap examiné, la proportion des handicapés croît avec l'âge. Toutefois, cette analyse typologique présente des disparités comparables remarquables, la proportion des aveugles augmentant plus relativement avec l'âge (elle passe de 0 % pour les personnes âgées de 0 ans à 4 % pour celles de 90 ans et plus).

Tableau 2. 4 : Poids (%) de la population résidente par groupe d'âges selon le type de handicap

Groupe d'âge	Sans handicap	IMI	IMS	Aveu	Muet	Sourd	Sourd-Muet	DM	Bossu	Albinos	Total
0	99,3	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
1 à 4	99,2	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
5 à 9	99,0	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	100
10 à 14	98,8	0,6	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	100
15 à 19	98,7	0,6	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	100
20 à 24	98,7	0,6	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	100
25 à 29	98,6	0,6	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	100
30 à 34	98,5	0,6	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	100
35 à 39	98,4	0,7	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	100
40 à 44	98,2	0,7	0,4	0,2	0,0	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	100
45 à 49	98,0	0,8	0,4	0,2	0,0	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	100
50 à 54	97,7	0,9	0,5	0,3	0,1	0,2	0,1	0,3	0,0	0,0	100
55 à 59	97,4	1,0	0,6	0,4	0,1	0,2	0,1	0,3	0,0	0,0	100
60 à 64	96,9	1,1	0,7	0,7	0,1	0,3	0,1	0,3	0,1	0,0	100
65 à 69	96,2	1,3	0,8	0,9	0,1	0,3	0,1	0,3	0,1	0,0	100
70 à 74	95,2	1,5	0,9	1,4	0,1	0,4	0,1	0,4	0,1	0,0	100
75 à 79	94,2	1,6	1,0	1,9	0,1	0,6	0,1	0,3	0,1	0,0	100
80 à 84	92,9	1,8	1,2	2,6	0,1	0,7	0,1	0,4	0,2	0,0	100
85 à 89	91,8	1,9	1,2	3,3	0,2	0,9	0,1	0,4	0,2	0,0	100
90 et +	90,4	2,0	1,3	4,0	0,1	1,2	0,2	0,6	0,2	0,0	100
Total	98,5	0,7	0,3	0,2	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	100

2.3. Structure de la population selon le statut de handicap

2.3.1. Taux de handicap par sexe et variation selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, 1,5 % de la population guinéenne vivent avec un handicap. Les femmes (1,3%) autant que les hommes (1,6%) souffrent d'un handicap (tableau 2.5). En milieu urbain, les hommes vivant avec un handicap forment un effectif de 27882 personnes, soit 1,5 % de la population urbaine contre 54665 personnes en milieu rural, soit 1,7 %. Les femmes vivant avec un handicap en milieu urbain représentent 24215 personnes, soit 1,3 % contre 49123 de femmes vivant avec un handicap en milieu rural, soit 1,4 %. Il y a plus d'hommes vivant avec un handicap en milieu urbain (1,5 %) que de femmes (1,3%). Cette situation peut s'expliquer par le fait que les hommes travaillent plus dans des métiers à risque tels que : la soudure, la mécanique, l'électricité, le gardiennage, le concassage de roches et la maçonnerie.

Tableau 2.5 : Taux de handicap (%) et effectif des handicapés par milieu de résidence et par sexe

Milieu	Masculin		Féminin		Total	
	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Urbain	1,5	27 882	1,3	24 215	1,4	52 097
Rural	1,7	54 665	1,4	49 123	1,5	103 788
Ensemble	1,6	82 547	1,3	73 338	1,5	155 885

2.3.2. Variation du taux de handicap selon la région de résidence

Les données du graphique 2.1 et du tableau 2.6 montrent que la région de Mamou est celle détenant le taux de handicap le plus élevé, soit 1,8% de sa population totale. Viennent ensuite les régions de Labé (1,7 %), de Kindia (1,6 %) et celle de Nzérékoré (1,6 %). Le taux de handicap dans la population totale au niveau de chacune de ces quatre régions est supérieur à la moyenne (1,5 %). Par contre, la région de Kankan se retrouve avec la proportion la plus faible (1,2 %). Ce taux ne varie pas considérablement selon le milieu de résidence.

Il ressort du tableau 2.6 que le taux de handicap est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quels que soit la région de résidence et le milieu de résidence.

Graphique 2. 1: Taux de handicap selon la région de résidence

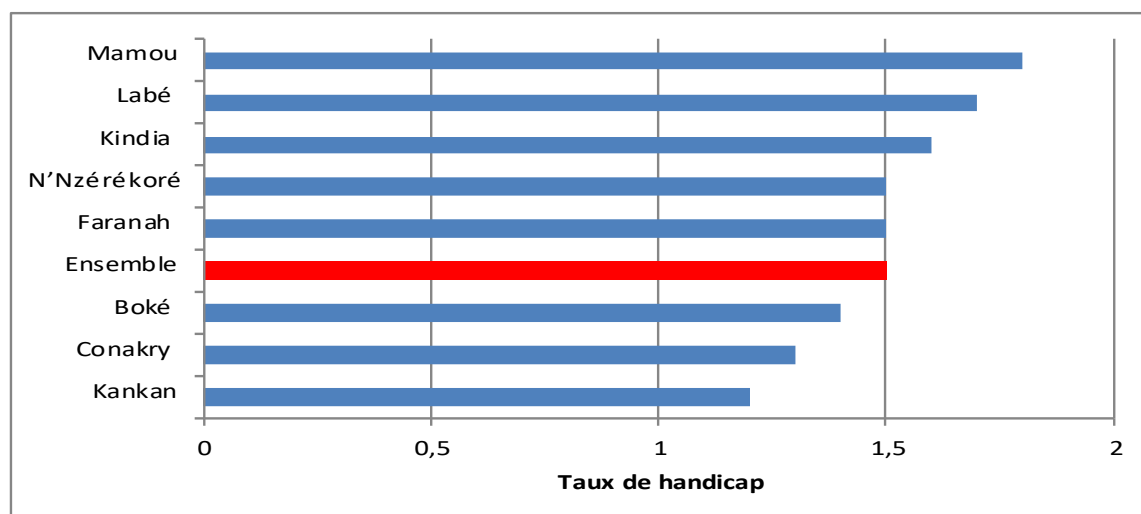
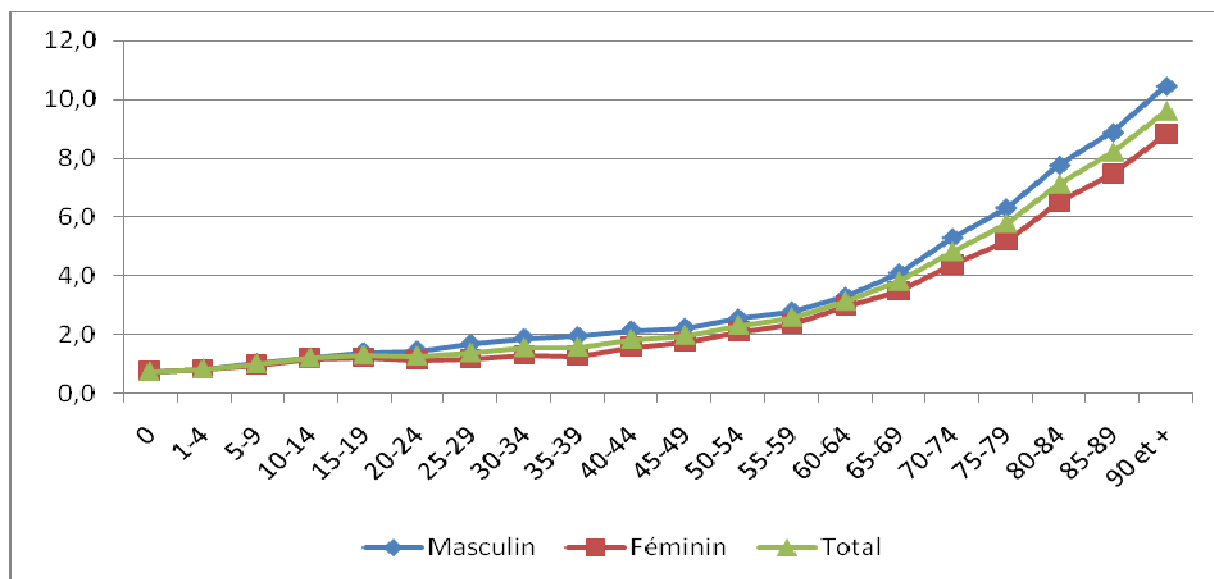


Tableau 2. 6 : Taux de handicap (%) et effectif de la population handicapée selon le milieu de résidence, la région de résidence et le sexe

Région administratives	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif
Urbain						
Boké	1,5	2 002	1,2	1 629	1,3	3 631
Conakry	1,4	11 941	1,2	10 149	1,3	22 090
Faranah	1,6	1 624	1,3	1 388	1,5	3 012
Kankan	1,3	2 574	1,1	2 201	1,2	4 775
Kindia	1,9	5 107	1,7	4 676	1,8	9 783
Labé	1,7	891	1,5	850	1,6	1 741
Mamou	1,6	733	1,3	649	1,4	1 382
N'Nzérékoré	1,7	3 010	1,4	2 673	1,5	5 683
Ensemble	1,5	27 882	1,3	24 215	1,4	52 097
Rural						
Boké	1,6	6 199	1,3	5 561	1,4	11 760
Faranah	1,7	5 893	1,4	5 229	1,3	11 122
Kankan	1,4	10 530	1,1	8 926	1,5	19 456
Kindia	1,7	8 199	1,4	7 198	1,2	15 397
Labé	2,0	7 756	1,6	7 709	1,6	15 465
Mamou	2,2	6 169	1,6	5 734	1,7	11 903
N'Nzérékoré	1,7	9 919	1,4	8 766	1,8	18 685
Ensemble	1,7	54 665	1,4	49 123	1,5	103 788
National						
Boké	1,6	8 201	1,3	7 190	1,4	15 391
Conakry	1,4	11 941	1,2	10 149	1,3	22 090
Faranah	1,7	7 517	1,3	6 617	1,5	14 134
Kankan	1,3	13 104	1,1	11 127	1,2	24 231
Kindia	1,8	13 306	1,5	11 874	1,6	25 180
Labé	1,9	8 647	1,6	8 559	1,7	17 206
Mamou	2,1	6 902	1,6	6 383	1,8	13 285
N'Nzérékoré	1,7	12 929	1,4	11 439	1,5	24 368
Ensemble	1,6	82 547	1,3	73 338	1,5	155 885

2.3.3. Variation par âge et par milieu de résidence

Il ressort du graphique 2.2 que le taux de handicap augmente régulièrement avec l'âge. C'est à partir de 60 ans que le taux de handicap est très élevé quels que soient le sexe. L'analyse par sexe montre que le handicap touche beaucoup plus les hommes que les femmes quel que soit l'âge. Selon le milieu de résidence, le milieu rural a les taux les plus élevés quel que soit le sexe pour les 15 ans et plus. Pour les moins de 15 ans, le milieu urbain présente les plus grands taux (tableau A.1). Ce résultat est étonnant, car c'est dans les villes où le taux de vaccination est plus élevé, la proportion des moins de 15 ans et le taux de fécondité sont plus faibles et où l'accès aux formations sanitaires est plus facile.

Graphique 2. 2: Taux de handicap par groupe d'âges selon le sexe


2.4. Evolution du taux de handicap de 1996 à 2014

2.4.1. Evolution du taux de handicap selon le milieu de résidence et le sexe

Comparativement aux recensements de 1996 où la proportion des personnes vivant avec un handicap se situait à 2 %, les chiffres de 2014 (1,5 %) montrent que le phénomène connaît une légère baisse dans l'ensemble de pays (tableau 2.8). Cette baisse de la proportion est beaucoup plus constatée chez les femmes que chez les hommes. En effet, le taux du handicap est passé de 2 % à 1,6 % chez les hommes et de 1,9 % à 1,4 % chez les femmes au niveau national. Cependant, en milieu urbain le phénomène a connu une hausse passant de 1,2 % à 1,4 % et quel que soit le sexe ce constat reste le même.

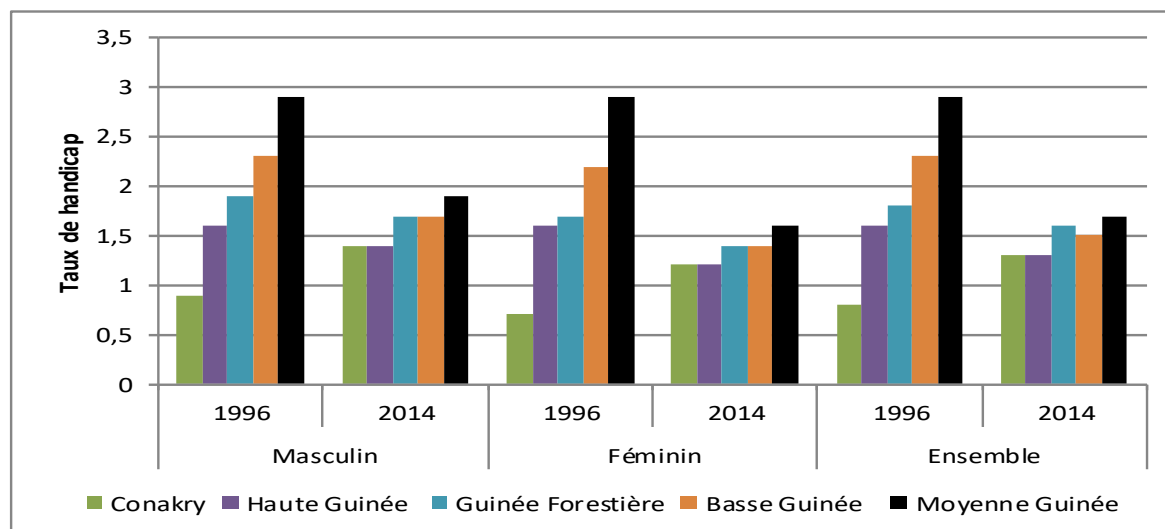
Tableau 2. 7 : Evolution du taux (%) de handicap par milieu de résidence selon le sexe de 1996 à 2014

Sexe	Masculin		Féminin		Ensemble	
	1996	2014	1996	2014	1996	2014
Urbain	1,2	1,5	1,1	1,3	1,2	1,4
Rural	2,3	1,7	2,3	1,4	2,3	1,5
Ensemble	2,0	1,6	1,9	1,4	2,0	1,5

2.4.2. Evolution du taux de handicap selon la région de résidence

Le tableau 2.8 nous montre que le taux de handicap a baissé dans le temps passant de 2 % en 1996 à 1,5 % en 2014 de l'ensemble de la population. Cette baisse est constatée dans toutes les régions naturelles de la Guinée. Toutefois, la baisse du taux de handicap est plus prononcée dans la région naturelle de la Moyenne Guinée avec 1,2 point de % suivi de la région de Basse Guinée avec 0,8 point de %. Par contre, la Capitale Conakry a plutôt connu une hausse passant de 0,8 % en 1996 à 1,3 % en 2014. Ce résultat pourrait être expliqué par la migration des personnes vivant avec un handicap vers la Capitale où se trouve la majeure partie des centres de solidarité du pays.

Le graphique 2.3 montre que la région naturelle de la moyenne Guinée est la plus touchée et la région de Conakry est la moins touchée quels que soit l'année et le sexe.

Graphique 2. 3: Evolution du taux de handicap par région naturelle selon le sexe de 1996 à 2014

Tableau 2. 8 : Evolution du taux de handicap (%) par région naturelle selon le sexe de 1996 à 2014

Région naturelle	Masculin		Féminin		Ensemble	
	1996	2014	1996	2014	1996	2014
Basse Guinée	2,3	1,7	2,2	1,4	2,3	1,5
Moyenne Guinée	2,9	1,9	2,9	1,6	2,9	1,7
Haute Guinée	1,6	1,4	1,6	1,2	1,6	1,3
Guinée Forestière	1,9	1,7	1,7	1,4	1,8	1,6
Conakry	0,9	1,4	0,7	1,2	0,8	1,3
Total	2,0	1,6	1,9	1,4	2,0	1,5

2.5. Taux de handicap et quelques caractéristiques sociodémographiques

2.5.1. Situation matrimoniale

Le tableau 2.9 montre que le taux de handicap est plus élevé chez les veufs (4,3 %) suivi des divorcés (3,7 %). Il faut remarquer que les hommes sont plus touchés que les femmes. En effet, chez les veufs, on a 5,8 % des hommes contre 4,1% des femmes. Pour les divorcés, on note 5,6 % contre 3 %. Toutefois, le taux le plus faible est enregistré chez les célibataires (1,7 %). Ce faible taux chez les célibataires pourrait être expliqué par l'âge, car le taux de handicap augmente lorsque l'âge augmente et les célibataires sont les plus jeunes.

Tableau 2. 9 : Taux de handicap par état matrimonial selon le sexe

Situation matrimoniale	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif
Célibataire	1,8	26 193	1,6	15 149	1,7	41 342
Marié	2,3	34 993	1,4	32 244	1,7	67 237
Monogame	2,3	25 060	1,3	15 515	1,8	40 575
Polygame	2,3	9 933	1,5	16 729	1,7	26 662
Veuf/Veuve	5,8	1 026	4,1	6 620	4,3	7 646
Divorcé	5,6	663	3,0	956	3,7	1 619
Union libre	1,7	106	1,9	305	1,9	411
Total	2,1	63 004	1,6	55 322	1,8	118 255

2.5.2. Taux de handicap chez les enfants âgés de 0 à 17 ans et survie des parents

Il ressort du tableau 2.10 que le taux de handicap est plus élevé chez les enfants dont aucun parent ne vit (1,6 %). Les enfants de sexe masculin sont plus touchés (1,6 % contre 1,5 % pour le sexe féminin). Ceux dont le père seulement vit (1,5 %) viennent en deuxième position. Parmi ces derniers, les enfants de sexe féminin ont le taux de handicap le plus élevé (1,5 % contre 1,4 % de sexe masculin).

Tableau 2. 10 : Taux de handicap (%) et effectif des enfants de moins de 18 ans selon la survie des parents

Survie des parents	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif
Deux parents décédés	1,6	157	1,5	158	1,6	315
Mère seulement vit	1,3	1 157	1,2	1 072	1,2	2 229
Père seulement vit	1,4	229	1,5	302	1,5	531
Deux vivent	1,1	27 057	1,0	25 365	1,0	52 422
Total	1,1	28 892	1,0	27 171	1,1	56 063

2.6. Taux de handicap selon quelques caractéristiques socioculturelles

2.6.1. Taux de handicap selon la région naturelle

Dans l'ensemble du pays, le taux de handicap est de 1,5 %. La population masculine est relativement plus touchée que celle féminine avec respectivement 1,6 % contre 1,4 %. Selon la région naturelle, le phénomène est plus marqué en Moyenne Guinée avec 1,7 % contre 1,3 % en Haute Guinée qui enregistre le niveau le plus bas.

Tableau 2. 11 : Taux de handicap (%) et effectif de la population handicapée par région naturelle et par sexe

Région naturelle	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif
Basse Guinée	1,7	18 948	1,4	16 665	1,5	35 613
Moyenne Guinée	1,9	18 108	1,6	17 341	1,7	35 449
Haute Guinée	1,4	18 132	1,2	15 616	1,3	33 748
Guinée Forestière	1,7	15 418	1,4	13 567	1,6	28 985
Conakry	1,4	11 941	1,2	10 149	1,3	22 090
Ensemble	1,6	82 547	1,4	73 338	1,5	155 885

2.6.2. Taux de handicap selon la religion

Dans l'ensemble du pays, les musulmans sont les moins touchés par le phénomène du handicap avec 1,4 % suivi respectivement des chrétiens (1,7 %), des animistes (2 %), les sans religion (5 %) et le groupe autre religion (7,8 %). Il ressort du tableau 2.12 que le taux est plus élevé en milieu rural, avec 1,5 % contre 1,4 % en milieu urbain. Les hommes sont plus touchés en milieu rural, avec 1,7 % contre 1,4 % chez les femmes. En milieu urbain, la situation est similaire avec 1,5 % pour les hommes et 1,3 % pour les femmes.

Tableau 2. 12 : Taux de handicap (%) par milieu de résidence et par religion selon le sexe

Religion	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Sans religion	20,1	3,8	5,3	20,7	3,2	4,7	20,4	3,5	5
Musulmane	1,4	1,6	1,5	1,2	1,3	1,2	1,3	1,4	1,4
Chrétienne	1,8	1,9	1,9	1,5	1,5	1,5	1,7	1,7	1,7
Animiste	7,4	2,1	2,3	7,3	1,6	1,8	7,4	1,8	2
Autre religion	15,4	5,6	8,2	14,6	5,5	7,4	15,1	5,6	7,8
Total	1,5	1,7	1,6	1,3	1,4	1,3	1,4	1,5	1,5

2.6.3. Taux de handicap selon le niveau d'instruction

Le tableau 2.13 indique que le taux de handicap est de 1,6 % pour les personnes âgées de 6 ans et plus. Selon le niveau d'instruction, le taux de handicap est beaucoup plus prononcé chez les personnes sans niveau d'instruction quel que soit le sexe (2 %). Leur taux de handicap passe de 1,2 % entre 6-9 ans à 10,5 % pour les 90 ans et plus. Même si le sexe masculin reste le plus touché, l'évolution selon l'âge du taux de handicap conserve les mêmes tendances quel que soit le sexe.

Tableau 2. 13 : Taux (%) de handicap par groupe d'âges et sexe selon le niveau d'instruction (6-59 ans)

Groupe d'âge et sexe		Sans niveau / Pré-scolaire	Primaire	Collège	Lycée	Profes/Technique	Universitaire	Total	Effectif
6 à 9 ans	Masculin	1,2	0,9	1,4	0,5	-	-	1,1	7 077
	Féminin	1,1	0,9	1,3	3,2	-	-	1,0	6 420
	Total	1,2	0,9	1,4	1,6	-	-	1,0	13 497
10 à 14 ans	Masculin	1,6	1,0	1,1	1,5	12,5	-	1,2	7 640
	Féminin	1,5	1,0	1,1	1,0	0,0	-	1,2	7 293
	Total	1,5	1,0	1,1	1,3	5,9	-	1,2	14 933
15 à 19 ans	Masculin	1,9	1,3	1,0	0,9	1,4	1,4	1,4	7 303
	Féminin	1,4	1,1	1,0	0,9	0,3	0,7	1,2	7 175
	Total	1,6	1,2	1,0	0,9	0,8	1,1	1,3	14 478
20 à 24 ans	Masculin	2,0	1,7	1,2	1,0	0,7	0,9	1,5	5 919
	Féminin	1,3	1,0	0,9	0,8	0,7	0,8	1,1	5 563
	Total	1,5	1,3	1,0	0,9	0,7	0,8	1,3	11 482
25 à 29 ans	Masculin	2,0	1,9	1,6	1,3	1,2	1,0	1,7	5 618
	Féminin	1,2	1,2	1,1	1,1	0,9	1,0	1,2	5 168
	Total	1,5	1,5	1,4	1,2	1,1	1,0	1,4	10 786
30 à 34 ans	Masculin	2,1	1,9	2,0	1,7	1,1	1,3	1,9	5 172
	Féminin	1,3	1,4	1,0	1,3	0,8	1,0	1,3	4 534
	Total	1,6	1,7	1,6	1,6	1,0	1,2	1,6	9 706
35 à 39 ans	Masculin	2,1	1,9	1,9	1,7	1,6	1,4	1,9	4 349
	Féminin	1,3	1,3	1,3	1,3	1,0	1,0	1,3	3 595
	Total	1,6	1,7	1,7	1,6	1,4	1,3	1,6	7 944
40 à 44 ans	Masculin	2,2	2,1	2,0	2,0	1,8	1,9	2,2	4 303
	Féminin	1,6	1,5	1,7	1,7	1,2	1,5	1,6	3 729
	Total	1,8	1,8	1,9	1,9	1,6	1,8	1,8	8 032
45 à 49 ans	Masculin	2,3	2,4	2,1	2,3	2,4	1,6	2,2	3 550
	Féminin	1,7	1,9	1,7	1,8	1,3	1,6	1,7	2 925
	Total	2,0	2,2	2,0	2,2	2,0	1,6	2,0	6 475
50 à 54 ans	Masculin	2,5	2,8	2,4	2,7	2,8	2,4	2,6	3 711
	Féminin	2,1	2,1	2,1	2,2	0,9	2,0	2,1	3 169
	Total	2,3	2,6	2,3	2,6	2,1	2,3	2,3	6 880
55 à 59 ans	Masculin	2,8	3,2	2,9	3,3	2,7	2,4	2,8	3 180
	Féminin	2,4	2,0	2,6	1,8	2,0	1,9	2,3	2 246
	Total	2,6	2,8	2,8	2,9	2,5	2,3	2,6	5 426

Tableau 2. 14 : Taux (%) de handicap par groupe d'âges et sexe selon le niveau d'instruction (60 ans et plus)

Groupe d'âge et sexe		Sans niveau /Pré-scolaire	Primaire	Collège	Lycée	Profes/Technique	Universitaire	Total	Effectif
60 à 64 ans	Masculin	3,4	3,5	3,2	3,1	3,7	2,3	3,3	3 449
	Féminin	3,0	3,1	2,6	2,9	2,2	2,0	3,0	2 943
	Total	3,2	3,4	3,1	3,1	3,2	2,3	3,1	6 392
65 à 69 ans	Masculin	4,1	4,7	3,9	4,3	4,5	3,3	4,1	2 763
	Féminin	3,5	3,0	2,9	4,5	2,5	2,4	3,5	2 054
	Total	3,8	4,3	3,7	4,3	4,1	3,2	3,8	4 817
70 à 74 ans	Masculin	5,4	4,6	4,9	6,3	5,2	4,8	5,3	3 000
	Féminin	4,4	3,2	4,9	2,3	7,2	5,8	4,4	2 617
	Total	4,8	4,3	4,9	5,6	5,6	4,9	4,8	5 617
75 à 79 ans	Masculin	6,4	6,5	5,1	4,3	5,3	3,9	6,3	2 107
	Féminin	5,2	4,0	4,3	1,6	5,4	1,2	5,2	1 525
	Total	5,8	5,9	4,9	3,7	5,3	3,6	5,8	3 632
80 à 84 ans	Masculin	7,8	8,0	6,4	7,4	3,0	3,8	7,8	1 906
	Féminin	6,6	3,7	4,0	1,7	5,0	3,4	6,5	1 709
	Total	7,2	6,7	5,8	5,9	3,5	3,8	7,1	3 615
85 à 89 ans	Masculin	9,0	7,4	7,8	6,4	11,8	4,3	8,9	954
	Féminin	7,5	8,6	0,0	7,7	0,0	4,8	7,5	742
	Total	8,3	7,8	6,3	6,7	9,1	4,4	8,2	1 696
90 à 94 ans	Masculin	10,2	7,4	3,0	2,8	25,0	0,0	9,8	549
	Féminin	8,1	0,8	3,2	3,2	0,0	0,0	7,8	475
	Total	9,1	4,9	3,1	3,0	11,8	0,0	8,8	1 024
95 ans et plus	Masculin	11,2	6,6	6,7	10,0	20,0	13,8	11,1	619
	Féminin	9,8	17,9	5,9	0,0	0,0	0,0	9,9	606
	Total	10,5	11,9	6,5	5,6	14,3	12,1	10,5	1 225
Total	Masculin	2,3	1,2	1,4	1,4	1,9	1,4	1,8	73 169
	Féminin	1,7	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,5	64 488
	Total	2,0	1,1	1,3	1,3	1,5	1,3	1,6	137 657

2.7. Taux de handicap et quelques caractéristiques socioéconomiques

2.7.1. Taux de handicap selon la situation d'activité

Le tableau 2.14 montre que le groupe d'âge 6-14 ans est moins touché avec un taux de 1,1 % contre respectivement 1,6 % et 1,7 % pour les groupes d'âge 15-64 ans et 65 ans et plus. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que plus l'âge augmente plus les personnes sont exposées aux facteurs handicapants (maladie, travail, condition nutritionnelle).

Selon le sexe, les femmes sont moins touchées par le phénomène au niveau de tous les trois groupes d'âge par rapport aux hommes. Ainsi les taux varient respectivement, pour les femmes de 0,5 %, 0,8 % et 0,8 % contre 0,6 %, 0,9 % et 0,9 % chez les hommes. Cette réalité s'explique par le fait que les hommes sont plus exposés aux facteurs handicapants que les femmes.

Tableau 2. 15 : Taux (%) de handicap par grand groupe d'âges et par situation d'activité selon le sexe

Situation d'activité	Masculin		Féminin		Total	
	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif
6 à 14 ans						
Occupé	1,1	4 595	1,0	4 124	1,0	8 719
Elève/Étudiant	0,9	7 395	0,9	6 426	0,9	13 821
Femme au foyer/Aide familial	-	-	0,9	872	0,9	872
Invalide	4,0	2 516	4,9	2 070	4,3	4 586
Total	1,1	14 506	1,1	13 492	1,1	27 998
15 à 64 ans						
Occupé	1,5	27 118	1,2	16 176	1,4	43 294
Chômeur	3,3	1 326	2,6	587	3,0	1 913
Recherche 1er emploi	1,4	973	1,2	423	1,3	1 396
Elève/Étudiant	1,1	5 459	1,0	3 414	1,1	8 873
Femme au foyer/Aide familial	-	-	1,1	11 761	1,1	11 761
Rentier	2,6	437	2,2	185	2,4	622
Retraité	3,4	154	2,5	36	3,2	190
Invalide/vieillard	14,1	10 913	11,7	8 389	12,9	19 302
Total	1,9	46 380	1,4	40 971	1,6	87 351
65 ans et plus						
Occupé	2,9	3 338	2,4	1 071	2,7	4 409
Chômeur	6,7	214	5,7	130	6,4	344
Recherche 1er emploi	6,9	29	5,6	17	6,3	46
Femme au foyer/Aide familial	-	-	2,7	931	2,7	931
Rentier	5,2	90	4,6	43	5,0	133
Retraité	5,0	565	3,8	98	4,8	663
Invalide/vieillard	11,0	7 650	6,8	7 436	8,4	15 086
Total	5,8	11 886	5,0	9 726	5,4	21 612
Ensemble						
Occupé	1,5	35 051	1,1	21 371	1,4	56 422
Chômeur	3,5	1 500	2,7	673	3,2	2 173
Recherche 1er emploi	1,4	1 002	1,3	440	1,4	1 442
Elève/Étudiant	1,0	12 894	1,0	9 884	1,0	22 778
Femme au foyer/Aide familial	-	-	1,2	13 564	1,2	13 564
Rentier	2,8	527	2,4	228	2,7	755
Retraité	4,5	719	3,3	134	4,3	853
Invalide/vieillard	10,0	21 079	8,0	17 895	9,0	38 974
Total	1,9	72 772	1,5	64 189	1,7	136 961

2.7.2. Taux de handicap selon la catégorie socioprofessionnelle

Selon la catégorie, la profession intellectuelle et scientifique, directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'exécutif et des corps législatifs sont les plus touchés avec respectivement 2 % et 1,8 %. La catégorie des conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage est la moins touchée avec 0,7 % (tableau 2.15).

Tableau 2. 16 : Taux de handicap (%) et effectif des personnes handicapées selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Masculin		Féminin		Total	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	1,8	129	1,7	56	1,8	185
Profession intellectuelle et scientifique	2,2	678	1,2	96	2,0	774
Profession intermédiaire	1,7	725	1,3	204	1,6	929
Employés de type administratif	1,6	404	1,2	172	1,5	576
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	1,5	6 267	1,1	5 814	1,3	12 081
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	1,6	20 487	1,2	12 504	1,4	32 991
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	1,5	6 848	1,3	2 900	1,5	9 748
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	0,7	86	0,5	3	0,7	89
Professions élémentaires	1,5	475	1,1	240	1,4	715
Professions militaires, policières et douanières	1,2	296	1,3	32	1,2	328
Total	1,6	36 395	1,2	22 021	1,4	58 416

2.7.3. Taux de handicap selon la branche d'activité

Le tableau 2.16 montre que le taux de handicap est plus élevé chez les personnes exerçant les activités de Santé et action sociale, d'information, d'édition et d'imprimerie, d'hébergement et de restauration. Elles ont respectivement 1,9 %, 1,8 % et 1,7 %. La branche activité extractive est la moins pratiquée par les personnes vivant avec un handicap ce qui explique leur très faible taux de handicap (1 %).

Cette distribution de la population des personnes vivant avec un handicap dans les différents branches d'activité est la même quand on considère la répartition selon le sexe. On peut toutefois noter une légère différence de la proportion des femmes occupées dans les activités immobilières et services administratifs et d'appui (2,2 %) par rapport à celle des hommes exerçant les mêmes activités (0,9 %). Le secteur des activités extractives est le secteur qui a les plus faibles proportions aussi bien chez les hommes que chez les femmes (1 % chez les hommes et 0,9 % chez les femmes).

Tableau 2. 17 : Taux de handicap (%) et effectif selon le sexe et la branche d'activité

Branche d'activité	Masculin		Féminin		Total	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	1,6	20 226	1,2	12 254	1,4	32 480
Activités extractives	1,0	728	0,9	326	1,0	1 054
Activités de fabrication	1,9	3 363	1,3	2 487	1,6	5 850
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1,4	158	1,7	14	1,4	172
Construction des bâtiments et génie civil	1,3	1 203	1,5	68	1,3	1 271
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	1,6	5 548	1,1	5 142	1,3	10 690
Activités d'hébergement et de restauration	2,0	82	1,4	69	1,7	151
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	1,8	23	1,7	7	1,8	30
Transport et entreposage	1,2	1 640	1,5	77	1,2	1 717
Activités de poste et de télécommunication	1,5	35	1,3	10	1,5	45
Activités financières et d'assurances	1,5	39	1,3	17	1,4	56
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1,5	249	1,0	54	1,4	303
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	0,9	4	2,2	8	1,5	12
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	1,4	864	1,3	202	1,4	1 066
Education	1,7	832	1,1	212	1,5	1 044
Santé et action sociale	2,2	374	1,4	180	1,9	554
Arts, spectacles et loisirs	1,5	133	1,0	26	1,4	159
Autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels	2,1	884	1,3	729	1,7	1 613
Activités des organisations et organismes extra territoriaux	1,6	23	0,9	6	1,4	29
Autres branches d'activités non classées ailleurs	2,4	3	0,0	0	1,6	3
Total	1,6	36 411	1,2	21 888	1,4	58 299

2.7.4. Taux de handicap selon le niveau de vie

Dans l'ensemble, le taux de handicap représente 1,5 % de la population et le phénomène touche différemment les couches selon le niveau de vie. Ainsi les très riches sont les moins touchés avec 1,3 % contre 1,5 % pour les très pauvres (tableau 2.17). Selon le sexe, le constat reste le même.

Tableau 2. 18 : Taux de handicap selon le niveau de vie

Niveau de vie	Masculin		Féminin		Total	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Très pauvre	1,7	15 810	1,4	13 868	1,5	29 678
Pauvre	1,7	16 756	1,4	15 097	1,5	31 853
Moyen	1,7	17 514	1,4	16 152	1,6	33 666
Riche	1,6	17 256	1,4	15 209	1,5	32 465
Très riche	1,4	15 211	1,2	13 012	1,3	28 223
Total	1,6	82 547	1,4	73 338	1,5	155 885

2.8. Vue d'ensemble

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation a dénombré 155 885 personnes handicapées sur une population totale de 10 503 132 habitants en Guinée soit 1,5 % de la population guinéenne. Contrairement à la population totale où la population féminine est plus représentée (52 %), dans la population des personnes vivant avec un handicap, les hommes sont plus nombreux et ils représentent 53 % des handicapés.

La région de Kindia est celle qui regroupe plus de handicapés en nombre, elle compte 25 180 handicapés soit 16,2 % de la population des handicapés. Mais, c'est la région de Mamou qui est la plus touchée avec un taux de 1,8 % même si elle a le faible effectif de handicapés (13 285 personnes).

En milieu urbain, on a dénombré un effectif de 52 097 personnes vivant avec un handicap avec un taux de handicap de 1,4 % contre 103 788 personnes en milieu rural avec un taux de 1,5 %. Le taux de handicap augmente avec l'âge, c'est à partir de 65 ans et plus que ce taux prennent une allure inquiétante. L'évolution du taux de handicap montre qu'il a connu une baisse dans le temps (2 % en 1996 à 1,5 % en 2014).

CHAPITRE 3: STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES SELON LE TYPE DE HANDICAP

L'analyse sur la typologie du handicap comprend quatre parties. La première partie nous renseigne sur les types de handicap selon le milieu et la région de résidence. La deuxième analyse les types de handicap selon certaines caractéristiques sociodémographiques (âge, situation matrimoniale et survie des parents). Les caractéristiques socioculturelles et socioéconomiques occupent respectivement la troisième et la quatrième partie.

3.1. Niveau national et disparités géographiques

3.1.1. Au niveau du milieu de résidence

Dans l'ensemble, l'infirmité des membres inférieurs est plus élevée avec 44,9 % suivi de celle des membres supérieurs 20 %. Le plus faible taux est observé chez les albinos 0,7 %.

S'agissant du milieu de résidence, les infirmes des membres inférieurs sont plus représentés en milieu urbain (57,9 %) qu'en milieu rural (38,8 %) tandis que les autres infirmes sont plus nombreux en milieu rural.

Selon le sexe et le type de handicap, les femmes sont plus touchées par l'infirmité des membres inférieurs et supérieurs avec respectivement 46 % et 20 % contre 44 % et 19,9 % chez les hommes. Cette situation est similaire au niveau des albinos 0,8 % chez les femmes contre 0,7 % chez les hommes.

Tableau 3. 1 : Répartition (%) de la population des personnes vivant avec un handicap par milieu de résidence et par sexe selon la nature du handicap

Type de Handicap	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
IMI	56,8	37,5	44,0	59,3	39,4	46,0	57,9	38,4	44,9
IMS	18,3	20,7	19,9	17,9	21,2	20,1	18,1	20,9	20,0
Aveugle	6,4	12,5	10,4	5,2	11,2	9,2	5,8	11,9	9,8
Muet	2,3	3,4	3,1	2,4	3,3	3,0	2,4	3,4	3,0
Sourd	2,7	5,4	4,5	4,3	6,5	5,8	3,4	5,9	5,1
Sourd-muet	2,0	3,3	2,9	2,2	3,2	2,9	2,1	3,3	2,9
Déficient mental	9,9	15,2	13,4	6,9	13,0	11,0	8,5	14,2	12,3
Bossu	0,8	1,3	1,2	0,8	1,6	1,3	0,8	1,5	1,3
Albinos	0,8	0,6	0,7	1,0	0,7	0,8	0,9	0,7	0,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	27 882	54 665	82 547	24 215	49 123	73 338	52 097	103 788	155 885

3.1.2. Au niveau de la région de résidence

Par rapport à la nature du handicap, les infirmes des membres inférieurs sont considérables et leur proportion varie de 62,9 % à Conakry à 34,2 % à Labé, suivi des infirmes des membres supérieurs qui sont de 24,7 % à Nzérékoré et de 17,1 % à Faranah.

Il faut signaler aussi que les aveugles sont aussi présents dans presque toutes les régions avec une proportion de 11,9 % enregistré à Mamou et 5 % à Conakry. Les déficients mentaux sont plus nombreux à Labé et à Mamou, ils représentent respectivement 22,4 % et 19,5 %.

Tableau 3. 2 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap par région administrative selon la nature du handicap

Région administrative	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficiant mental	Bossu	Albinos	Total	Effectif
Boké	43,3	19,8	10,5	3,6	6,1	2,4	12,9	0,9	0,6	100	15 391
Conakry	62,9	17,1	5,1	2,0	2,8	1,9	6,5	0,6	1,0	100	22 090
Faranah	40,7	19,0	11,3	3,3	6,0	3,9	13,1	1,8	0,8	100	14 134
Kankan	46,7	20,5	9,7	3,0	5,0	3,2	10,2	1,0	0,8	100	24 231
Kindia	48,8	21,3	9,4	2,5	4,5	2,0	9,9	1,1	0,6	100	25 180
Labé	34,2	17,2	10,8	3,9	5,6	3,6	22,4	1,9	0,5	100	17 206
Mamou	37,9	17,8	11,9	3,5	4,9	2,6	19,5	1,5	0,5	100	13 285
N'Zérékoré	37,9	24,7	11,7	3,1	6,4	3,8	10,2	1,5	0,8	100	24 368
Total	44,9	20,0	9,8	3,0	5,1	2,9	12,3	1,3	0,7	100	155 885

3.2. Variation selon quelques caractéristiques sociodémographiques

3.2.1. Age et milieu de résidence

Il ressort du tableau 3.3 que la proportion par type de handicap varie d'un groupe d'âges un autre. Dans l'ensemble, parmi les enfants handicapés âgés de 0 ans, 70 % sont des infirmes de membres inférieurs, 23 % des infirmes de membres supérieurs, 2,4 % des aveugles et moins de 5 % pour l'ensemble des autres type de handicap. Lorsque que l'âge augmente la proportion des infirmes de membres inférieurs et supérieurs diminue progressivement dans chaque groupe d'âges. Leur proportion passe de 93 % pour les 0 ans à 34 % pour les plus de 90 ans. Ce constat est à fait contraire chez les aveugles, la proportion des aveugles est de 2,4 pour les 0 ans à 41,5 % pour les plus de 90 ans.

Lorsqu'on considère le milieu de résidence, en milieu urbain près de 58 % des handicapés sont des infirmes de membres inférieurs contre 38,4 % en milieu rural. À 90 ans et plus, les aveugles sont plus nombreux quel que soit le milieu de résidence. Mais, ils sont plus représentés en milieu rural qu'en milieu urbain (43,3 % contre 33 %). Tableau 3. 3 : Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par groupe d'âges et par milieu de résidence selon le type de handicap

Groupe d'âges	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficiant mental	Bossu	Albinos	Total
Urbain										
0 an	81,3	13,3	1,6	1,3	0,4	0,5	0,9	0,0	0,9	100
1 à 4 ans	74,3	16,7	1,6	2,1	0,8	1,2	1,8	0,3	1,2	100
2 à 9 ans	69,4	15,3	2,5	3,7	1,4	2,3	4,0	0,5	0,9	100
10 à 14 ans	66,5	16,1	2,9	3,5	1,6	2,3	5,7	0,4	1,0	100
15 à 19 ans	61,7	16,5	3,3	3,0	2,8	2,7	8,1	0,9	1,0	100
20 à 24 ans	57,4	17,8	3,2	2,8	3,2	3,0	10,5	0,9	1,2	100
25 à 29 ans	56,3	18,4	3,0	2,3	3,1	2,0	12,9	1,0	1,0	100
30 à 34 ans	52,3	18,7	3,4	2,1	3,8	2,7	15,0	0,9	1,1	100
35 à 39 ans	52,0	17,4	4,5	1,9	4,0	2,5	15,9	1,0	0,9	100
40 à 44 ans	50,1	19,5	6,2	1,6	4,5	1,9	14,1	1,2	1,0	100
45 à 49 ans	49,3	20,8	6,7	1,3	5,2	2,2	13,1	1,0	0,6	100
50 à 54 ans	49,9	23,2	7,4	1,1	4,7	1,4	11,1	0,9	0,6	100
55 à 59 ans	47,7	24,0	10,1	1,1	5,4	1,5	8,5	1,2	0,4	100
60 à 64 ans	43,7	21,8	16,0	1,5	6,5	1,4	8,0	0,8	0,4	100
65 à 69 ans	41,5	23,1	19,1	0,8	6,3	1,3	6,3	1,7	0,1	100
70 à 74 ans	38,2	21,6	20,5	1,0	9,3	1,9	6,6	0,8	0,1	100
75 à 79 ans	35,8	22,5	24,8	1,1	8,3	1,1	4,9	1,6	0,0	100
80 à 84 ans	33,9	21,3	23,1	1,3	8,8	2,2	7,2	1,9	0,2	100
85 à 89 ans	31,6	16,6	29,4	0,9	12,2	0,9	5,6	2,8	0,0	100
90 ans et+	27,8	18,6	33,0	0,7	9,4	1,5	6,5	2,5	0,0	100
Total	57,9	18,1	5,8	2,4	3,4	2,1	8,5	0,8	0,9	100
0 an	61,7	29,9	3,1	1,2	0,4	1,0	1,1	0,4	1,3	100

Groupe d'âges	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficiant mental	Bossu	Albinos	Total
Rural										
1 à 4 ans	57,4	28,2	3,3	2,8	1,0	2,4	3,2	0,7	1,1	100
2 à 9 ans	48,3	25,5	3,6	4,7	3,1	4,0	8,9	1,0	0,9	100
10 à 14 ans	41,9	23,2	4,5	5,3	4,0	4,4	14,8	1,2	0,7	100
15 à 19 ans	39,2	20,8	4,8	4,8	4,8	4,5	19,4	1,1	0,9	100
20 à 24 ans	37,0	18,0	4,5	4,2	4,8	5,0	24,2	1,5	0,8	100
25 à 29 ans	37,5	17,8	5,8	3,7	5,6	4,4	23,2	1,5	0,7	100
30 à 34 ans	34,8	18,1	6,4	3,5	6,1	4,0	24,8	1,7	0,7	100
35 à 39 ans	36,7	18,8	7,8	3,2	6,0	3,6	21,8	1,4	0,7	100
40 à 44 ans	35,9	20,2	9,9	2,8	6,7	3,1	18,8	2,1	0,5	100
45 à 49 ans	36,9	21,5	10,9	2,6	7,0	2,6	16,2	1,9	0,4	100
50 à 54 ans	35,7	22,5	14,1	2,4	7,6	2,2	13,5	1,5	0,5	100
55 à 59 ans	36,0	20,6	16,6	2,4	7,9	2,5	11,7	1,9	0,5	100
60 à 64 ans	32,6	20,2	22,8	2,0	8,3	2,1	9,7	2,1	0,4	100
65 à 69 ans	31,5	19,6	25,1	2,1	9,2	2,1	8,5	1,6	0,3	100
70 à 74 ans	27,8	18,4	31,5	1,9	8,8	2,0	7,5	1,9	0,2	100
75 à 79 ans	25,9	16,6	35,1	2,1	10,6	1,3	6,1	2,0	0,2	100
80 à 84 ans	23,3	15,5	39,2	1,7	10,6	1,5	5,7	2,4	0,1	100
85 à 89 ans	21,4	13,9	42,4	2,3	11,2	1,7	5,1	2,0	0,0	100
90 ans et+	18,9	12,7	43,3	1,5	13,4	1,9	6,3	1,7	0,3	100
Total	38,4	20,9	11,9	3,4	5,9	3,3	14,2	1,5	0,7	100
Ensemble										
0 an	70,0	22,9	2,4	1,2	0,4	0,8	1,0	0,2	1,1	100
1 à 4 ans	63,4	24,1	2,7	2,6	1,0	2,0	2,7	0,5	1,1	100
2 à 9 ans	55,6	22,0	3,2	4,3	2,6	3,4	7,2	0,8	0,9	100
10 à 14 ans	51,6	20,4	3,9	4,6	3,1	3,6	11,2	0,9	0,8	100
15 à 19 ans	48,5	19,0	4,1	4,0	4,0	3,7	14,8	1,0	0,9	100
20 à 24 ans	45,5	17,9	4,0	3,6	4,2	4,2	18,5	1,3	1,0	100
25 à 29 ans	44,5	18,0	4,8	3,2	4,6	3,5	19,3	1,3	0,8	100
30 à 34 ans	40,8	18,3	5,4	3,0	5,3	3,5	21,5	1,4	0,8	100
35 à 39 ans	41,5	18,4	6,7	2,8	5,4	3,2	19,9	1,3	0,8	100
40 à 44 ans	40,4	20,0	8,8	2,4	6,0	2,7	17,3	1,8	0,7	100
45 à 49 ans	40,5	21,3	9,7	2,2	6,5	2,5	15,3	1,6	0,5	100
50 à 54 ans	39,8	22,7	12,2	2,0	6,8	2,0	12,8	1,3	0,5	100
55 à 59 ans	39,5	21,6	14,7	2,0	7,2	2,2	10,7	1,7	0,5	100
60 à 64 ans	35,4	20,6	21,0	1,9	7,8	1,9	9,2	1,7	0,4	100
65 à 69 ans	34,0	20,5	23,6	1,8	8,4	1,9	7,9	1,6	0,3	100
70 à 74 ans	30,2	19,2	29,0	1,7	8,9	2,0	7,3	1,6	0,2	100
75 à 79 ans	28,0	17,9	32,9	1,9	10,1	1,3	5,8	1,9	0,2	100
80 à 84 ans	25,3	16,6	36,2	1,6	10,3	1,6	6,0	2,4	0,1	100
85 à 89 ans	23,3	14,4	40,0	2,1	11,4	1,6	5,2	2,1	0,0	100
90 ans et+	20,5	13,7	41,5	1,4	12,7	1,8	6,4	1,9	0,2	100
Total	44,9	20,0	9,8	3,0	5,1	2,9	12,3	1,3	0,7	100

3.2.2. Situation matrimoniale

L'examen de l'état matrimonial des personnes vivant avec un handicap selon leur sexe montre que chez les femmes infirmes des membres inférieurs 43,3 % sont mariés tandis qu'on en compte 40,2 % chez les hommes. Le nombre de personnes en situation de veuvage est beaucoup plus prononcé chez les femmes que chez leur homologue hommes, on a dénombré 6620 veuves contre 1025 veufs. Et plus de célibataires hommes (26193 personnes) que de femmes (15149 personnes). Compte tenu de leur nombre les albinos enregistrent les plus faibles proportions quel que soit la situation.

Tableau 3. 4 : Répartition de la population des personnes vivant avec un handicap par l'état matrimonial et par sexe selon le type de handicap

Etat matrimonial	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficient mental	Bossu	Albinos	Total
Masculin										
Célibataire	40,0	17,0	5,1	3,7	3,3	3,8	25,2	1,2	0,7	100
Marié	40,3	20,8	17,8	2,2	6,5	2,2	8,3	1,4	0,5	100
Veuf	25,4	16,6	30,2	1,7	8,9	2,6	11,4	3,0	0,2	100
Divorcé/séparé	28,1	16,3	14,3	1,5	5,0	2,3	30,8	1,7	0,2	100
Union libre	34,9	21,7	15,1	1,9	5,7	4,7	14,2	1,9	0,0	100
Total	39,8	19,1	12,7	2,8	5,2	2,9	15,6	1,3	0,6	100
Féminin										
Célibataire	43,8	18,5	5,4	3,8	4,1	4,1	17,6	1,8	0,9	100
Marié	43,3	20,1	11,3	2,5	7,3	2,6	10,8	1,4	0,7	100
Veuf	29,8	17,4	24,2	2,1	12,2	2,0	10,1	1,8	0,4	100
Divorcé/séparé	32,0	17,8	8,1	1,7	7,2	3,4	28,1	1,5	0,3	100
Union libre	36,1	23,9	9,5	3,6	6,9	5,9	10,5	2,6	1,0	100
Total	41,6	19,3	11,2	2,8	7,0	3,0	12,9	1,5	0,7	100
Ensemble										
Célibataire	41,4	17,6	5,2	3,8	3,6	3,9	22,4	1,4	0,8	100
Marié	41,7	20,5	14,7	2,3	6,9	2,4	9,5	1,4	0,6	100
Veuf	29,2	17,3	25,0	2,0	11,8	2,1	10,3	2,0	0,4	100
Divorcé/séparé	30,4	17,2	10,6	1,6	6,3	2,9	29,2	1,5	0,3	100
Union libre	35,8	23,4	11,0	3,2	6,6	5,6	11,4	2,4	0,7	100
Total	40,6	19,2	12,0	2,8	6,1	2,9	14,3	1,4	0,6	100

3.2.3. Survie des parents enfants vivant avec un handicap âgés de moins de 18 ans

Dans l'ensemble, selon le type de handicap, la proportion de survie des deux parents est plus élevée chez les infirmes des membres inférieurs avec 56,6 % et le plus faible chez les bossus avec 0,7 %. Pour les enfants dont aucun parent ne vit on compte 41,6 % d'infirmes des membres inférieurs, 20,6 % d'infirmes des membres supérieurs, 8,9 % des aveugles, les bossus ne représentent que 1 %. On constate les mêmes tendances quel que soit le sexe de l'enfant.

Tableau 3. 5 : Répartition (en %) des enfants vivant avec un handicap âgés de moins de 18 ans par survie des parents et par sexe selon le type de handicap

Survie des parents	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficient mental	Bossu	Albinos	Total
Masculin									
Père et mère décédés	24,2	8,9	5,7	5,1	7,6	7,6	1,3	1,3	100
Mère vit	19,7	4,8	5,4	3,6	4,8	18,8	0,7	1,5	100
Père vit	22,3	5,2	5,2	5,2	5,2	9,6	1,8	0,4	100
Deux vivent	21,9	3,2	4,0	2,3	3,0	8,1	0,7	0,9	100
Total	21,8	3,4	4,1	2,4	3,1	8,6	0,7	0,9	100
Féminin									
Père et mère décédés	17,1	8,9	3,2	5,1	4,4	14,6	0,6	1,3	100
Mère vit	19,2	4,9	4,7	4,8	5,8	15,0	0,9	1,2	100
Père vit	21,5	4,6	6,3	5,3	4,0	12,3	1,3	1,3	100
Deux vivent	21,9	3,3	3,4	2,2	2,8	7,2	0,8	0,9	100
Total	21,8	3,4	3,5	2,4	2,9	7,6	0,8	0,9	100
Ensemble									
Père et mère décédés	20,6	8,9	4,4	5,1	6,0	11,1	1,0	1,3	100
Mère vit	19,5	4,9	5,0	4,2	5,3	17,0	0,8	1,4	100
Père vit	21,9	4,9	5,8	5,3	4,5	11,1	1,5	0,9	100
Deux vivent	21,9	3,3	3,7	2,3	2,9	7,7	0,7	0,9	100
Total	21,8	3,4	3,8	2,4	3,0	8,1	0,8	0,9	100

3.3. Variation selon quelques caractéristiques socioculturelles

3.3.1. Région naturelle

Selon la région naturelle, on constate que les infirmes de membres inférieurs sont les plus nombreux quels que soient la région de résidence et le sexe considérés. À Conakry, 62,9 % des handicapés sont des infirmes de membres inférieurs, 17,1 % des infirmes de membres supérieurs, 5 % des aveugles et 15 % des autres handicaps. En Basse Guinée, 48,3 % des handicapés sont des infirmes de membres inférieurs, 20,4 % des infirmes de membres supérieurs, 9,5 % des aveugles et 21,8 % des autres handicaps. Les mêmes tendances sont remarquées dans les autres régions quel que soit le sexe.

Tableau 3. 6 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par région naturelle et par sexe et selon la nature du handicap

Région naturelle	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficient mental	Bossu	Albinos	Total
Masculin										
Basse Guinée	47,6	20,3	10,1	2,8	3,9	2,0	12,0	0,9	0,5	100
Moyenne Guinée	34,3	17,6	12,2	3,9	5,0	3,1	21,9	1,5	0,5	100
Haute Guinée	43,2	19,9	11,2	3,1	4,9	3,5	12,3	1,1	0,8	100
Guinée Forestière	38,3	23,9	11,6	3,3	5,7	3,9	11,1	1,5	0,8	100
Conakry	61,7	17,5	5,4	2,0	2,3	1,8	7,7	0,7	0,9	100
Total	44,0	19,9	10,4	3,1	4,5	2,9	13,4	1,2	0,7	100
Féminin										
Basse Guinée	49,2	20,5	8,8	2,7	5,9	2,2	8,9	1,1	0,7	100
Moyenne Guinée	37,1	18,8	10,5	3,6	6,0	3,1	18,5	1,8	0,5	100
Haute Guinée	46,3	20,3	9,2	2,9	5,5	3,2	10,3	1,5	0,8	100
Guinée Forestière	39,4	23,6	11,2	3,2	7,3	3,7	9,2	1,5	0,9	100
Conakry	64,3	16,7	4,6	2,1	3,5	2,1	5,1	0,6	1,0	100
Total	46,0	20,1	9,2	3,0	5,8	2,9	11,0	1,3	0,8	100
Ensemble										
Basse Guinée	48,3	20,4	9,5	2,8	4,8	2,1	10,5	1,0	0,6	100
Moyenne Guinée	35,7	18,2	11,4	3,8	5,5	3,1	20,2	1,7	0,5	100
Haute Guinée	44,6	20,1	10,3	3,0	5,2	3,4	11,4	1,3	0,8	100
Guinée Forestière	38,8	23,8	11,4	3,2	6,4	3,8	10,2	1,5	0,8	100
Conakry	62,9	17,1	5,1	2,0	2,8	1,9	6,5	0,6	1,0	100
Total	44,9	20,0	9,8	3,0	5,1	2,9	12,3	1,3	0,7	100

3.3.2. Religion

La répartition des personnes vivant avec un handicap par religion confirme aussi le surnombre des infirmes de membres inférieurs suivi des infirmes de membres supérieurs quels que soient le sexe et la religion. Pour les musulmans, on dénombre 43,7 % des infirmes de membre inférieurs, 19,4 % de membres supérieurs, 13,5 % de déficients mentaux, 10 % d'aveugles et les autres 14 %. Par rapport aux sexes les tendances restent les mêmes.

Tableau 3. 7 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par religion et par sexe selon la nature du handicap

Religion	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficient mental	Bossu	Albinos	Total
Masculin										
Sans religion	56,2	23,1	5,8	2	2,9	2,6	6,1	1,1	0,2	100
Musulmane	42,6	19,3	10,7	3,3	4,5	2,9	14,8	1,2	0,7	100
Chrétienne	45,8	23,0	10,3	2,6	4,7	3,2	8,4	1,3	0,6	100
Animiste	35,8	21,6	17,1	2,0	6,5	4,0	10,4	1,8	0,8	100
Autre religion	75,1	10,9	5,7	1,4	2,3	0,8	3,5	0,4	0,0	100
Total	44,0	19,9	10,4	3,1	4,5	2,9	13,4	1,2	0,7	100
Féminin										
Sans religion	57,1	24,0	6,4	1,6	3,2	2,3	4,5	0,8	0,1	100
Musulmane	44,9	19,5	9,2	3,2	5,9	2,9	12,2	1,4	0,9	100
Chrétienne	46,3	22,1	10,4	2,4	6,7	3,2	6,9	1,3	0,8	100
Animiste	36,1	21,5	16,4	2,5	8,5	3,2	9,8	1,8	0,2	100
Autre religion	72,2	11,9	5,3	2,5	1,8	1,4	4,3	0,4	0,2	100
Total	46,0	20,1	9,2	3,0	5,8	2,9	11,0	1,3	0,8	100
Ensemble										
Sans religion	56,7	23,6	6,1	1,8	3,0	2,4	5,3	0,9	0,2	100
Musulmane	43,7	19,4	10,0	3,2	5,2	2,9	13,5	1,3	0,8	100
Chrétienne	46,1	22,6	10,3	2,5	5,6	3,2	7,7	1,3	0,7	100
Animiste	35,9	21,6	16,7	2,3	7,4	3,6	10,1	1,8	0,5	100
Autre religion	73,7	11,4	5,5	1,9	2,1	1,1	3,9	0,4	0,1	100
Total	44,9	20,0	9,8	3,0	5,1	2,9	12,3	1,3	0,7	100

3.3.3. Niveau d'instruction

La répartition des personnes vivant avec un handicap par niveau d'instruction montre qu'on a 37,9 % des infirmes de membres supérieurs parmi les sans niveau, ils représentent presque les mêmes proportions pour les autres niveaux primaire. Ce résultat s'observe quel que soit le sexe. Pour les infirmes de membres supérieurs nous avons environ les mêmes proportions quel que soit le niveau d'instruction.

Tableau 3. 8 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par niveau d'instruction et par sexe et selon la nature du handicap

Niveau d'instruction	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficient mental	Bossu	Albinos	Total
Masculin										
Sans niveau / Préscolaire	36,4	18,9	13,3	4,0	5,5	3,9	16,3	1,3	0,5	100
Primaire	56,4	21,8	5,7	1,9	3,2	1,2	8,0	0,9	1,0	100
Collège	55,0	19,5	5,8	1,2	3,2	1,3	12,2	1,0	0,8	100
Lycée	55,8	22,2	5,1	1,1	2,4	0,6	11,1	1,1	0,6	100
Professionnel/ Technique	54,2	21,8	9,3	0,9	4,2	0,9	6,2	1,5	0,9	100
Universitaire	56,2	23,9	5,4	0,9	2,1	0,8	8,6	1,0	1,1	100
Total	42,8	19,8	10,8	3,1	4,6	3,0	14,0	1,2	0,7	100
Féminin										
Sans niveau / Préscolaire	39,5	19,9	11,3	3,5	6,8	3,5	13,5	1,5	0,6	100
Primaire	63,4	19,7	3,6	1,5	3,5	1,4	4,8	0,9	1,1	100
Collège	62,6	20,5	3,6	1,5	3,2	1,0	5,2	1,0	1,3	100
Lycée	65,1	18,6	3,0	1,4	3,1	1,2	5,9	0,9	0,9	100
Professionnel/ Technique	60,2	21,6	4,2	0,9	4,7	2,5	3,4	2,5	0,0	100
Universitaire	63,1	21,7	3,5	1,1	2,8	0,8	5,3	0,6	1,1	100
Total	44,8	19,9	9,5	3,0	6,0	3,0	11,6	1,4	0,7	100
Ensemble										
Sans niveau / Préscolaire	37,9	19,4	12,3	3,7	6,1	3,7	14,9	1,4	0,6	100
Primaire	59,4	20,9	4,8	1,7	3,3	1,3	6,6	0,9	1,0	100
Collège	57,7	19,9	5,0	1,3	3,2	1,2	9,7	1,0	1,0	100
Lycée	58,5	21,1	4,5	1,2	2,6	0,8	9,6	1,0	0,7	100
Professionnel/ Technique	56,0	21,7	7,8	0,9	4,4	1,4	5,4	1,8	0,6	100
Universitaire	57,8	23,4	5,0	0,9	2,3	0,8	7,8	0,9	1,1	100
Total	43,8	19,8	10,2	3,1	5,3	3,0	12,9	1,3	0,7	100

3.4. Variation selon quelques caractéristiques socioéconomiques

3.4.1. Situation d'activité

Parmi les occupés, 46 % sont les handicapés de membres inférieurs, 21 % sont des infirmes de membres supérieurs, 9,7 % sont des déficients mentaux. Ces proportions varient d'une situation à une autre, parmi les chômeurs 33,4 % sont des infirmes de membres inférieurs ; 25,2 % sont des déficients mentaux ; 10,8 % sont des infirmes de membres supérieurs. Il existe aucune différence considérable entre les sexes.

Tableau 3. 9 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par grand sexe et la situation d'activité selon la nature du handicap

Situation d'activité	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Défi-cient mental	Bossu	Albinos	Total
Masculin										
Occupé	45,5	20,9	7,4	3,7	6,5	3,9	10,0	1,3	0,7	100
Chômeur	31,4	19,1	10,7	3,5	2,9	2,9	28,0	1,0	0,5	100
Recherche 1er emploi	51,5	22,9	4,4	3,1	1,9	2,4	12,0	1,4	0,6	100
Elève/Étudiant	65,3	20,7	3,2	2,0	1,9	1,4	3,8	0,8	1,1	100
Rentier	36,5	23,4	12,6	2,4	3,0	3,0	16,8	1,6	0,7	100
Retraité	37,2	22,1	19,1	2,8	5,9	1,7	10,3	0,6	0,3	100
Invalide/vieillard	21,8	15,9	22,9	2,9	4,3	2,6	28,0	1,5	0,2	100
Total	41,5	19,5	11,4	3,1	4,9	3,0	14,7	1,3	0,6	100
Féminin										
Occupé	46,9	21,0	6,0	3,7	7,2	3,7	9,2	1,4	0,9	100
Chômeur	36,9	20,0	10,8	3,1	3,5	3,7	20,4	1,1	0,5	100
Recherche 1er emploi	57,4	17,7	5,0	2,6	2,9	2,9	10,4	0,8	0,2	100
Elève/Étudiant	69,2	18,8	2,6	1,7	2,0	1,3	2,5	0,8	1,1	100
Femme au foyer	45,3	20,1	7,6	3,3	7,8	3,7	10,3	1,3	0,8	100
Rentier	37,2	18,1	9,4	2,8	4,2	4,7	21,1	2,2	0,3	100
Retraité	39,0	20,6	6,9	5,8	6,3	3,1	16,7	1,3	0,4	100
Invalide/vieillard	25,0	18,0	20,9	2,8	7,2	2,5	21,5	2,0	0,3	100
Total	43,6	19,6	10,1	3,0	6,4	3,0	12,2	1,5	0,7	100
Ensemble										
Occupé	46,0	20,9	6,9	3,7	6,8	3,8	9,7	1,4	0,8	100
Chômeur	33,4	19,4	10,8	3,4	3,1	3,2	25,2	1,1	0,5	100
Recherche 1er emploi	53,5	21,2	4,6	2,9	2,2	2,5	11,5	1,2	0,4	100
Elève/Étudiant	67,0	19,9	2,9	1,8	1,9	1,3	3,2	0,8	1,1	100
Femme au foyer	45,3	20,1	7,6	3,3	7,8	3,7	10,3	1,3	0,8	100
Rentier	36,8	21,6	11,5	2,6	3,4	3,6	18,2	1,8	0,6	100
Retraité	37,7	21,7	15,5	3,7	6,0	2,1	12,2	0,8	0,3	100
Invalide/vieillard	23,3	16,9	22,0	2,8	5,6	2,5	25,0	1,7	0,2	100
Total	42,5	19,5	10,8	3,1	5,6	3,0	13,5	1,3	0,7	100

3.4.2. Catégorie socioprofessionnelle

L'examen du tableau 3.10 les infirmes des membres inférieurs et supérieurs sont les plus nombreux quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. Dans la catégorie des directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs, 54,6 % sont des infirmes de membres inférieurs, 30,6 % des infirmes de membres supérieurs et moins de 15 % des autres types de handicap. C'est dans les catégories employés de type administratif (61,1 %), profession intermédiaire (59,3 %) et professions militaires, policières et douanières (58,6 %) où le nombre des infirmes de membres inférieurs est plus élevé.

Tableau 3. 10 : Répartition de la population vivant avec un handicap par catégorie socioprofessionnelle selon la nature du handicap

Catégorie socioprofessionnelle	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Défi-cient mental	Bossu	Albinos	Total
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	54,6	30,6	7,1	0,0	1,1	0,0	6,0	0,0	0,6	100
Profession intellectuelle et scientifique	54,6	24,9	8,0	1,2	3,4	0,5	5,0	1,2	1,3	100
Profession intermédiaire	59,3	20,6	7,1	1,2	3,3	0,4	5,3	1,6	1,2	100
Employés de type administratif	61,3	20,5	5,6	1,4	3,3	0,2	5,7	0,7	1,4	100
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	53,1	21,0	5,2	2,2	5,1	2,2	8,8	1,4	0,9	100
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	39,8	20,8	8,6	4,3	8,0	4,6	11,8	1,4	0,7	100
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	50,1	20,0	4,6	4,2	5,1	4,5	9,9	1,1	0,7	100
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	24,7	36,0	10,1	0,0	6,7	4,5	14,6	2,3	1,1	100
Professions élémentaires	54,5	21,0	3,5	2,8	5,3	2,7	8,1	1,1	1,0	100
Professions militaires, policières et douanières	58,6	24,1	5,6	1,9	0,9	1,2	6,8	0,9	0,0	100
Total	45,4	20,9	7,1	3,6	6,6	3,8	10,5	1,4	0,8	100

3.4.3. Branche d'activité

Il ressort de ce tableau que les infirmes de membres inférieurs sont les plus représentés suivi des infirmes de membres supérieurs quelle que soit la branche d'activité.

Tableau 3. 11 : Répartition de la population vivant avec un handicap par branche d'activité selon la nature de handicap

Branche d'activité	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficient mental	Bossu	Albinos	Total
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	39,3	20,5	8,7	4,3	8,0	4,5	12,5	1,4	0,7	100
Activités extractives	49,3	22,0	4,4	2,9	6,0	3,9	10,2	1,0	0,4	100
Activités de fabrication	49,9	20,3	4,4	4,6	5,4	5,1	8,2	1,5	0,7	100
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	57,6	21,5	5,8	2,9	4,7	0,6	5,2	0,6	1,2	100
Construction des bâtiments et génie civil	50,0	20,0	5,5	2,6	6,3	3,6	10,9	0,7	0,5	100
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	53,1	21,3	4,9	2,8	5,2	2,4	8,1	1,4	0,9	100
Activités d'hébergement et de restauration	53,6	25,8	4,6	1,3	4,6	1,3	7,3	0,7	0,7	100
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	56,7	20,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	100
Transport et entreposage	59,1	19,0	4,9	1,7	2,6	1,9	9,0	1,3	0,6	100
Activités de poste et de télécommunication	53,3	24,4	4,4	2,2	4,4	0,0	6,7	4,4	0,0	100
Activités financières et d'assurances	67,9	12,5	3,6	0,0	3,6	3,6	8,9	0,0	0,0	100
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	61,7	21,1	5,0	1,3	2,0	1,3	5,0	1,3	1,3	100
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	41,7	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	16,7	8,3	0,0	100
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	59,2	24,1	4,7	1,4	3,3	0,6	4,4	0,9	1,4	100
Education	57,1	25,5	4,4	1,2	2,6	1,0	5,9	1,3	1,1	100
Santé et action sociale	58,7	25,1	6,3	0,5	3,6	0,4	2,7	1,8	0,9	100
Arts, spectacles et loisirs	55,4	21,4	8,2	0,6	3,1	2,5	6,9	0,6	1,3	100
Autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels	50,4	21,5	7,1	2,6	5,0	3,4	7,5	1,2	1,2	100
Activités des organisations et organismes extra territoriaux	62,1	27,6	3,5	0,0	0,0	6,9	0,0	0,0	0,0	100
Autres branches d'activités non classées ailleurs	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Total	45,4	20,9	7,1	3,7	6,6	3,8	10,5	1,4	0,8	100

3.4.4. Niveau de vie

Le tableau 3.12 indique que les handicapés de membres inférieurs sont plus représentés quels que soit le sexe et le niveau de vie, mais beaucoup plus nombreux parmi les riches (58 %).

Tableau 3. 12 : Répartition de la population vivant avec un handicap par sexe et par Niveau de vie selon la nature du handicap

Niveau de vie	IMI	IMS	Aveu- gle	Muet	Sourd	Sourd- muet	Défi- cient mental	Bossu	Albi- nos	Total	Eff
Masculin											
Très pauvre	32,8	18,4	15,6	3,8	6,4	3,6	17,2	1,5	0,6	100	14 204
Pauvre	33,9	20,7	14,3	3,4	6,1	3,7	15,8	1,5	0,6	100	14 889
Moyen	36,0	20,0	12,5	3,5	5,5	3,3	17,3	1,5	0,5	100	15 635
Riche	48,5	19,5	8,6	2,5	3,6	2,2	13,5	1,0	0,6	100	15 119
Très riche	58,1	18,5	5,8	2,3	2,6	2,1	9,2	0,7	0,9	100	13 322
Total	41,5	19,5	11,4	3,1	4,9	3,0	14,7	1,3	0,6	100	73 169
Féminin											
Très pauvre	35,6	19,6	13,1	3,5	6,9	3,4	15,4	1,9	0,7	100	12 405
Pauvre	35,9	21,0	12,9	3,4	7,6	3,6	13,2	1,8	0,6	100	13 366
Moyen	37,9	20,0	11,3	3,2	7,3	3,3	14,7	1,8	0,5	100	14 360
Riche	50,7	19,1	7,2	2,7	5,8	2,5	10,3	1,0	0,8	100	13 110
Très riche	60,7	17,8	5,1	2,2	4,0	2,2	6,1	0,8	1,1	100	11 247
Total	43,6	19,6	10,1	3,0	6,4	3,0	12,2	1,5	0,7	100	64 488
Ensemble											
Très pauvre	34,1	19,0	14,4	3,7	6,7	3,5	16,4	1,7	0,6	100	26 609
Pauvre	34,8	20,8	13,6	3,4	6,8	3,6	14,6	1,6	0,6	100	28 255
Moyen	36,9	20,0	11,9	3,4	6,4	3,3	16,0	1,6	0,5	100	29 995
Riche	49,6	19,3	7,9	2,6	4,6	2,3	12,0	1,0	0,7	100	28 229
Très riche	59,3	18,2	5,5	2,3	3,2	2,1	7,8	0,7	1,0	100	24 569
Total	42,5	19,5	10,8	3,1	5,6	3,0	13,5	1,3	0,7	100	137 657

3.5. Vue d'ensemble

Les résultats sur la typologie de handicap nous montrent que les infirmes de membres inférieurs sont les plus nombreux quel que soit l'indicateur calculé et représentent environ 45 % de la population des handicapées suivi des infirmes de membres supérieurs (20 %) puis des déficients mentaux (12 %).

CHAPITRE.4: CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Dans ce chapitre, nous allons mettre en exergue les caractéristiques sociodémographiques et socioculturelles des personnes vivant avec un handicap en les comparant à la population des non handicapés et/ou la population totale.

4.1. Caractéristiques sociodémographiques

4.1.1. Âge moyen et âge médian

Les tableaux 4.1 et 4.2 indiquent que la population des personnes vivant avec un handicap est plus vieille que celle des non handicapés. En effet, la population des handicapés a en moyenne 32,2 ans dans l'ensemble contre 21,6 ans pour les non handicapés. Les femmes sont plus jeunes chez les handicapés quelle que soit la résidence considérée et plus âgées chez les non handicapés. Elles ont en moyenne 31,5 ans contre 33 ans chez les handicapés et 21,9 ans contre 21,6 ans chez les non handicapés.

Toutefois, il existe des inégalités entre les milieux de résidence et également entre les régions de résidence. Les handicapés vivant en milieu urbain sont plus jeunes que leur homologue vivant en milieu rural (28,2 ans contre 34,3 ans). C'est dans la région de Conakry où vivent les plus jeunes handicapés en moyenne (27 ans) suivi des régions de Kindia (29,8 ans) et Kankan (30,4 ans). Pour les non handicapés, le constat est contraire à ceux des handicapés.

En considérant l'âge médian, les mêmes tendances se dessinent quels que soient le milieu et la région de résidence.

Tableau 4. 1 : Âge moyen de la population résidente par statut de handicap selon le milieu de résidence et la région de résidence

	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total
Milieu de résidence									
Urbain	29,3	22,1	22,2	27,0	21,4	21,5	28,2	21,8	21,9
Rural	34,8	21,0	21,2	33,6	22,1	22,3	34,3	21,6	21,8
Région de résidence									
Boké	34,0	21,0	21,2	32,6	21,6	21,7	33,4	21,3	21,5
Conakry	28,5	23,0	23,0	25,5	21,6	21,6	27,1	22,3	22,3
Faranah	35,8	20,9	21,2	33,0	21,7	21,8	34,5	21,3	21,5
Kankan	31,6	19,5	19,7	29,1	19,7	19,8	30,4	19,6	19,8
Kindia	30,5	21,0	21,2	29,1	21,4	21,6	29,8	21,2	21,4
Labé	37,4	22,4	22,7	36,7	24,7	24,9	37,1	23,7	23,9
Mamou	39,2	23,7	24,1	39,1	25,7	25,9	39,1	24,8	25,1
N'Zérékoré	32,3	21,2	21,4	31,6	21,9	22,1	32,0	21,6	21,8
Ensemble	33,0	21,4	21,6	31,5	21,9	22,0	32,2	21,6	21,8

Tableau 4. 2 : Âge médian de la population résidente par statut de handicap selon le milieu de résidence et la région de résidence

	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total
Guinée	27,2	14,9	15	24,7	17,2	17,3	25,9	16,2	16,3
Milieu de résidence									
Urbain	23,0	18,1	18,2	19,7	17,7	17,7	21,8	17,9	17,9
Rural	29,4	13,1	13,3	28,4	16,9	17,0	29,1	14,8	14,9
Région de résidence									
Boké	29,0	14,6	14,7	26,6	17,1	17,2	27,7	15,8	16,0
Conakry	23,5	19,9	19,9	19,0	18,6	18,6	21,3	19,3	19,3
Faranah	30,0	13,3	13,5	27,8	16,2	16,3	29,3	14,6	14,7
Kankan	24,9	13,4	13,5	21,5	14,8	14,9	23,6	14,2	14,2
Kindia	23,9	14,4	14,5	21,8	17,2	17,2	22,8	15,7	15,8
Labé	31,7	13,9	14,1	31,1	18,6	18,8	31,4	16,3	16,5
Mamou	34,8	14,1	14,3	36,1	19,6	19,7	35,2	17,1	17,3
N'Zérékoré	27,3	14,6	14,7	25,4	17,2	17,3	26,4	15,8	16,0

4.1.2. Structure par groupe d'âges et par sexe

En comparant la structure par âge de la population des handicapés et celle des non handicapés, nous observons une similitude. Quels que soient le sexe et le statut du handicap, la proportion des personnes diminue avec l'âge. Sauf chez les personnes vivant avec un handicap où le début et la fin présentent certaines distorsions. En effet, la proportion des moins de 5 ans est inférieure à celle du groupe d'âges de 5-9 ans chez les handicapés (soit 9,3 % contre 11,1 % les deux sexes confondus) tandis qu'elle est supérieure chez les non handicapés (16,9 % contre 16,4 % les deux sexes confondus). À partir de 50 ans, la proportion des personnes vivant avec un handicap varie en dents de scie quel que soit le sexe.

La proportion des enfants de moins d'un an vivant avec un handicap est faible 1,6 % pour l'ensemble des handicapés avec une faible différence de proportion entre le sexe. Ceci prouve qu'il est difficile de repérer certains types de handicap chez les enfants de moins d'un an ou bien les campagnes de vaccination ont réduit certaines infirmités pour cet âge.

Tableau 4. 3 : Répartition de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon le groupe d'âges

Groupe d'âge	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total
0	1,5	3,3	3,2	1,6	3,0	3,0	1,6	3,1	3,1
0 à 4	9,0	17,8	17,6	9,6	16,2	16,1	9,3	16,9	16,8
5 à 9	11,0	17,3	17,2	11,2	15,5	15,5	11,1	16,4	16,3
10 à 14	9,3	12,4	12,3	9,9	11,3	11,3	9,6	11,8	11,8
15 à 19	8,9	10,3	10,3	9,8	10,9	10,9	9,3	10,6	10,6
20 à 24	7,2	8,0	8,0	7,6	9,2	9,1	7,4	8,6	8,6
25 à 29	6,8	6,6	6,6	7,1	8,2	8,2	6,9	7,4	7,4
30 à 34	6,3	5,4	5,4	6,2	6,5	6,5	6,2	6,0	6,0
35 à 39	5,3	4,4	4,4	4,9	5,2	5,2	5,1	4,8	4,8
40 à 44	5,2	3,9	4,0	5,1	4,3	4,3	5,2	4,1	4,2
45 à 49	4,3	3,1	3,1	4,0	3,1	3,1	4,2	3,1	3,1
50 à 54	4,5	2,8	2,9	4,3	2,8	2,8	4,4	2,8	2,8
55 à 59	3,9	2,2	2,2	3,1	1,8	1,8	3,5	2,0	2,0
60 à 64	4,2	2,0	2,1	4,0	1,8	1,8	4,1	1,9	1,9
65 à 69	3,4	1,3	1,3	2,8	1,1	1,1	3,1	1,2	1,2
70 à 74	3,6	1,1	1,1	3,6	1,1	1,1	3,6	1,1	1,1
75 à 79	2,6	0,6	0,7	2,1	0,5	0,5	2,3	0,6	0,6
80 à 84	2,3	0,5	0,5	2,3	0,5	0,5	2,3	0,5	0,5
85 à 89	1,2	0,2	0,2	1,0	0,2	0,2	1,1	0,2	0,2
90 et plus	1,4	0,2	0,2	1,5	0,2	0,2	1,4	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.1.3. Situation matrimoniale

Il ressort du tableau 4.4 que le mariage n'est pas un évènement rare en Guinée, près de 57 % de la population totale des handicapés de 12 ans et plus sont mariés et 59,5 % de la population totale. Quel que soit le statut de handicap, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Chez les personnes vivant avec un handicap, 58,3 % des femmes sont mariés contre 55,6 % des hommes. Les célibataires vivant avec un handicap représentent 35 % de la population des handicapés dont 41,6 % parmi les hommes et seulement 27,4 % parmi les femmes. La proportion des veufs est très élevée dans la population handicapée féminine (6,5 %) contre 2,7 % dans l'ensemble. Les divorcés et les unions libres sont faiblement représentés.

Tableau 4. 4 : Répartition de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	Masculin			Féminin			Total		
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total
Célibataire	41,6	48,4	48,2	27,4	26,6	26,6	35,0	36,7	36,7
Marié	55,6	50,5	50,6	58,3	67,5	67,4	56,9	59,6	59,5
Veuf/veuve	1,6	0,6	0,6	12,0	4,5	4,6	6,5	2,7	2,7
Divorcé/séparé	1,1	0,4	0,4	1,7	0,9	0,9	1,4	0,7	0,7
Union libre	0,2	0,2	0,2	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.1.4. Situation des femmes handicapées en matière de fécondité

Dans cette section, la fécondité a été appréhendée par la parité moyenne des femmes âgées de 15 à 49 ans c'est à dire le nombre moyen d'enfants nés vivants vivant par groupe d'âges quinquennaux des femmes.

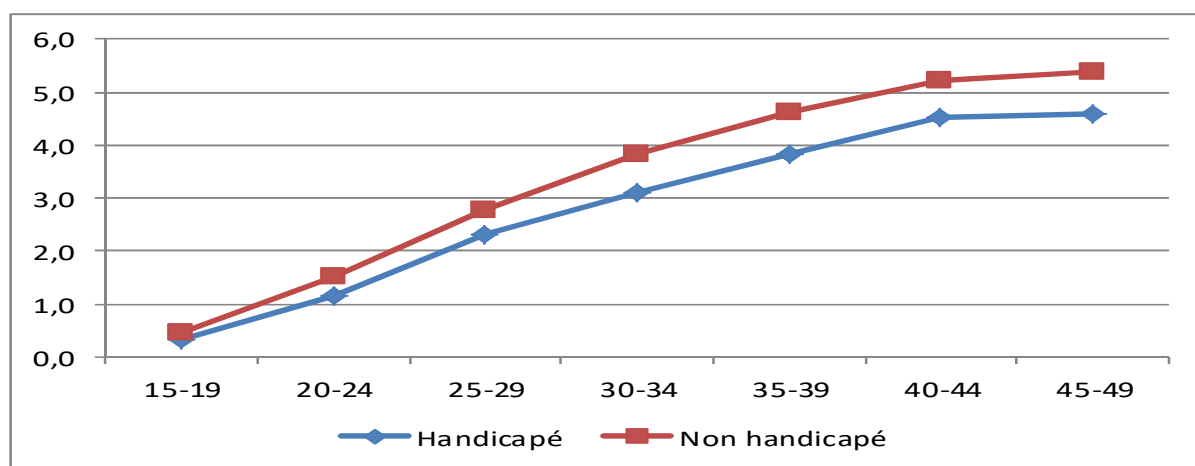
Les parités moyennes des femmes vivant avec un handicap restent inférieures à celles observées au niveau de l'ensemble des femmes quel que soit le groupe d'âges considéré (tableau 4.5). En effet, La parité moyenne à 45-49 ans des femmes handicapées diffère à peu près d'un enfant de celle des non handicapées ou de l'ensemble des femmes (respectivement 4,5 et 5,3 enfants par femme). L'allure de la courbe de parité (graphique 4.2) montre que les femmes vivant avec un handicap ont comme les autres femmes, une fécondité soutenue jusqu'à la ménopause.

La différence entre les femmes vivant avec un handicap et les non handicapées pourrait s'expliquer par le niveau de la nuptialité des deux sous populations, car les femmes non handicapées se marient plus vite et durent plus dans le mariage que leurs homologues handicapées.

Tableau 4. 5 : Parité moyenne des femmes de 15 à 49 ans selon la nature du handicap et ISF

Groupe d'âges	Parité moyenne		
	Handicapée	Non handicapée	Total
15 à 19 ans	0,3	0,5	0,5
20 à 24 ans	1,1	1,5	1,5
25 à 29 ans	2,3	2,8	2,8
30 à 34 ans	3,1	3,8	3,8
35 à 39 ans	3,8	4,6	4,6
40 à 44 ans	4,5	5,2	5,2
45 à 49 ans	4,6	5,4	5,4
ISF	4,0	5,6	5,6

Graphique 4. 1: Variation de la parité moyenne des femmes de 15 à 49 ans selon le statut de handicap



Le tableau 4.6 montre que la fécondité a baissé en Guinée entre 1996 et 2014 quel que soit le groupe d'âge. Elle a baissé de 0,3 point de pourcentage en 18 ans, cette baisse est considérée très faible au vu de tout ce que le gouvernement et les bailleurs de fonds ont fait pour baisser la fécondité. Ce résultat résulte de la faible utilisation des pratiques contraceptives modernes en Guinée qui avait une prévalence de 4,6 % en 2012 (EDS, 2012).

Tableau 4. 6 : Évolution de la parité moyenne des femmes 15 à 49 ans de 1996 à 2014

Groupe d'âges	Parité en 1996		Parité en 2014	
	Handicapée	Ensemble	Handicapée	Ensemble
15 à 19 ans	0,5	0,7	0,3	0,5
20 à 24 ans	1,6	1,9	1,1	1,5
25 à 29 ans	2,6	3,1	2,3	2,8
30 à 34 ans	3,5	4,2	3,1	3,8
35 à 39 ans	4,3	5,0	3,8	4,6
40 à 44 ans	4,6	5,4	4,5	5,2
45 à 49 ans	4,9	5,7	4,6	5,4

4.1.5. Situation des personnes handicapées en matière de migration

La population vivant avec un handicap migre plus que les non handicapés quel que soit le milieu de résidence. En effet, au niveau national, 24,5 % des personnes vivant avec un handicap sont des migrants contre 20,4 % pour l'ensemble de la population non handicapée. Cette différence se crée d'avance en milieu urbain où 46,5 % de la population des handicapées ont migré contre 39,7 % des non handicapés. En milieu rural, seulement 13,5 % ont connu la migration chez les handicapés contre 10,1 % pour les non handicapés. Il n'existe pas de différences significatives entre les sexes quels que soient le statut de handicap et le milieu de résidence, sauf en milieu rural où la différence entre hommes et femmes vivant avec un handicap est visible

Tableau 4. 7 : Proportion des migrants (en %) selon le sexe, le milieu de résidence et statut de handicap

Milieu de résidence	Migrant		
	Masculin	Féminin	Total
Urbain			
Handicapé	47,3	45,6	46,5
Non handicapé	39,8	39,7	39,7
Rural			
Handicapé	15,4	11,4	13,5
Non handicapé	11,0	9,3	10,1
Ensemble			
Handicapé	26,2	22,7	24,5
Non handicapé	21,4	19,5	20,4

En considérant les régions de résidence, les régions de Conakry et de Kindia sont les plus attractives en Guinée. En effet, près de la moitié des handicapés (48,5 %) vivant à Conakry et 31,5 % de Kindia sont venus d'ailleurs. Les autres régions ont un taux inférieur à la moyenne nationale 24,5 %. Les mêmes tendances sont observées chez les non handicapés.

Tableau 4. 8 : Répartition (en %) de la population résidente selon le statut migratoire et le sexe par région de résidence et statut de handicap

Région de résidence	Statut de handicap	Migrant		
		Masculin	Féminin	Total
Boké	Handicapé	20,1	15,7	18,1
	Non handicapé	15,3	13,2	14,2
Conakry	Handicapé	49,2	47,6	48,5
	Non handicapé	43,5	43,8	43,7
Faranah	Handicapé	20,9	17,1	19,1
	Non handicapé	14,7	13,2	13,9
Kankan	Handicapé	20,5	18,6	19,7
	Non handicapé	16,4	14,9	15,7
Kindia	Handicapé	32,4	30,6	31,5
	Non handicapé	24,1	22,5	23,3
Labé	Handicapé	19,5	12,9	16,2
	Non handicapé	15,1	12,6	13,8
Mamou	Handicapé	16,8	12,4	14,7
	Non handicapé	13,1	11,0	11,9
N'Zérékoré	Handicapé	20,6	17,2	19,0
	Non handicapé	16,1	14,4	15,2
Guinée	Handicapé	26,2	22,7	24,5
	Non handicapé	21,4	19,5	20,4

4.2. Caractéristiques socioculturelles

4.2.1. Région naturelle

La répartition de la population résidente montre que la région de la Haute Guinée est la plus peuplée. Elle regorge environ un quart (24,9 %) de la population guinéenne. S'agissant de la population vivant avec un handicap, c'est en Basse Guinée où elles sont nombreuses (22,9 %) suivi par la région de la Moyenne Guinée (22,7 %). La région de Conakry est la région où vivent moins de handicapés. En considérant le sexe, les femmes handicapées sont plus nombreuses en Moyenne Guinée tandis que leurs homologues hommes sont plus représentés dans la région de la Basse Guinée.

Tableau 4. 9 : Répartition (%) de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon la région naturelle

Région naturelle	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total
Basse Guinée	23,0	22,1	22,1	22,7	22,1	22,1	22,9	22,1	22,1
Moyenne Guinée	21,9	18,3	18,4	23,7	20,5	20,5	22,7	19,4	19,4
Haute Guinée	22,0	25,4	25,4	21,3	24,6	24,5	21,7	25,0	24,9
Guinée Forestière	18,7	17,7	17,7	18,5	17,7	17,7	18,6	17,7	17,7
Conakry	14,5	16,5	16,4	13,8	15,2	15,2	14,2	15,8	15,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.2.2. Religion

La religion musulmane est la plus pratiquée en Guinée, plus de 89 % de la population sont musulmane dont 81,4 % des handicapés et 89,2 % des non handicapés. La religion chrétienne occupe la deuxième place, elle est pratiquée par 6,8 % de la population avec plus de handicapés que de non handicapés. En effet, 7,7 % des handicapés pratiquent la religion chrétienne et 6,8 % des non

handicapés. L'animisme est peu pratiqué, seulement 1,6 % de la population pratiquent cette religion. Il n'existe aucune différence significative entre le sexe masculin et le sexe féminin quels que soit le statut du handicap et la religion pratiquée.

Tableau 4. 10 : Répartition de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon la religion

Religion	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Total	Handic	Non handic	Total	Handic	Non handic	Total
Sans religion	7,9	2,3	2,4	8,3	2,3	2,4	8,1	2,3	2,4
Musulmane	81,5	89,2	89,1	81,2	89,2	89,1	81,4	89,2	89,1
Chrétienne	7,8	6,8	6,8	7,7	6,7	6,8	7,7	6,8	6,8
Animiste	2,2	1,5	1,6	2,2	1,6	1,6	2,2	1,6	1,6
Autre religion	0,6	0,1	0,1	0,7	0,1	0,1	0,6	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.3. Vue d'ensemble

Il était question dans ce chapitre d'étudier les caractéristiques sociodémographiques et culturelles. Sur le plan démographique, il ressort que les personnes vivant avec un handicap ont des âges moyen et médian supérieurs à ceux des non handicapées quel que soit le sexe. La structure par âge de la population des handicapés est similaire à celle des non handicapés. Quel que soit le sexe, la proportion des personnes diminue avec l'âge.

Le mariage n'est pas un événement rare en Guinée, près de 57 % des personnes vivant avec un handicap âgées de 12 ans et plus sont mariées contre 59,5 % de l'ensemble de la population. La proportion des veufs n'est pas négligeable chez les personnes vivant avec un handicap, elle est plus élevée dans la population des handicapés féminine (6,5 %) que dans l'ensemble (2,7 %).

La parité moyenne des femmes vivant avec un handicap restent inférieures à celles observées au niveau de l'ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans quel que soit le groupe d'âges considéré.

La population vivant avec un handicap migre plus que les non handicapés quels que soient le milieu et la région de résidence. Les régions de Conakry et de Kindia sont les plus attractives en Guinée.

Concernant l'aspect culturel, les résultats du RGPH3 nous montrent que la région naturelle de la Haute Guinée est la plus peuplée pour toute la population. Par contre, les personnes vivant avec un handicap sont plus représentées en Basse Guinée. La religion musulmane est la plus pratiquée en Guinée, plus de 89 % de la population sont musulmane dont 81,4 % des handicapés.

CHAPITRE 5 : SITUATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Ce chapitre porte essentiellement sur la fréquentation scolaire, l'alphabétisation et le niveau d'instruction des personnes vivant avec un handicap et la scolarisation des enfants.

5.1. Structure de la population par âge selon la fréquentation scolaire

La structure par âge selon la fréquentation scolaire (tableau 5.1) nous révèle que la population qui fréquente actuellement diminue au fur à mesure que l'âge augmente. La population qui fréquente actuellement est concentrée dans la tranche d'âge 6-24 ans et la plus grande proportion se situe entre 10-14 ans (plus de 33 %) quels que soit le statut du handicap et le sexe. Pour les jeunes qui fréquentent actuellement, l'écart entre les handicapés et les non handicapés est faible. Il est surprenant de voir ceux qui n'ont jamais fréquenté nombreux dans le groupe des jeunes (6-34 ans) et ceux ayant déjà fréquenté aussi dans le groupe des jeunes (6-24 ans). Ce qui montre la faible fréquentation scolaire et le décrochage scolaire dans le pays.

Toutefois, il existe des disparités entre le sexe masculin et le sexe féminin. Nous remarquons que jusqu'à 14 ans les filles fréquentent plus l'école que les garçons quel que soit le statut du handicap. Après cet âge (âge de la puberté) la jeune fille est confrontée à des discriminations qui peuvent influencer négativement sa scolarisation.

Tableau 5. 1 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par statut de handicap et par statut scolaire selon le groupe d'âges et le sexe

Sexe et groupe d'âges	N'a jamais fréquenté		A fréquenté		Fréquente actuellement		TOTAL	
	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap
Masculin								
6 à 9 ans	8,1	15,6	2,7	4,3	25,9	28,5	9,7	17,0
10 à 14 ans	7,4	10,6	4,6	6,0	32,0	32,0	10,4	15,8
15 à 19 ans	7,8	9,6	7,7	9,7	22,7	21,8	10,0	13,1
20 à 24 ans	6,7	7,9	10,0	12,9	11,7	12,4	8,1	10,2
25 à 29 ans	7,1	8,2	11,9	15,5	4,6	3,8	7,7	8,4
30 à 34 ans	6,9	7,9	11,6	13,1	1,5	0,8	7,1	6,9
35 à 39 ans	6,2	7,1	9,0	9,4	0,5	0,3	5,9	5,6
40 à 44 ans	6,3	6,7	8,5	7,7	0,3	0,2	5,9	5,0
45 à 49 ans	5,3	5,4	6,8	5,8	0,3	0,1	4,9	4,0
50 à 54 ans	5,5	5,1	7,2	5,1	0,3	0,1	5,1	3,6
55 à 59 ans	4,7	3,9	6,3	4,1	0,2	0,1	4,4	2,8
60 à 64 ans	5,4	3,7	5,9	3,5	0,1	0,0	4,7	2,6
65 à 69 ans	4,8	2,7	3,3	1,5	0,0	0,0	3,8	1,7
70 à 74 ans	5,6	2,4	2,2	0,8	0,0	0,0	4,1	1,4
75 à 79 ans	4,1	1,4	1,0	0,3	0,0	0,0	2,9	0,8
80 à 84 ans	3,8	1,1	0,8	0,2	0,0	0,0	2,6	0,6
85 à 89 ans	1,9	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0	1,3	0,3
90 ans et plus	2,4	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0	1,6	0,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Sexe et groupe d'âges	N'a jamais fréquenté		A fréquenté		Fréquenté actuellement		TOTAL	
	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap
Féminin								
6 à 9 ans	7,5	11,5	4,7	5,0	29,7	32,3	10,0	14,9
10 à 14 ans	7,4	8,7	9,3	9,1	36,3	35,0	11,3	14,1
15 à 19 ans	8,8	10,8	16,0	17,8	20,7	19,7	11,1	13,5
20 à 24 ans	7,8	10,5	14,7	19,4	8,1	9,3	8,6	11,4
25 à 29 ans	8,0	11,4	14,3	16,3	2,7	2,4	8,0	10,2
30 à 34 ans	7,7	9,9	9,5	10,1	0,9	0,6	7,0	8,1
35 à 39 ans	6,3	8,3	6,3	6,4	0,3	0,3	5,6	6,4
40 à 44 ans	6,7	7,1	6,0	5,0	0,4	0,2	5,8	5,4
45 à 49 ans	5,2	5,0	4,9	3,5	0,3	0,1	4,5	3,8
50 à 54 ans	5,7	4,6	4,6	2,9	0,3	0,1	4,9	3,4
55 à 59 ans	4,0	2,9	3,6	2,1	0,1	0,1	3,5	2,2
60 à 64 ans	5,6	3,1	2,9	1,4	0,1	0,0	4,6	2,2
65 à 69 ans	4,0	1,9	1,2	0,5	0,0	0,0	3,2	1,3
70 à 74 ans	5,2	2,0	1,0	0,3	0,0	0,0	4,1	1,3
75 à 79 ans	3,1	1,0	0,3	0,1	0,0	0,0	2,4	0,7
80 à 84 ans	3,4	0,8	0,3	0,1	0,0	0,0	2,7	0,6
85 à 89 ans	1,5	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	1,2	0,2
90 ans et plus	2,2	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	1,7	0,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100
Ensemble								
6 à 9 ans	7,8	13,2	3,4	4,5	27,6	30,2	9,8	15,9
10 à 14 ans	7,4	9,4	6,2	7,3	33,8	33,3	10,9	14,9
15 à 19 ans	8,3	10,3	10,4	13,1	21,9	20,8	10,5	13,3
20 à 24 ans	7,2	9,4	11,5	15,6	10,2	11,0	8,3	10,8
25 à 29 ans	7,5	10,1	12,6	15,8	3,8	3,2	7,8	9,4
30 à 34 ans	7,3	9,1	10,9	11,9	1,2	0,7	7,1	7,5
35 à 39 ans	6,3	7,8	8,1	8,1	0,4	0,3	5,8	6,0
40 à 44 ans	6,5	6,9	7,7	6,6	0,3	0,2	5,8	5,2
45 à 49 ans	5,2	5,2	6,1	4,9	0,3	0,1	4,7	3,9
50 à 54 ans	5,6	4,8	6,3	4,1	0,3	0,1	5,0	3,5
55 à 59 ans	4,4	3,3	5,4	3,3	0,2	0,1	3,9	2,5
60 à 64 ans	5,5	3,3	4,9	2,6	0,1	0,0	4,6	2,4
65 à 69 ans	4,4	2,2	2,6	1,1	0,0	0,0	3,5	1,5
70 à 74 ans	5,4	2,1	1,8	0,6	0,0	0,0	4,1	1,4
75 à 79 ans	3,6	1,2	0,8	0,2	0,0	0,0	2,6	0,7
80 à 84 ans	3,6	0,9	0,6	0,2	0,0	0,0	2,6	0,6
85 à 89 ans	1,7	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	1,2	0,2
90 ans et plus	2,3	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	1,6	0,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

L'examen du tableau 5.2 révèle que plus de la moitié (59 %) de la population guinéenne n'ont jamais fréquenté l'école. Cette situation est plus alarmante chez les personnes vivant avec un handicap que

chez les non handicapés. En effet, environ 70 % de la population des handicapés n'ont jamais fréquenté l'école, il existe une nette différence entre les sexes (64,7 % pour les hommes contre 75,8 % pour les femmes). Pour les non handicapés, 58,8 % n'ont jamais fréquenté dont 50,8 % des hommes et 66,1 % des femmes.

La proportion des personnes ayant déjà fréquenté et celle des personnes qui fréquentent actuellement présentent aussi des disparités entre les sexes et entre les handicapés et les non handicapés. Dans l'ensemble du pays, 16,8 % ont déjà fréquenté et 24,3 % fréquentent actuellement. Cette dernière proportion est très faible chez les personnes vivant avec un handicap, 13,8 % seulement fréquentent actuellement dont 14,9 % pour les hommes contre 12,7 % pour les femmes.

Tableau 5. 2 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par statut de handicap et par sexe selon le statut scolaire

Sexe et statut de handicap	Fréquentation scolaire			Total
	N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquentent actuellement	
Masculin				
Handicapé	64,7	20,5	14,9	100
Non handicapé	50,8	20,4	28,8	100
Ensemble	51,0	20,4	28,6	100
Féminin				
Handicapé	75,8	11,5	12,7	100
Non handicapé	66,1	13,5	20,4	100
Ensemble	66,3	13,4	20,3	100
Ensemble				
Handicapé	69,9	16,3	13,8	100
Non handicapé	58,8	16,8	24,4	100
Ensemble	59,0	16,8	24,3	100

En considérant le milieu de résidence, les personnes n'ayant jamais fréquenté sont plus nombreuses en milieu rural qu'en milieu urbain, celles qui fréquentent et qui avaient fréquenté sont plus nombreuses en milieu urbain. En effet, 82,5 % des handicapés vivant en milieu rural n'ont jamais fréquenté contre 44,3 % en milieu urbain et 26,8 % fréquentent en milieu urbain contre 7,4 % en milieu rural. Les mêmes scénarii sont observés chez les non handicapés seulement que les proportions varient selon le statut du handicap.

Tableau 5. 3 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par statut de handicap et par sexe selon le statut scolaire et le milieu de résidence

Milieu de résidence et fréquentation scolaire	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total
Urbain									
N'a jamais fréquenté	38,0	26,3	26,4	51,6	41,5	41,5	44,3	33,9	34,1
A fréquenté	34,6	31,8	31,9	22,2	24,0	24,0	28,9	27,9	27,9
Fréquentent actuellement	27,4	41,9	41,7	26,2	34,5	34,5	26,8	38,2	38,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Rural									
N'a jamais fréquenté	78,1	65,7	66,0	87,4	79,4	79,6	82,5	73,1	73,2
A fréquenté	13,4	13,4	13,4	6,4	7,8	7,8	10,1	10,4	10,4
Fréquentent actuellement	8,5	20,9	20,6	6,2	12,8	12,7	7,4	16,5	16,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ensemble									
N'a jamais fréquenté	64,7	50,8	51,0	75,8	66,1	66,3	69,9	58,8	59,0
A fréquenté	20,5	20,4	20,4	11,5	13,5	13,4	16,3	16,8	16,8
Fréquentent actuellement	14,9	28,8	28,6	12,7	20,4	20,3	13,8	24,4	24,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Au niveau régional (tableau A.4), la proportion de ceux qui n'ont jamais fréquenté dépasse la proportion de ceux qui fréquentent actuellement et ceux ayant déjà fréquenté quel que soit la région de résidence et le statut du handicap. Sauf la zone spéciale de Conakry qui présente une situation inverse aux autres régions pour les non handicapés. En effet, la proportion de ceux qui n'ont jamais fréquenté est très élevée dans la région de Kankan (81 % pour les handicapés et 74,2 % pour les non handicapés). Elle est suivie par les régions de Mamou, de Labé et de Faranah.

5.2. Scolarisation des enfants vivant avec un handicap

5.2.1. Scolarisation des enfants vivant avec un handicap par groupe d'âges

Il ressort du tableau 5.4 que la fréquentation diminue lorsque l'âge augmente, mais pour 6-9 ans la proportion reste (48 %) inférieure à celle de 10-14 ans (58 %) ce qui montre que les enfants prennent du retard pour s'inscrire à l'école. Les mêmes tendances sont observées quels que soient le sexe et le statut de handicap. On constate que le taux de fréquentation est plus faible chez les handicapés quels que soient le groupe d'âges et le sexe. Pour les 6-9 ans, seulement 38,9 % des handicapés qui fréquentent contre 46,3 % pour les non handicapés.

Tableau 5. 4 : Proportion (%) et effectif d'enfants de 6 à 34 ans qui fréquentent actuellement l'école par groupe d'âges et statut du handicap selon le sexe

Groupe d'âges	Masculin		Féminin		Total	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Handicapé						
6 à 9 ans	39,8	7 077	37,9	6 420	38,9	13 497
10 à 14 ans	45,5	7 640	40,7	7 293	43,1	14 933
15 à 19 ans	33,8	7 303	23,6	7 175	28,8	14 478
20 à 24 ans	21,5	5 919	12,0	5 563	16,9	11 482
25 à 29 ans	8,8	5 618	4,3	5 168	6,6	10 786
30 à 34 ans	3,1	5 172	1,6	4 534	2,4	9 706
Non handicapé						
6 à 9 ans	48,3	664 118	44,3	640 111	46,4	1 304 229
10 à 14 ans	58,3	616 927	50,8	606 247	54,6	1 223 174
15 à 19 ans	47,8	512 189	29,7	582 380	38,1	1 094 569
20 à 24 ans	35,1	398 642	16,6	490 700	24,9	889 342
25 à 29 ans	13,0	328 024	4,8	438 989	8,3	767 013
30 à 34 ans	3,4	269 243	1,5	346 213	2,3	615 456
Ensemble						
6 à 9 ans	48,2	671 195	44,2	646 531	46,3	1 317 726
10 à 14 ans	58,2	624 567	50,7	613 540	54,4	1 238 107
15 à 19 ans	47,6	519 492	29,6	589 555	38,0	1 109 047
20 à 24 ans	34,9	404 561	16,5	496 263	24,8	900 824
25 à 29 ans	12,9	333 642	4,8	444 157	8,3	777 799
30 à 34 ans	3,4	274 415	1,5	350 747	2,3	625 162

5.2.2. Taux brut de scolarisation

Le taux brut de scolarisation est très faible en Guinée (74,9 %), les Objectifs du Millénaire pour le Développement prônaient l'éducation primaire obligatoire pour tous les enfants en âge d'aller à l'école à l'horizon 2015. En 2014, la Guinée se voit loin d'atteindre cet objectif malgré les efforts consentis par les gouvernements et les bailleurs de fonds. Le tableau 5.5 montre que 65 % des handicapés âgés de 6-11 ans fréquentent le primaire contre 75 % des non handicapés. En considérant le milieu de résidence, il existe une grande disparité entre le milieu urbain et le milieu

rural. Le taux de scolarisation dans le milieu urbain est largement supérieur à celui du milieu rural. En effet, ce taux est de 104 % au primaire pour les enfants vivant avec un handicap en milieu urbain contre 43 % pour leur homologue vivant en milieu rural. Les disparités entre les sexes sont plus profondes en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 5. 5 : Taux brut de scolarisation des personnes âgées de 6 à 24 ans par milieu de résidence et niveau d'instruction selon le sexe et le statut de handicap

Milieu de résidence et niveau d'instruction	Handicapé			Non handicapé		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain						
Primaire	106,1	102,5	104,3	121,5	113,0	117,1
Collège	65,6	45,3	54,9	82,6	59,1	70,3
Lycée	39,5	23,6	31,6	59,6	36,4	47,5
Université	9,2	5,7	7,6	13,6	8,5	11,0
Rural						
Primaire	47,6	38,1	43,2	62,0	50,8	56,6
Collège	15,6	10,0	13,0	24,7	14,8	19,9
Lycée	4,4	2,0	3,2	9,2	3,0	5,7
Université	0,8	0,5	0,7	1,2	0,3	0,6
Ensemble						
Primaire	67,2	62,0	64,8	79,2	70,3	74,9
Collège	33,9	24,8	29,4	45,3	32,4	38,9
Lycée	19,4	11,0	15,1	32,0	16,7	23,6
Université	4,5	2,6	3,6	7,8	4,0	5,7

5.2.3. Taux net de scolarisation

Le taux net de scolarisation est aussi faible chez les personnes vivant avec un handicap dans le pays. Seulement 38,7 % fréquentent le primaire contre 47 % des non handicapés, 11,5 % au collège contre 13,5 % des non handicapés, 5 % au lycée contre 6,5 % des non handicapés et 4,4 % à l'université contre 5,6 % (tableau 5.6). Il existe des inégalités lorsqu'on considère le sexe et ou le milieu de résidence. Les filles et les enfants résidant en milieu rural sont plus victimes de la non fréquentation.

Tableau 5. 6 : Taux net de scolarisation des personnes âgées de 6 à 24 ans par milieu de résidence et niveau d'instruction selon le sexe et le statut de handicap

Niveau d'instruction	Handicapé			Non Handicapé		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Urbain						
Primaire	62,7	60,8	61,7	74,4	70,2	72,3
Collège	22,6	17,7	20,0	27,3	22,6	24,8
Lycée	10,3	8,6	9,5	15,3	11,7	13,4
Université	9,0	5,7	7,5	13,6	8,4	10,9
Rural						
Primaire	28,4	23,5	26,2	38,9	33,3	36,2
Collège	5,0	4,1	4,6	7,9	5,3	6,7
Lycée	1,1	0,6	0,8	2,1	0,8	1,4
Université	0,8	0,5	0,7	1,1	0,3	0,6
Ensemble						
Primaire	39,9	37,4	38,7	49,2	44,9	47,1
Collège	11,5	9,8	10,6	14,8	12,2	13,5
Lycée	5,0	3,9	4,5	8,1	5,2	6,5
Université	4,4	2,6	3,5	7,7	3,9	5,6

5.3. Alphabétisation et niveau d'instruction des personnes vivant avec un handicap

Dans la population de 15 ans et plus de la Guinée, plus de deux tiers de la population ne savent ni lire, ni écrire dans une langue parlée en Guinée. Le taux d'alphabétisme est plus faible chez les handicapés que chez les non handicapés, soit 24,4 % contre 32 %. Les inégalités entre hommes et femmes existent quels que soient le milieu de résidence et le statut du handicap considérés. Les femmes sont les moins alphabétisées, 15 % de femmes contre 32 % d'hommes chez les handicapés et 22 % contre 43,6 % chez les non handicapés (tableau 5.7).

Ce phénomène est moins répandu en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, seulement de 17,6 % de la population rurale sont d'alphabétisme dont 14 % parmi les handicapés et 17,7 % des non handicapés. En milieu urbain, plus de la moitié des personnes sont alphabétisées dont 46 % des personnes vivant un handicap contre 55,5 % des non handicapés.

Tableau 5. 7 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population résidente de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe par statut de handicap

Milieu de résidence	Sexe	Handicapé		Non handicapé		Ensemble	
		Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif
Urbain	Masculin	55,7	10 792	67,0	727 525	66,8	738 317
	Féminin	34,6	5 386	44,1	478 258	43,9	483 644
	Ensemble	46,3	16 178	55,5	1 205 783	55,4	1 221 961
Rural	Masculin	20,8	8 127	27,5	422 797	27,4	430 924
	Féminin	6,7	2 356	10,0	195 876	9,9	198 232
	Ensemble	14,1	10 483	17,7	618 673	17,6	629 156
Ensemble	Masculin	32,4	18 919	43,9	1 150 322	43,6	1 169 241
	Féminin	15,3	7 742	22,1	674 134	22,0	681 876
	Ensemble	24,4	26 661	32,1	1 824 456	32,0	1 851 117

Il ressort du tableau 5.8 que la majorité de la population guinéenne n'ont aucun niveau de d'instruction (59,6 %), 23 % de la population ont le niveau primaire et seulement 4 % ont un niveau universitaire. Pour les handicapés, 70,5 % ont sans niveau d'instruction dont 76,4 % du sexe féminin et 65,3 % du sexe masculin et seulement 16 % ont un niveau primaire.

Tableau 5. 8 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et sexe selon le niveau d'instruction

Sexe et statut de handicap du CM	Niveau d'instruction de l'enfant					Total
	Sans niveau	Primaire	Collège	Lycée	Universitaire	
Masculin						
Handicapé	65,3	17,2	9,1	4,0	4,5	100
Non handicapé	51,3	25,7	11,7	5,3	5,9	100
Total	51,6	25,5	11,7	5,3	5,9	100
Féminin						
Handicapé	76,4	14,7	5,5	1,9	1,5	100
Non handicapé	66,7	20,9	7,6	2,7	2,2	100
Total	66,8	20,8	7,6	2,6	2,2	100
Ensemble						
Handicapé	70,5	16,0	7,4	3,0	3,1	100
Non handicapé	59,4	23,2	9,6	3,9	4,0	100
Total	59,6	23,1	9,5	3,9	4,0	100

5.4. Scolarisation des enfants des personnes vivant avec un handicap

Pour l'ensemble des chefs de ménages, près 60 % des enfants n'ont aucun niveau d'instruction, 23 % ont un niveau primaire, 13,4 % ont un niveau secondaire et 4 % ont un niveau universitaire. Les enfants des personnes vivant avec un handicap sont moins scolarisés, près de 62 % sont sans niveau, 22 % fréquentent le primaire, 12,7 % fréquentent le secondaire et 3,5 % sont universitaires. Les chefs de ménage femmes en général et en particulier celles vivant un handicap scolarise moins leurs enfants. En effet, 69 % des enfants des femmes chefs de ménage vivant avec un handicap ne sont pas scolarisés contre 54,2 % de leur homologue vivant dans les ménages dirigés par les hommes vivant avec un handicap.

Tableau 5. 9 : Répartition des enfants de 3 à 17 ans des personnes vivant avec un handicap par statut de handicap et sexe du CM selon le niveau d'instruction

Statut de handicap et sexe	Niveau d'instruction					Total
	Sans niveau	Primaire	Collège	Lycée	Universitaire	
Masculin						
Handicapé	54,2	24,4	11,3	4,9	5,2	100
Non handicapé	51,5	25,6	11,7	5,3	5,9	100
Total	51,6	25,5	11,7	5,3	5,9	100
Féminin						
Handicapé	69,1	19,6	7,0	2,4	1,9	100
Non handicapé	66,8	20,9	7,6	2,7	2,2	100
Total	66,8	20,8	7,6	2,6	2,2	100
Ensemble						
Handicapé	61,9	21,9	9,1	3,6	3,5	100
Non handicapé	59,5	23,1	9,5	3,9	4,0	100
Total	59,6	23,1	9,5	3,9	4,0	100

Le taux brut de scolarisation au primaire des enfants vivant dans les ménages dirigés par des personnes handicapées reste presque identique à celui des enfants vivant dans les ménages dirigés par les non handicapés. Toutefois, le taux de scolarisation reste faible quels que le sexe de l'enfant, celui du CM et le statut de handicap.

Tableau 5. 10 : Taux brut de scolarisation au primaire des enfants de 6-17 ans selon le statut de handicap des chefs de ménage et le sexe

Sexe de l'enfant	Chef de ménage masculin			Chef de ménage féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total
Masculin	72,0	71,4	71,4	86,5	88,2	88,1	73,3	73,4	73,4
Féminin	62,1	62,7	62,7	78,5	82,6	82,6	63,9	65,3	65,3
Ensemble	67,2	67,2	67,2	82,3	85,3	85,3	68,7	69,4	69,4

5.5. Vue d'ensemble

La population qui fréquente actuellement est concentrée dans la tranche d'âge 6-24 ans et la plus grande proportion se situe entre 10-14 ans (plus de 33 %) quels que soit le statut du handicap et le sexe. Pour les jeunes qui fréquentent actuellement, l'écart entre les handicapés et les non handicapés est faible. Toutefois, il existe des disparités entre le sexe masculin et le sexe féminin. Nous remarquons que jusqu'à 14 ans les filles fréquentent plus l'école que les garçons quel que soit le statut du handicap.

Plus de la moitié (59 %) de la population guinéenne n'ont jamais fréquenté l'école. Cette situation est plus alarmante chez les personnes vivant avec un handicap que chez les non handicapés. Ils sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain, par contre, ceux qui fréquentent et qui avaient fréquentés sont plus nombreux en milieu urbain.

Le taux brut de scolarisation au primaire reste faible en Guinée (74,9 %) malgré les efforts consentis. Il existe une nette différence entre filles et garçons, mais aussi entre rural et urbain. Les filles et les personnes vivant en milieu rural sont plus marginalisées en matière de scolarisation.

Plus de deux tiers de la population de 15 ans et plus ne savent ni lire, ni écrire dans une langue parlée en Guinée. Le taux d'alphabétisme est plus faible chez les handicapés que chez les non handicapés, soit 24,4 % contre 32 %. Les inégalités entre hommes et femmes existent quels que soient le milieu de résidence et le statut du handicap considérés.

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Le présent chapitre décrit la population des handicapés selon quelques caractéristiques économiques. Les variables retenues pour cette analyse sont : la situation dans l'activité économique, la catégorie socioprofessionnelle, la situation dans l'occupation et enfin la branche d'activité.

6.1. Structure de la population des personnes handicapées et situation d'activité

6.1.1. Niveau national par sexe et milieu de résidence

Dans la population des handicapés âgés de 6 ans et plus dont la situation dans l'activité économique a été déclarée, seulement 41,2 % sont occupés contre 50,5 % des non handicapés. La proportion d'invalides et de vieillards est importante dans la population des handicapés (28,5 %) contre 4,8 % dans la population des non handicapés. Les élèves et étudiants sont plus d'un quart (27,8 %) de la population totale avec 16,6 % dans la population des handicapés contre 28 % dans la population des non handicapés. Les femmes au foyer ou aide familial représentent environ 10 % dans la population des handicapés contre 14 % dans la population des non handicapés. Ceux qui recherchent leur premier emploi et les chômeurs sont les moins nombreux quel que soit le statut du handicap et représentent seulement 2 % de la population totale avec 2,7 % des personnes vivant avec un handicap.

Les personnes vivant avec un handicap de sexe masculin occupées sont plus nombreuses que les femmes handicapées (avec respectivement 48 % contre 33 %), le même écart entre sexe est observé chez les non handicapés. Quel que soit le statut du handicap, l'écart entre sexe est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. Ceci est dû à la proportion importante des femmes au foyer, environ 27 % des femmes sont concernées au niveau national dont 22 % des femmes urbaines et 29 % des femmes rurales.

Des écarts importants existent entre les centres urbains et le milieu rural. En effet, environ 34 % des personnes vivant avec un handicap en milieu urbain sont occupées contre 45 % au milieu rural. La différence entre milieu de résidence est plus élevée chez les non handicapés avec un écart de plus de 19 points de %.

Tableau 6. 1 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon la situation d'activité et le milieu de résidence

Situation d'activité	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Ens.	Handicap	Non handicap	Ens.	Handicap	Non handicap	Ens.
Urbain									
Occupé	40,0	44,2	44,1	26,4	32,3	32,2	33,7	38,2	38,1
Chômeur	2,7	1,5	1,5	1,2	0,8	0,8	2,0	1,1	1,1
Recherche 1er emploi	3,0	3,7	3,7	1,6	1,9	1,9	2,3	2,8	2,8
Elève/Étudiant	32,0	46,6	46,4	31,4	39,4	39,3	31,7	43,0	42,8
Femme au foyer/ Aide familial	0,0	0,0	0,0	20,2	22,1	22,0	9,3	11,1	11,1
Rentier	0,9	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,7	0,4	0,4
Retraité	2,1	0,8	0,8	0,5	0,2	0,2	1,3	0,5	0,5
Invalide/vieillard	19,4	2,7	3,0	18,3	3,1	3,3	18,9	2,9	3,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Situation d'activité	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Ens.	Handicap	Non handicap	Ens.	Handicap	Non handicap	Ens.
Rural									
Occupé	52,2	67,4	67,1	36,6	48,9	48,7	44,8	57,5	57,3
Chômeur	1,7	0,8	0,8	1,0	0,4	0,4	1,4	0,6	0,6
Recherche 1er emploi	0,6	0,6	0,6	0,3	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4
Elève/Étudiant	10,6	24,5	24,2	7,8	15,2	15,1	9,3	19,5	19,3
Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	21,6	29,3	29,2	10,2	15,7	15,6
Rentier	0,6	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3
Retraité	0,4	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,3	0,1	0,1
Invalide/vieillard	33,7	6,2	6,7	32,4	5,7	6,1	33,1	5,9	6,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
National									
Occupé	48,2	58,6	58,4	33,3	43,1	42,9	41,2	50,5	50,3
Chômeur	2,1	1,1	1,1	1,0	0,6	0,6	1,6	0,8	0,8
Recherche 1er emploi	1,4	1,8	1,8	0,7	0,8	0,8	1,1	1,3	1,3
Elève/Étudiant	17,7	32,8	32,5	15,4	23,7	23,5	16,6	28,0	27,8
Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	21,1	26,8	26,7	9,9	14,0	14,0
Rentier	0,7	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2	0,6	0,3	0,3
Retraité	1,0	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,6	0,2	0,2
Invalide/vieillard	29,0	4,9	5,3	27,9	4,8	5,1	28,5	4,8	5,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

6.1.2. Variation régionale

Au niveau régional, les constats restent les mêmes entre handicapés et non handicapés, et entre hommes et femmes quelles que soient la région de résidence et la région naturelle (tableau A.5, tableau A.6).

6.1.3. Situation d'activité selon le grand groupe d'âges

L'examen du tableau 6.4 révèle que la proportion des occupés est très élevée aux âges actifs (15-64 ans). En effet, plus de 58 % de la population sont occupés avec 49,6 % d'occupés parmi les personnes vivant avec un handicap contre 58,9 % pour les non handicapés. Dans la population des jeunes âgés de 6 à 14 ans, c'est la proportion des élèves et étudiants qui sont plus élevés (49 % pour les handicapés, 58 % pour non handicapés) suivi de la population des occupés quel que soit le statut du handicap. Dans le dernier groupe (65 ans et plus), les invalides et vieillards sont plus nombreux (64,4 % pour les handicapés et 43,4 % pour les non handicapés) suivi également de la population des occupés quel que soit le statut du handicap. Toutefois, les disparités entre sexe existent quel que soit le groupe d'âges et la situation d'activité considérés.

Tableau 6. 2 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon le grand groupe d'âges et la situation d'activité

Grand groupe d'âges et Situation d'activité		Masculin			Féminin			ENSEMBLE		
		Handicapé	Non handicapé	Ensemble	Handicapé	Non handicapé	Ensemble	Handicapé	Non handicapé	Ensemble
6 à 14 ans	Occupé	31,7	34,1	34,1	30,6	34,0	34,0	31,1	34,1	34,0
	Elève/Étudiant	51,0	61,1	61,0	47,6	55,2	55,1	49,4	58,2	58,1
	Femme au foyer/Aide fam.	0,0	0,0	0,0	6,5	7,5	7,5	3,1	3,7	3,7
	Invalide/vieillard	17,3	4,8	4,9	15,3	3,3	3,4	16,4	4,0	4,2
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	14 717	1 281 045	1 295 762	13 713	1 246 358	1 260 071	28 430	2 527 403	2 555 833
15 à 64 ans	Occupé	58,5	71,4	71,2	39,5	48,3	48,1	49,6	58,9	58,7
	Chômeur	2,9	1,6	1,6	1,4	0,8	0,8	2,2	1,2	1,2
	Recherche 1er emploi	2,1	2,8	2,8	1,0	1,2	1,2	1,6	1,9	1,9
	Elève/Étudiant	11,8	20,5	20,4	8,3	11,6	11,5	10,2	15,7	15,6
	Femme au foyer/Aide fam.	0,0	0,0	0,0	28,7	35,6	35,5	13,5	19,3	19,2
	Rentier	0,9	0,7	0,7	0,5	0,3	0,3	0,7	0,5	0,5
	Retraité	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
	Invalide/vieillard	23,5	2,7	3,1	20,5	2,2	2,5	22,1	2,5	2,8
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	46 554	2 430 411	2 476 965	41 047	2 868 865	2 909 912	87 601	5 299 276	5 386 877
65 ans et plus	Occupé	28,1	59,0	57,2	11,0	23,9	23,2	20,4	41,7	40,5
	Chômeur	1,5	1,3	1,3	0,9	0,8	0,8	1,2	1,0	1,0
	Recherche 1er emploi	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
	Femme au foyer/Aide fam.	0,0	0,0	0,0	9,6	18,0	17,6	4,3	8,9	8,6
	Rentier	0,8	0,9	0,9	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7
	Retraité	4,8	5,6	5,5	1,0	1,3	1,3	3,1	3,5	3,5
	Invalide/vieillard	64,4	32,4	34,3	76,5	54,6	55,7	69,8	43,4	44,8
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	11 898	191 920	203 818	9 728	186 769	196 497	21 626	378 689	400 315	

6.2. Situation en matière de chômage

6.2.1. Taux de chômage selon le niveau d'instruction

Le tableau 6.3 montre que le taux de chômage est une fonction croissante du niveau d'instruction quels que soient le statut du handicap et le sexe, c'est-à-dire plus le niveau d'instruction augmente plus le taux de chômage augmente. En effet, le taux de chômage est plus élevé chez les personnes vivant avec un handicap quel que soit le sexe que chez les non handicapés. On enregistre un taux de 7 % pour les handicapés contre 5,2 % pour l'ensemble.

Toutefois, au niveau universitaire, les handicapés ont le plus faible taux de chômage 29,3 % contre 34,7 % pour l'ensemble de la population. Il est important de signaler des inégalités entre les sexes, le sexe féminin enregistre le plus faible taux de chômage quel que soit le statut du handicap. Dans l'ensemble, 3,9 % des femmes sont en chômage contre 6,3 % des hommes. Mais, lorsqu'on analyse par niveau d'instruction, on constate que le taux de chômage augmente plus vite chez les femmes que chez les hommes lorsque le niveau d'instruction augmente. C'est à partir du collège que la tendance s'inverse en faveur des hommes quel que soit le statut du handicap.

Tableau 6.3 : Taux de chômage de la population résidente de 15 ans et plus par statut de handicap et par sexe selon le niveau d'instruction

Sexe/statut de handicap	Sans niveau	Primaire	Collège	Lycée	Univer-sitaire	Ensemble
Masculin						
Handicapé	5,2	7,3	10,5	12,8	27,9	7,5
Non handicapé	3,2	4,4	8,6	9,7	32,4	6,3
Total	3,2	4,5	8,6	9,8	32,3	6,3
Féminin						
Handicapé	4,6	6,1	11	14,9	35,3	6,0
Non handicapé	1,9	3,3	9,1	9,6	42,5	3,8
Total	1,9	3,4	9,1	9,6	42,5	3,9
Ensemble						
Handicapé	5,0	6,9	10,7	13,3	29,3	7,0
Non handicapé	2,6	4,0	8,7	9,7	34,7	5,2
Total	2,6	4,0	8,8	9,7	34,7	5,2

6.2.2. Taux de chômage selon le milieu de résidence

Il existe une différence nette entre le milieu urbain et le milieu rural en matière de chômage. Comme attendu, le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le statut du handicap. En effet, le taux de chômage est de 11 % dans l'ensemble et 12 % pour les non handicapés en milieu urbain contre 2,3 % dans l'ensemble et 4,4 % pour les non handicapés en milieu rural. Les hommes enregistre le plus grand taux de chômage quels que soit le milieu de résidence et le statut du handicap.

Tableau 6.4 : Taux de chômage de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de Résidence	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total
Urbain	13,0	13,0	13,0	10,3	8,2	8,3	12,1	11,1	11,1
Rural	5,0	2,6	2,6	4,2	1,8	1,8	4,7	2,2	2,3
Ensemble	7,5	6,3	6,3	6,0	3,8	3,9	7,0	5,2	5,2

6.2.3. Taux de chômage selon la région de résidence

Du tableau 6.7 nous remarquons que quelle que soit la région de résidence, le taux de chômage est plus élevé chez les personnes vivant avec un handicap. En considérant le sexe, il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quels que soit le statut du handicap et la région de résidence. En effet, le plus grand taux de chômage est enregistré dans la capitale guinéenne (Conakry). Ce taux est environ 13 % pour toute la population confondue avec 14,8 % pour les handicapés. Le plus faible taux de chômage est enregistré dans la région de Faranah (2,4 % dans l'ensemble et 4 % pour les handicapés). Le taux de chômage chez les femmes vivant avec un handicap est de 6 % contre 7,5 % pour leurs homologues hommes.

Tableau 6. 5 : Taux de chômage de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon la région de résidence

Région	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handi-capé	Non handicapé.	Total	Handi-capé	Non handicapé.	Total	Handi-capé	Non handicapé.	Total
Boké	7,1	4,9	4,9	6,4	2,9	2,9	6,9	4,0	4,1
Conakry	15,9	14,7	14,7	12,8	10,6	10,6	14,8	13,0	13,0
Faranah	4,7	3,1	3,2	3,0	1,6	1,6	4,1	2,4	2,4
Kankan	6,3	5,2	5,2	5,6	4,2	4,2	6,1	4,8	4,9
Kindia	7,2	6,0	6,0	5,7	2,8	2,9	6,6	4,5	4,5
Labé	5,9	3,1	3,1	4,2	1,8	1,8	5,2	2,5	2,5
Mamou	8,0	3,6	3,7	6,3	2,3	2,3	7,4	3,0	3,0
Nzérékoré	4,8	3,9	4,0	3,9	2,1	2,1	4,4	3,1	3,1
Total	7,5	6,3	6,3	6,0	3,8	3,9	7,0	5,2	5,2

6.3. Structure selon la catégorie socioprofessionnelle

Ce tableau 6.6 nous montre que plus de la moitié (56,7 %) de la population guinéenne sont des agriculteurs ou ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Il n'existe aucune différence significative entre les handicapés et les non handicapés quel que soit le sexe. Les personnels des services directs aux particuliers, les commerçants et les vendeurs viennent en deuxième position suivi des personnes exerçant des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat. Les mêmes tendances sont observées lorsqu'on considère le milieu de résidence.

Tableau 6. 6 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon le milieu de résidence et la catégorie socioprofessionnelle

Milieu de résidence et Catégorie socioprofessionnelle	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total
Ensemble									
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Profession intellectuelle et scientifique	1,9	1,3	1,3	0,4	0,4	0,4	1,3	0,9	0,9
Profession intermédiaire	2,0	1,8	1,8	0,9	0,8	0,8	1,6	1,4	1,4
Employés de type administratif	1,1	1,1	1,1	0,8	0,7	0,7	1,0	0,9	0,9
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	17,2	17,3	17,3	26,4	27,2	27,2	20,7	21,7	21,7
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	56,3	56,4	56,4	56,8	57,0	57,0	56,5	56,7	56,7
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	18,8	18,9	18,9	13,2	12,3	12,3	16,7	15,9	15,9
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	0,2	0,6	0,5	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,3
Professions élémentaires	1,3	1,3	1,3	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Professions militaires, policières et douanières	0,8	1,0	1,0	0,1	0,1	0,1	0,6	0,6	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	36 792	2 341 495	2 378 287	22 240	1 884 982	1 907 222	59 032	4 226 477	4 285 509
Urbain									
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	0,9	0,8	0,8	0,4	0,3	0,3	0,7	0,6	0,6
Profession intellectuelle et scientifique	4,5	3,3	3,3	1,1	1,1	1,1	3,2	2,4	2,4
Profession intermédiaire	4,6	4,4	4,5	2,6	2,6	2,6	3,9	3,6	3,6
Employés de type administratif	3,2	3,1	3,1	2,5	2,5	2,5	3,0	2,9	2,9
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	37,7	39,6	39,5	56,7	61,7	61,6	44,5	49,0	48,9
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	7,6	6,0	6,0	4,3	2,9	2,9	6,4	4,7	4,7
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	35,5	35,0	35,0	29,2	25,7	25,8	33,2	31,0	31,1
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	0,6	1,5	1,4	0,1	0,1	0,1	0,4	0,9	0,9
Professions élémentaires	3,1	3,3	3,3	2,7	2,6	2,6	2,9	3,0	3,0
Professions militaires, policières et douanières	2,4	3,0	3,0	0,4	0,4	0,4	1,7	1,9	1,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	10 511	683 327	693 838	5 883	505 625	511 508	16 394	1 188 952	1 205 346

Milieu de résidence et Catégorie socioprofessionnelle	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total
Rural									
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Profession intellectuelle et scientifique	0,8	0,6	0,6	0,2	0,2	0,2	0,6	0,4	0,4
Profession intermédiaire	1,0	0,7	0,8	0,3	0,2	0,2	0,7	0,5	0,5
Employés de type administratif	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	9,2	8,3	8,3	15,6	14,7	14,7	11,6	11,2	11,2
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	75,4	76,8	76,8	75,5	76,8	76,8	75,5	76,8	76,8
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	12,3	12,3	12,3	7,4	7,4	7,4	10,4	10,1	10,1
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Professions élémentaires	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Professions militaires, policières et douanières	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	26 281	1 658 168	1 684 449	16 357	1 379 357	1 395 714	42 638	3 037 525	3 080 163

6.4. Structure selon la situation dans l'occupation

Il ressort du tableau 6.7 que la majorité de la population est indépendant dans leur emploi quels que soient le milieu de résidence, le statut du handicap et le sexe. En effet, près de 71,8 % sont indépendants au niveau national dont 66,8 % en milieu urbain et 73,7 % en milieu rural dans la population des handicapés. La différence entre handicapés et non handicapés selon la situation dans l'occupation est faible quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 6.7 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon le milieu de résidence et la situation dans l'occupation

Milieu de résidence et situation dans l'occupation	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total
Urbain									
Indépendant	65,0	63,8	63,8	70,0	72,7	72,6	66,8	67,6	67,6
Employeur	1,3	1,3	1,3	0,7	0,7	0,7	1,1	1,0	1,0
Salarié public	10,2	10,1	10,1	5,9	5,6	5,6	8,6	8,2	8,2
Salarié privé	8,4	9,6	9,6	3,4	3,5	3,5	6,6	7,0	7,0
Travailleur à la tâche	3,1	2,8	2,8	2,3	1,9	1,9	2,8	2,4	2,4
Apprenti	10,1	10,8	10,8	14,5	13,2	13,2	11,7	11,8	11,8
Aide familial	1,6	1,3	1,3	2,6	2,3	2,3	1,9	1,7	1,7
Membre coop./groupement	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	0,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	10 511	683 327	693 838	5 883	505 625	511 508	16 394	1 188 952	1 205 346
Rural									
Indépendant	75,9	70,8	70,8	70,0	67,4	67,5	73,7	69,3	69,3
Employeur	0,5	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Salarié public	1,1	0,9	1,0	0,3	0,3	0,3	0,8	0,6	0,6
Salarié privé	1,0	1,0	1,0	0,3	0,3	0,3	0,7	0,7	0,7
Travailleur à la tâche	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Apprenti	2,2	2,5	2,5	1,9	1,9	1,9	2,1	2,3	2,3
Aide familial	17,9	22,8	22,8	25,5	28,3	28,3	20,8	25,3	25,3
Membre coop./groupement	0,3	0,1	0,1	0,4	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	26 407	1 666 426	1 692 833	16 437	1 386 783	1 403 220	42 844	3 053 209	3 096 053
Ensemble									
Indépendant	72,8	68,7	68,8	70,0	68,8	68,9	71,8	68,8	68,8
Employeur	0,7	0,8	0,8	0,5	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6
Salarié public	3,7	3,6	3,6	1,8	1,7	1,7	3,0	2,7	2,7
Salarié privé	3,1	3,5	3,5	1,1	1,2	1,2	2,3	2,4	2,4
Travailleur à la tâche	1,8	1,7	1,7	1,5	1,3	1,3	1,6	1,5	1,5
Apprenti	4,4	5,0	4,9	5,2	4,9	5,0	4,7	4,9	4,9
Aide familial	13,2	16,6	16,5	19,5	21,4	21,3	15,6	18,7	18,7
Membre coop./groupement	0,3	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ensemble	36 918	2 349 753	2 386 671	22 320	1 892 408	1 914 728	59 238	4 242 161	4 301 399

6.5. Structure selon la branche d'activité

Le tableau 6.8 montre que les activités d'agriculture, d'élevage, de sylviculture et de pêche est la branche d'activité qui occupe plus de la moitié de la population guinéenne (55,5 %), suivi des activités de Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules (19,4 %) puis les activités de fabrication (8,7 %). Il n'existe pas de différences importantes entre handicapés et non handicapés dans cette répartition. Certaines activités sont presque inexistantes en Guinée, ce sont : activités d'information, d'édition et d'imprimerie, activités immobilières et services administratifs et d'appui et activités des organisations et organismes extra territoriaux.

Tableau 6. 8 : Répartition (%) de la population résidente par sexe et statut de handicap selon la branche d'activité

Branche d'activité	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	55,5	55,1	55,1	56,0	55,9	55,9	55,7	55,5	55,5
Activités extractives	2,0	3,1	3,1	1,5	2,1	2,0	1,8	2,6	2,6
Activités de fabrication	9,2	7,6	7,6	11,4	10,1	10,1	10,0	8,7	8,7
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,4	0,5	0,5	0,1	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3
Construction des bâtiments et génie civil	3,3	4,1	4,1	0,3	0,2	0,2	2,2	2,4	2,4
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	15,2	15,0	15,0	23,5	25,0	24,9	18,3	19,5	19,4
Activités d'hébergement et de restauration	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Transport et entreposage	4,5	5,8	5,8	0,4	0,3	0,3	2,9	3,3	3,3
Activités de poste et de télécommunication	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Activités financières et d'assurances	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,7	0,7	0,7	0,2	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	2,4	2,6	2,6	0,9	0,8	0,8	1,8	1,8	1,8
Education	2,3	2,1	2,1	1,0	1,1	1,1	1,8	1,6	1,6
Santé et action sociale	1,0	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	1,0	0,7	0,7
Arts, spectacles et loisirs	0,4	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3
Autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels	2,4	1,8	1,8	3,3	2,9	2,9	2,8	2,3	2,3
Activités des organisations et organismes extra territoriaux	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	36 411	2 308 344	2 344 755	21 888	1 849 418	1 871 306	58 299	4 157 762	4 216 061

6.6. Vue d'ensemble

Dans la population des handicapés âgés de 6 ans et plus dont la situation dans l'activité économique a été déclarée, seulement 41,2 % sont occupés. Cette proportion est de 50,5 % pour les non handicapés. Les personnes vivant avec un handicap de sexe masculin occupées sont plus nombreuses que leurs homologues femmes (avec 48 % contre 33 %), le même écart entre sexe est observé chez les non handicapés. Comme attendu, les occupés sont plus représentés dans le groupe d'âges 15-64 ans (les actifs), dans le groupe d'âges de 6-14 ans, les élèves sont majoritaires. Pour les 65 et plus, les invalides et les vieillards sont les plus nombreux.

Le taux de chômage est une fonction croissante du niveau d'instruction quels que soient le statut du handicap et le sexe. Il est plus élevé chez les personnes vivant avec un handicap que chez les non-handicapés quel que soit le sexe. Il existe une différence nette entre le milieu urbain et le milieu rural en matière de chômage. Le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le statut du handicap. Le plus grand taux de chômage est enregistré dans la capitale guinéenne (Conakry), environ 13 %.

Plus de la moitié (56,7 %) de la population guinéenne sont des agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Les personnels des services directs aux particuliers, les commerçants et les vendeurs viennent en deuxième position suivi des personnes exerçant des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat.

La majorité de la population est indépendante dans leur emploi quels que soient le milieu de résidence, le statut du handicap et le sexe. En effet, près de 71,8 % sont indépendants au niveau national dont 66,8 % en milieu urbain et 73,7 % en milieu rural dans la population des handicapés. La différence entre handicapés et non handicapés selon la situation dans l'occupation est faible quel que soit le milieu de résidence.

CHAPITRE 7 : ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET CARACTERISTIQUES DES MENAGES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Dans ce chapitre, deux types de ménages (ménage dirigé par une personne handicapée et celui dirigé par une personne non handicapée) sont examinés et comparés suivant les caractéristiques considérées.

7.1. Structure des chefs de ménages vivant avec un handicap selon le type de handicap

Le tableau 7.1 nous montre que les chefs de ménage vivant avec un handicap sont plus nombreux chez les infirmes des membres inférieurs (42 %) suivi des infirmes des membres supérieurs (21 %) des aveugles (17,7 %). Ces proportions sont inégalement réparties entre les milieux de résidence, pour les infirmes des membres inférieurs on a 53,3 % qui vivent en milieu urbain contre 37,6 % en milieu rural.

Tableau 7.1 : Répartition des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le sexe et le type du handicap

Nature du handicap	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ens.	Masculin	Féminin	Ens.	Masculin	Féminin	Ens.
Infirmes des membres inférieurs	53,9	50,4	53,3	37,8	36,7	37,6	42,5	40,7	42,2
Infirmes des membres supérieurs	23,1	22,2	22,9	21,2	21,2	21,2	21,8	21,4	21,7
Aveugle	12,3	8,9	11,8	21,2	15,3	20,2	18,6	13,5	17,7
Muet	0,8	1,1	0,9	2,1	1,9	2,1	1,7	1,7	1,7
Sourd	4,0	9,5	4,9	8,3	11,8	8,9	7,1	11,2	7,8
Sourd-muet	1,2	1,1	1,2	1,9	2,0	1,9	1,7	1,7	1,7
Déficient mental	2,9	5,2	3,3	5,3	8,1	5,7	4,6	7,3	5,0
Bossu	1,2	0,7	1,1	1,8	2,4	1,9	1,6	1,9	1,7
Albinos	0,5	1,0	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,7	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

7.2. Lien de parenté avec le chef de ménage

- **Structure de la population par statut de handicap selon le lien de parenté avec le chef de ménage**

La répartition de la population selon le lien de parenté montre que 42,9 % de la population totale vivent avec leurs propres parents. Cette proportion est plus élevée chez les non handicapés (43 %) contre 33,8 % pour les handicapés. On remarque que la proportion des chefs de ménages vivant avec un handicap est supérieure à celle des non handicapés (21,7 contre 13,9 %). Ce surnombre des chefs de ménage vivant avec un handicap s'explique par la relation entre la survenance d'un handicap et l'âge. La répartition par sexe note le surplus du sexe masculin des chefs de ménages et des enfants des chefs de ménages quel que soit le statut du handicap.

Tableau 7. 2 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon le lien de parenté

Lien de parenté	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total
Sans lien de parenté	1,0	1,1	1,1	0,8	0,6	0,6	0,9	0,8	0,8
Chef de ménage	34,0	23,7	23,8	7,8	4,8	4,8	21,7	13,9	14,0
Epouse ou coépouse	0,0	0,0	0,0	24,1	28,8	28,7	11,3	14,9	14,9
Fils ou fille du chef de ménage	36,5	48,7	48,5	30,7	37,7	37,6	33,8	43,0	42,9
Frère ou sœur du chef de ménage	8,1	5,4	5,4	5,3	2,7	2,7	6,8	4,0	4,0
Petit fils ou petite fille du chef de ménage	4,2	6,2	6,2	4,5	5,8	5,7	4,3	6,0	5,9
Neveu ou nièce du chef de ménage	4,1	4,9	4,9	3,8	3,9	3,9	4,0	4,4	4,4
Père ou mère du chef de ménage	1,6	0,3	0,3	5,4	1,6	1,6	3,4	0,9	1,0
Grand-père ou grand-mère du chef de ménage	0,1	0,0	0,0	0,4	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0
Oncle ou tante du chef du ménage	1,0	0,7	0,7	1,0	0,6	0,6	1,0	0,6	0,6
Belle-fille ou beau-fils du chef de ménage	0,6	0,5	0,5	3,2	4,5	4,5	1,8	2,6	2,6
Fils ou fille du conjoint du chef de ménage	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8
Autre parent du chef de ménage	8,0	7,7	7,7	11,9	8,2	8,2	9,9	7,9	8,0

7.3. Survie des parents des enfants vivant avec un handicap

7.3.1. Survie des parents des enfants selon le statut du handicap

Près 80 % des enfants de moins de 18 ans vivent avec ses deux parents, 9 % sont confiés dont les deux parents sont en vie. Les enfants orphelins de père et de mère sont moins nombreux, ils représentent 0,5 % de la population des enfants de 0-17 ans. Il ressort que les enfants vivant avec un handicap sont plus touchés par la survie des parents que leur homologue.

Tableau 7.3 : Répartition (%) des enfants de 0-17 ans par statut du handicap et niveau d'instruction selon la survie des parents

Survie des parents	Masculin			Féminin			Ensemble				
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total		
Orphelin de père et de mère	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4		
Orphelin de père et vit avec sa mère	3,1	2,6	2,7	3,0	2,6	2,6	3,1	2,6	2,6		
Orphelin de père et ne vit pas avec sa mère	0,9	0,8	0,8	1,0	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8		
Orphelin de mère et vit avec son père	0,4	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3		
Orphelin de mère et ne vit pas avec son père	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4		
Vit avec ses deux parents	79,9	81,4	81,4	76,4	78,4	78,4	78,2	79,9	79,9		
Vit avec sa mère et père ailleurs	5,2	5,8	5,8	5,8	6,2	6,2	5,5	6,0	6,0		
Vit avec son père et mère ailleurs	0,9	0,7	0,7	1,0	0,7	0,7	1,0	0,7	0,7		
Ne vit pas avec aucun de ses parents encore en vie	8,6	7,7	7,7	11,0	10,1	10,1	9,8	8,9	8,9		
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
Effectif	28 892	2 687	110 271	6 002	27 171	264 696	7 267	4138	56 063	533 407	77 539

7.3.2. Survie des parents selon le statut du handicap et l'âge

Les enfants dont les deux parents vivent sont concentrés entre 6 à 9 ans. On constate que plus l'âge de l'enfant augmente, plus la proportion des enfants dont aucun parents ne vie augmente. Il n'existe pas de différence significative entre les handicapés et les non handicapés.

Tableau 7. 4 : Proportions des enfants âgés de 6 à 17 ans par statut du handicap et groupe âges selon la survie des parents

Groupe d'âges et statut de handicap		Orphelin de père et de mère	Orphelin de père et vit avec sa mère	Orphelin de père et ne vit pas avec sa mère	Orphelin de mère et vit avec son père	Orphelin de mère et ne vit pas avec son père	Vit avec ses deux parents	Vit avec sa mère et père ailleurs	Vit avec son père et mère ailleurs	Ne vit pas avec aucun de ses parents encore en vie	Autre et NSP	Total	Effectif
6 à 9 ans	Handicapé	0,3	2,8	0,8	0,4	0,4	79,5	5,0	1,1	9,6	0,1	100,0	13 497
	Non handicapé	0,3	2,5	0,7	0,3	0,4	80,9	5,4	0,7	8,9	0,0	100,0	1 304 230
	Total	0,3	2,5	0,7	0,3	0,4	80,9	5,4	0,7	8,9	0,0	100,0	1 317 727
10 à 14 ans	Handicapé	0,7	4,2	1,2	0,5	0,8	74,1	5,2	1,0	12,2	0,0	100,0	14 933
	Non handicapé	0,6	3,9	1,3	0,4	0,6	75,4	5,1	0,7	12,0	0,1	100,0	1 223 173
	Total	0,6	3,9	1,3	0,4	0,6	75,4	5,1	0,7	12,0	0,1	100,0	1 238 106
15 à 17 ans	Handicapé	1,5	5,7	2,0	0,7	1,0	67,4	5,2	1,1	15,2	0,1	100,0	9 405
	Non handicapé	1,1	5,2	2,1	0,5	0,9	67,0	4,6	0,8	17,7	0,1	100,0	664 795
	Total	1,1	5,2	2,1	0,5	0,9	67,1	4,7	0,8	17,6	0,1	100,0	674 200
Total	Handicapé	0,8	4,1	1,3	0,5	0,7	74,4	5,1	1,0	12,0	0,1	100,0	37 835
	Non handicapé	0,6	3,6	1,2	0,4	0,6	75,9	5,1	0,7	11,9	0,1	100,0	3 192 198
	Total	0,6	3,6	1,2	0,4	0,6	75,9	5,1	0,7	11,9	0,1	100,0	3 230 033

7.4. Caractéristiques des chefs de ménages vivant avec un handicap

7.4.1. Structure par âge et par sexe

C'est à partir 15 ans qu'une personne peut être attendue à diriger un ménage. Ils sont plus nombreux à diriger les ménages entre 30 et 64 ans dans la population totale et entre 40 et 74 ans dans la population des handicapés. En fait, les proportions des chefs des ménages augmentent dans l'ensemble jusqu'à 44 ans avant d'amorcer une baisse. Chez les personnes vivant avec un handicap, le maximum se situe entre 60 et 64 ans.

En considérant le sexe, le tableau 7.5 montre que les proportions des chefs de ménages de sexe féminin sont plus nombreuses avant 25 ans et après 49 ans que leurs homologues de sexe masculin dans l'ensemble. Ce constat reste les mêmes quel que soit le statut de handicap. Sauf pour les handicapés, on constate une certaine irrégularité à partir de 75 ans les proportions des chefs de ménage varient en dents de six.

Tableau 7.5 : Répartition des chefs de ménage par statut du handicap et par sexe selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total
15 à 19	0,4	0,5	0,5	0,8	1,4	1,3	0,4	0,7	0,7
20 à 24	1,4	2,6	2,5	1,7	3,8	3,7	1,4	2,8	2,7
25 à 29	3,8	7,4	7,3	3,7	6,6	6,5	3,8	7,3	7,2
30 à 34	6,4	11,5	11,4	5,4	8,5	8,5	6,2	11,0	10,9
35 à 39	7,5	12,6	12,4	6,0	10,4	10,3	7,3	12,2	12,1
40 à 44	9,1	12,9	12,8	8,6	11,8	11,7	9,0	12,7	12,6
45 à 49	8,9	11,1	11,1	8,0	10,6	10,6	8,7	11,0	11,0
50 à 54	9,9	10,6	10,5	10,2	11,2	11,1	9,9	10,7	10,7
55 à 59	9,1	8,6	8,6	9,2	8,7	8,7	9,1	8,6	8,6
60 à 64	10,0	7,9	7,9	11,5	9,2	9,3	10,2	8,1	8,2
65 à 69	8,2	5,1	5,1	8,4	5,9	6,0	8,3	5,2	5,3
70 à 74	8,7	4,1	4,2	10,3	5,6	5,7	9,0	4,3	4,4
75 à 79	6,2	2,4	2,4	5,8	2,8	2,8	6,1	2,4	2,5
80 à 84	5,1	1,6	1,7	5,5	2,1	2,2	5,2	1,7	1,8
85 à 89	2,6	0,7	0,7	2,4	0,7	0,8	2,5	0,7	0,7
90 et +	2,7	0,6	0,6	2,5	0,7	0,7	2,7	0,6	0,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	28 086	1 180 732	1 208 818	5 753	255 818	261 571	33 839	1 436 550	1 470 389

La différence entre les proportions des chefs des ménages handicapés comparées avec celles des non handicapés par groupes d'âges est considérable. En effet, Pour les non handicapés, les proportions sont supérieures à celles des handicapés jusqu'à 54 ans. Partir de cet âge la tendance s'inverse en faveur des handicapés.

Ces disparités proviendraient du fait que le risque de handicap augmente avec l'âge. Ceux qui vivaient sans handicap et dirigeaient des ménages peuvent devenir handicapés dans le temps, d'où la diminution des proportions des chefs des ménages non handicapés au profit des proportions chez les handicapés après 54 ans.

7.4.2. Structure par âge selon l'état matrimonial

Le mariage est courant en Guinée, plus de 90 % de la population de 12 ans et plus son marié et seulement 4 % sont célibataires dont 5,5 % des handicapés. Quel que soit le statut du handicap, cette proportion est élevée. Toutefois, il existe des parités entre hommes et femmes mais aussi entre handicapés et non handicapés. En effet, les non handicapés connaissent plus le mariage que les handicapés (90,4 % contre 86,4 %). Les hommes mariés sont plus nombreux que leurs homologues femmes. Ils représentent 92,4 % contre 57,3 % chez les personnes vivant avec un handicap et 95 % contre 69 % chez les non handicapés. Cet écart entre hommes et femmes est dû non seulement la polygamie mais aussi au remariage rapide des hommes après le divorce, la séparation et le décès de leur conjoint. L'union libre est moins pratiquée en Guinée (0,1 %).

Tableau 7. 6 : Répartition des chefs de ménage par statut de handicap et par sexe selon l'état matrimonial

Milieu de résidence et statut matrimonial	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total
Urbain									
Célibataire	6,7	6,3	6,3	7,5	8,0	7,9	6,8	6,6	6,6
Marié	91,0	92,4	92,4	55,6	63,5	63,4	85,0	87,5	87,4
Veuf	1,4	0,7	0,8	32,6	24,3	24,5	6,7	4,8	4,8
Divorcé/séparé	0,8	0,5	0,5	4,0	3,8	3,8	1,4	1,0	1,0
Union libre	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Rural									
Célibataire	4,3	2,4	2,4	8,0	4,5	4,6	4,9	2,8	2,8
Marié	93,0	96,3	96,2	57,9	71,9	71,6	87,0	91,9	91,8
Veuf	1,8	0,8	0,8	30,6	20,8	21,0	6,7	4,4	4,5
Divorcé/séparé	0,9	0,4	0,4	2,6	2,3	2,3	1,2	0,8	0,8
Union libre	0,1	0,1	0,1	0,9	0,5	0,5	0,2	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ensemble									
Célibataire	5,0	3,7	3,8	7,8	5,7	5,7	5,5	4,1	4,1
Marié	92,4	95,0	94,9	57,3	69,1	68,9	86,4	90,4	90,3
Veuf	1,7	0,8	0,8	31,2	22,0	22,2	6,7	4,6	4,6
Divorcé/séparé	0,8	0,4	0,4	3,0	2,8	2,8	1,2	0,9	0,9
Union libre	0,1	0,1	0,1	0,7	0,5	0,5	0,2	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

En considérant le milieu de résidence, on observe un écart entre les deux milieux. Quel que soit le statut de handicap, les mariés sont plus nombreux en milieu rural (91,8 %) qu'en milieu urbain (87,4 %) dans l'ensemble de la population totale. Contrairement aux mariés, les célibataires sont plus représentés en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le statut du handicap.

7.4.3. Structure par âge selon la situation d'activité

Le tableau 7.6 nous indique que la proportion des occupés est considérable dans la tranche d'âges 30-64 ans chez les handicapés et 40-74 ans chez les non handicapés quel que soit le sexe. Les chômeurs sont plus nombreux dans les classes d'âges 35-39 ans, 70-74 ans et 50-59 ans chez les handicapés et 30-59 ans pour les non handicapés. Toutefois, il est surprenant de voir les inactifs très nombreux chez les non handicapés aux jeunes âges.

Tableau 7. 7 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus par statut de handicap et situation d'activité selon le groupe âges

Sexe et groupe d'âges	Occupé		Chômeur		Inactif	
	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap
Masculin						
15 à 19 ans	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	0,5
20 à 24 ans	1,6	1,4	2,2	2,5	1,1	3,4
25 à 29 ans	5,0	3,8	8,2	7,4	1,7	15,1
30 à 34 ans	8,6	6,2	10,8	11,8	2,4	18,4
35 à 39 ans	10,4	7,3	8,7	13,4	2,7	12,7
40 à 44 ans	12,4	9,0	8,3	14,0	4,2	10,4
45 à 49 ans	11,7	8,7	8,4	12,1	4,5	8,9
50 à 54 ans	12,5	9,9	9,4	11,5	6,2	9,4
55 à 59 ans	10,6	9,1	12,5	9,2	6,6	8,5
60 à 64 ans	9,7	10,2	8,7	7,6	11,2	5,0
65 à 69 ans	6,2	8,3	6,3	4,4	11,4	3,1
70 à 74 ans	5,1	9,0	6,0	2,9	14,9	2,2
75 à 79 ans	2,9	6,1	3,7	1,4	11,1	1,3
80 à 84 ans	1,6	5,2	3,7	0,7	10,5	0,7
85 à 89 ans	0,7	2,5	1,2	0,3	5,4	0,3
90 ans et plus	0,6	2,7	1,4	0,2	5,9	0,2
Total	100	100	100	100	100	100
Féminin						
15 à 19 ans	0,4	0,4	0,2	0,4	0,3	0,4
20 à 24 ans	1,6	1,4	2,2	2,3	1,0	3,1
25 à 29 ans	4,9	3,8	8,3	7,5	1,4	14,7
30 à 34 ans	8,7	6,4	11,2	12,1	2,0	18,8
35 à 39 ans	10,6	7,5	8,5	13,5	2,2	13,0
40 à 44 ans	12,3	9,1	8,6	14,0	3,5	10,7
45 à 49 ans	11,7	8,9	8,9	12,1	4,0	9,0
50 à 54 ans	12,4	9,9	9,4	11,4	5,5	9,5
55 à 59 ans	10,6	9,1	12,7	9,2	6,0	8,6
60 à 64 ans	9,6	10,0	8,8	7,6	10,8	4,9
65 à 69 ans	6,3	8,2	6,6	4,4	11,8	3,0
70 à 74 ans	5,1	8,7	5,4	2,9	15,4	1,9
75 à 79 ans	3,0	6,2	3,7	1,5	12,2	1,2
80 à 84 ans	1,6	5,1	3,1	0,8	11,4	0,7
85 à 89 ans	0,7	2,6	1,1	0,3	6,0	0,3
90 ans et plus	0,6	2,7	1,1	0,2	6,6	0,2
Total	100	100	100	100	100	100
Ensemble						
15 à 19 ans	1,1	0,8	1,1	1,2	0,6	1,2
20 à 24 ans	2,3	1,7	2,3	3,6	1,4	7,5
25 à 29 ans	5,8	3,7	6,9	7,0	2,4	20,0
30 à 34 ans	8,2	5,4	6,9	9,9	3,6	13,9
35 à 39 ans	9,0	6,0	11,5	12,4	4,2	8,6
40 à 44 ans	13,0	8,6	5,7	13,9	6,1	6,7
45 à 49 ans	11,6	8,0	3,4	12,5	6,0	7,1
50 à 54 ans	13,4	10,2	9,2	12,6	8,4	8,2
55 à 59 ans	10,6	9,2	10,3	9,7	8,2	7,0
60 à 64 ans	10,6	11,5	8,0	7,9	12,2	6,0
65 à 69 ans	5,5	8,4	3,4	4,3	10,3	4,2
70 à 74 ans	4,8	10,3	11,5	2,9	13,5	5,1
75 à 79 ans	2,1	5,8	3,4	1,1	8,0	2,4
80 à 84 ans	1,4	5,5	9,2	0,7	7,8	1,2
85 à 89 ans	0,4	2,4	2,3	0,2	3,6	0,4
90 ans et plus	0,4	2,5	4,6	0,2	3,8	0,4
Total	100	100	100	100	100	100

7.4.4. Structure selon la catégorie socioprofessionnelle

Le tableau 7.8 indique que quels que soient le statut de handicap et le sexe, les CM agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche sont les plus nombreux suivi des personnes pratiquant des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat. Les directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs sont les moins nombreux. En effet, dans la population des handicapés, 56,6 % sont des agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et 0,5 % sont des directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'exécutif et des corps législatifs. La répartition selon le sexe varie d'un sexe à l'autre.

Tableau 7.8 : Répartition des chefs de ménage par statut de handicap et par sexe selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	0,5	0,5	0,3	0,3	0,5	0,4
Profession intellectuelle et scientifique	2,8	1,9	0,8	0,8	2,6	1,8
Profession intermédiaire	3,0	2,7	2,1	2,0	2,9	2,6
Employés de type administratif	1,5	1,5	1,7	1,6	1,5	1,5
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	18,1	19,9	32,8	33,3	19,7	21,5
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	56,6	54,6	56,4	56,6	56,6	54,8
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	14,9	15,3	4,9	3,9	13,8	13,9
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	0,2	0,6	0,0	0,0	0,2	0,6
Professions élémentaires	1,3	1,5	0,9	1,2	1,3	1,5
Professions militaires, policières et douanières	1,1	1,5	0,1	0,3	1,0	1,3
Total	100	100	100	100	100	100

7.4.5. Structure selon le statut dans la profession

La majorité des travailleurs du pays sont indépendant. Plus des 85 % des occupés sont indépendants quel que soit le statut de handicap, les salariés représentent à peu près 10 % des occupés. Les autres statuts dans la profession sont faiblement représentés. La répartition des hommes diffère de celle des femmes. En effet, pour les handicapés indépendants, on dénombre 85 % des hommes contre 87,6 % des femmes.

Tableau 7.9 : Répartition des CM par statut de handicap et par sexe selon le statut dans la profession

Statut dans la profession	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap
Indépendant	85,2	85,2	87,6	88,6	85,4	85,6
Employeur	0,7	0,6	0,2	0,3	0,6	0,6
Salarié public	5,7	5,9	4,0	4,3	5,5	5,7
Salarié privé	3,9	4,5	1,6	1,7	3,6	4,2
Travailleur à la tâche	1,5	1,4	1,1	1,0	1,4	1,3
Apprenti	0,6	0,6	0,8	0,6	0,6	0,6
Aide familial	2,1	1,6	4,1	3,3	2,4	1,8
Membre de coopérative/ groupement	0,4	0,2	0,5	0,3	0,4	0,2
Total	100	100	100	100	100	100

7.4.6. Structure selon la branche d'activité

Quel que soit le statut de handicap, les personnes exerçant les activités d'agriculture, d'élevage, de sylviculture et de pêche sont les plus nombreuses. Elles représentent 55,5 % de la population des handicapés et 53,8 % de la population des non handicapés. Les personnes exerçant des activités de commerce occupent la deuxième place avec 16 % de la population des handicapés et 16,9 % celles des non handicapés. Les activités de fabrication et de transport sont aussi pratiquées. Elles occupent respectivement 7,8 % et 3,6 % des handicapés et, 6,5 % et 5 % des non handicapés. Il existe des disparités entre les sexes. En effet, les femmes sont plus représentées dans les activités d'agriculture, d'élevage, de sylviculture et de pêche pour les non handicapés (56 % contre 53,5 % des hommes), les activités de commerce de gros et de détail quel que soit le statut de handicap. Par contre, on observe le surnombre des hommes dans les activités de fabrication quel que soit le statut de handicap.

Tableau 7. 10 : Répartition des CM par statut de handicap et par sexe selon la branche d'activité

Branche d'activité	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap	Handicap	Non handicap
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	55,5	53,5	55,7	56,0	55,5	53,8
Activités extractives	1,6	2,7	0,5	0,9	1,5	2,5
Activités de fabrication	8,3	6,9	4,0	3,0	7,8	6,5
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,5	0,5	0,1	0,1	0,5	0,5
Construction des bâtiments et génie civil	2,8	3,7	0,2	0,2	2,5	3,3
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	14,4	14,9	29,2	31,0	16,0	16,9
Activités d'hébergement et de restauration	0,3	0,2	0,5	0,4	0,3	0,2
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Transport et entreposage	4,0	5,8	0,3	0,3	3,6	5,1
Activités de poste et de télécommunication	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Activités financières et d'assurances	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1	0,2
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,8	1,0	0,5	0,5	0,8	0,9
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	3,4	3,9	1,7	1,9	3,2	3,7
Education	3,4	3,1	2,1	2,4	3,3	3,1
Santé et action sociale	1,5	1,1	2,3	1,5	1,6	1,2
Arts, spectacles et loisirs	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels	2,6	1,7	2,6	1,5	2,6	1,7
Activités des organisations et organismes extra territoriaux	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Autres branches d'activités non classées ailleurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100

7.5. Taille et typologie familiale des ménages des personnes vivant avec un handicap

7.5.1. Structure des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon la taille

Au plan national, la taille moyenne des ménages est de 7,1 personnes par ménage (tableau 7.11). Cette moyenne varie de 4,9 à 7,4 personnes par type de handicap. Elle est plus élevée chez les aveugles et la plus faible moyenne chez les déficients mentaux.

Tableau 7. 11 : Taille moyenne des ménages selon la nature du handicap

Nature du handicap	Taille moyenne des ménages
Sans handicap majeur	7,1
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	7,1
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	7,1
Aveugle	7,4
Muet	6,2
Sourd	6,6
Sourd-muet	5,8
Déficient mental	4,9
Bossu	6,1
Albinos	5,8
Ensemble	7,1

Sur le plan régional, la taille moyenne des ménages dont les chefs vivent avec un handicap est inférieure à celle des ménages dirigés par les non handicapés quelle que soit la région. Sauf, la région de Kankan et Conakry où la taille du ménage des CM handicapés est supérieure à celle des non handicapés. La région de Kankan a la plus grande taille moyenne des ménages quel que soit le statut du handicap (10,8 pour les handicapés et 10,3 pour les non handicapés). Par contre, la plus faible taille moyenne des ménages se trouve dans la région de Mamou quel que soit le statut du handicap (4,6 pour les handicapés et 5,3 pour les non handicapés).

Tableau 7. 12 : Taille moyenne des ménages par statut du handicap et la région Administrative

Région de résidence	Statut d'handicap		
	Handicapé	Non handicapé	Total
Boké	7,1	7,2	7,2
Conakry	7,8	7,0	7,0
Faranah	7,0	7,5	7,5
Kankan	10,8	10,3	10,3
Kindia	6,9	6,9	6,9
Labé	5,4	6,0	6,0
Mamou	4,6	5,3	5,2
N'Zérékoré	6,2	6,7	6,7
Total	7,0	7,1	7,1

La taille moyenne des ménages est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, on compte 7,2 personnes en moyenne dans un ménage en milieu urbain (7,8 personnes pour les handicapés et 7,2 personnes pour les non handicapés) contre 7,1 personnes en milieu rural (6,6 personnes pour les handicapés et 7,1 personnes pour les non handicapés). On constate que les ménages dirigés par les personnes vivant avec un handicap en milieu urbain ont plus de personnes que leur homologue vivant en milieu rural.

Tableau 7. 13 : Taille du ménage par statut de handicap selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Statut du handicap		
	Handicapé	Non handicapé	Total
Urbain	7,8	7,2	7,2
Rural	6,6	7,1	7,1
Total	7,0	7,1	7,1

7.5.2. Structure des ménages selon la typologie familiale par statut d'handicap du chef de ménage

Il ressort du tableau 7.14 que les ménages parentaux sont plus nombreux quels que soient le milieu de résidence et le statut du handicap. En effet, on compte 80 % des personnes vivant dans les ménages parentaux dans l'ensemble, les ménages non familiaux sont les moins représentés (5,4 %). Pour les personnes vivant avec un handicap, on observe que les ménages parentaux sont plus représentés en milieu rural (79,8 %) qu'en milieu urbain (76,4 %). Les mêmes constats sont observés chez les non handicapés.

Tableau 7. 14 : Répartition de la population résidente par statut de handicap selon le milieu la typologie familiale

Milieu de résidence Statut du handicap du CM	Ménage non familial	Ménage conjugal	Ménage monoparental	Ménage parental	Total	Effectif
Urbain						
Handicapé	6,0	5,2	12,4	76,4	100	76 595
Non handicapé	5,4	5,1	13,6	75,9	100	3 574 777
Ensemble	5,4	5,1	13,6	75,9	100	3 651 372
Rural						
Handicapé	5,1	6,7	8,4	79,8	100	159 243
Non handicapé	3,7	4,5	9,3	82,5	100	6 692 517
Ensemble	3,7	4,6	9,2	82,4	100	6 851 760
Ensemble						
Handicapé	5,4	6,2	9,7	78,7	100	235 838
Non handicapé	4,3	4,7	10,8	80,2	100	10 267 294
Ensemble	4,3	4,8	10,7	80,2	100	10 503 132

7.5.3. Répartition des personnes vivant avec un handicap selon la typologie familiale des ménages

Au niveau régional, c'est dans la région de Kankan où la majorité de la population vivent dans les ménages parentaux tandis qu'à Mamou, on assiste à la situation inverse quel que soit le statut du handicap. En effet, plus de 90 % des personnes vivent dans les ménages parentaux à Kankan. L'écart entre les personnes vivant un handicap et les non handicapés reste faible quelle que soit la région.

Tableau 7. 15 : Répartition de la population résidente par région administrative statut de handicap selon le milieu la typologie familiale

Région administrative	Statut du handicap du CM	Ménage non familial	Ménage conjugal	Ménage monoparental	Ménage parental	Total
Boké	Handicapé	4,1	6,2	7,7	82,0	100
	Non handicapé	3,6	4,6	9,4	82,4	100
	Total	3,7	4,7	9,3	82,4	100
Conakry	Handicapé	6,4	5,2	12,3	76,0	100
	Non handicapé	5,9	5,6	13,8	74,7	100
	Total	5,9	5,6	13,8	74,7	100
Faranah	Handicapé	4,2	5,8	7,2	82,7	100
	Non handicapé	2,9	4,1	7,4	85,6	100
	Total	2,9	4,2	7,4	85,5	100
Kankan	Handicapé	2,6	3,3	6,0	88,0	100
	Non handicapé	2,1	2,9	4,7	90,3	100
	Total	2,1	2,9	4,7	90,3	100
Kindia	Handicapé	5,2	7,1	9,2	78,5	100
	Non handicapé	4,2	5,2	10,7	79,9	100
	Total	4,2	5,2	10,7	79,9	100
Labé	Handicapé	7,9	8,5	10,2	73,3	100
	Non handicapé	6,1	5,6	15,6	72,6	100
	Total	6,2	5,7	15,5	72,6	100
Mamou	Handicapé	8,1	12,4	11,2	68,3	100
	Non handicapé	6,5	7,2	15,0	71,2	100
	Total	6,6	7,3	14,9	71,2	100
Nzérékoré	Handicapé	6,5	5,6	14,5	73,4	100
	Non handicapé	4,7	4,3	13,1	77,9	100
	Total	4,7	4,3	13,2	77,8	100
Ensemble	Handicapé	5,4	6,2	9,7	78,7	100
	Non handicapé	4,3	4,7	10,8	80,2	100
	Total	4,3	4,8	10,7	80,2	100

7.6. Niveau de vie des ménages des personnes vivant avec un handicap

7.6.1. Structure des ménages selon le niveau de vie par statut de handicap du chef de ménage

L'examen du tableau 7.16 nous montre que dans l'ensemble, les ménages dirigés par les personnes vivant un handicap sont plus victimes de la pauvreté que leurs homologues non handicapés. En effet, plus de 23 % des ménages dirigés par les handicapés sont très pauvres contre 19,9 % de ceux dirigés par les non handicapés. Nous constatons que les ménages dirigés par les hommes sont plus pauvres que ceux dirigés par les femmes.

En considérant le milieu de résidence, nous remarquons qu'il existe une forte disparité entre le milieu urbain et le milieu rural. Presque tous les pauvres résident en milieu rural et les riches en milieu urbain quels que soit le statut du handicap et le sexe du CM.

Tableau 7. 16 : Répartition (en %) des ménages par milieu de résidence, statut du handicap et par sexe selon le quintile de niveau de vie

Statut du handicap	Sexe	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	Total
Urbain							
Handicapé	Masculin	0,6	2,2	7,1	38,3	51,9	100
	Féminin	0,7	2,2	9,2	42,4	45,6	100
	Total	0,6	2,2	7,4	39,0	50,8	100
Non handicapé	Masculin	0,4	1,3	4,7	35,1	58,4	100
	Féminin	0,5	1,4	7,0	39,0	52,1	100
	Total	0,4	1,3	5,1	35,8	57,3	100
Ensemble	Masculin	0,4	1,3	4,7	35,2	58,3	100
	Féminin	0,5	1,5	7,0	39,1	51,9	100
	Total	0,4	1,3	5,1	35,9	57,2	100
Rural							
Handicapé	Masculin	32,8	29,6	26,9	10,1	0,5	100
	Féminin	30,2	28,2	31,7	9,4	0,4	100
	Total	32,4	29,4	27,7	10,0	0,5	100
Non handicapé	Masculin	31,0	30,4	26,3	11,7	0,6	100
	Féminin	26,5	26,8	34,3	11,9	0,5	100
	Total	30,1	29,7	27,7	11,8	0,6	100
Ensemble	Masculin	31,0	30,4	26,3	11,7	0,6	100
	Féminin	26,5	26,9	34,3	11,9	0,5	100
	Total	30,2	29,7	27,7	11,7	0,6	100
National							
Handicapé	Masculin	23,4	21,6	21,1	18,3	15,5	100
	Féminin	21,7	20,7	25,2	18,9	13,5	100
	Total	23,1	21,5	21,8	18,4	15,1	100
Non handicapé	Masculin	20,4	20,3	18,8	19,9	20,7	100
	Féminin	17,9	18,4	25,3	20,9	17,5	100
	Total	19,9	20,0	20,0	20,0	20,1	100
Ensemble	Masculin	20,4	20,3	18,9	19,8	20,6	100
	Féminin	17,9	18,5	25,3	20,8	17,5	100
	Total	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100

7.6.2. Répartition des personnes vivant avec un handicap selon le niveau de vie du ménage

Il ressort du tableau 7.17 que la proportion des pauvres et très pauvres est plus élevée chez les personnes vivant avec un handicap que chez les non handicapés quel que soit le sexe. En effet, on dénombre 23,1 % de très pauvres handicapés contre 19,9 % chez les non handicapés dans l'ensemble.

Tableau 7. 17 : Pourcentage de la population résidente par sexe et niveau de vie selon le statut de handicap

Sexe	Niveau de vie	Statut d'handicap		
		Handicapé	Non handicapé	Ensemble
Masculin	Très pauvre	23,4	20,4	20,4
	Pauvre	21,6	20,3	20,3
	Moyen	21,1	18,8	18,9
	Riche	18,3	19,9	19,8
	Très riche	15,5	20,7	20,6
	Total	100	100	100
Féminin	Très pauvre	21,7	17,9	17,9
	Pauvre	20,7	18,4	18,5
	Moyen	25,2	25,3	25,3
	Riche	18,9	20,9	20,8
	Très riche	13,5	17,5	17,5
	Total	100	100	100
Ensemble	Très pauvre	23,1	19,9	20,0
	Pauvre	21,5	20,0	20,0
	Moyen	21,8	20,0	20,0
	Riche	18,4	20,0	20,0
	Très riche	15,1	20,1	20,0
	Total	100	100	100

7.7. Vue d'ensemble

La répartition des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le type de handicap montre qu'ils sont plus nombreux chez les infirmes des membres inférieurs (42 %) suivi des infirmes des membres supérieurs (21 %) puis des aveugles (17,7 %). Ces proportions sont inégalement réparties entre les milieux de résidence, pour les infirmes de membre inférieurs on a 53,3 % qui vivent en milieu urbain contre 37,6 % en milieu rural. On remarque que la proportion des chefs de ménages vivant avec un handicap est supérieure à celle des non handicapés (21,7 contre 13,9 %). Ce surnombre des chefs de ménage vivant avec un handicap explique par la relation entre la survenance d'un handicap et l'âge. Ils sont plus nombreux à diriger les ménages entre 30 et 64 ans dans la population totale et entre 40 et 74 ans dans la population des handicapés.

Les non handicapés chefs de ménage connaissent plus le mariage que les CM handicapés (90,4 % contre 86,4 %). Les hommes mariés sont plus nombreux que leurs homologues femmes. On observe un écart entre milieu urbain et milieu rural, quel que soit le statut de handicap, les mariés sont plus nombreux en milieu rural (91,8 %) qu'en milieu urbain (87,4 %) dans l'ensemble de la population totale. Contrairement aux mariés, les célibataires sont plus représentés en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le statut du handicap.

CONCLUSION

L'analyse des résultats du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) réalisé en 2014 montrent que 1,5 % de la population guinéenne vivent avec un handicap. Ce phénomène touche plus d'hommes que de femmes, on enregistre 53 % d'hommes vivant avec un handicap contre 47 % de leurs homologues femmes. Ils sont plus représentés en milieu rural (66,6 %) qu'en milieu urbain (33,4 %). Le phénomène handicap a connu une baisse de 0,5 points de pourcentage entre 1996 et 2014. En effet, le taux de handicap est passé de 2 % à 1,5 %. La région de Mamou est la plus touchée par le handicap avec un taux de 1,8% par contre, celle de Kindia est la moins touchée.

Le taux de handicap augmente régulièrement avec l'âge quels que soient le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence considéré. C'est à partir de 60 ans que le taux de handicap est très élevé. Selon la nature du handicap, ce sont les handicapés du membre inférieur qui sont les plus représentés (45 %), suivis des handicapés du membre supérieur (20 %). Les albinos et les bossus sont les moins nombreux.

Sur le plan démographique, il ressort que les personnes vivant avec un handicap ont des âges moyen et médian supérieurs à ceux des non handicapés quel que soit le sexe. La structure par âge de la population des handicapés est similaire à celle des non handicapés. Concernant le mariage, près de 57 % des personnes vivant avec un handicap âgées de 12 ans et plus sont mariés. La proportion des veufs n'est pas négligeable chez les personnes vivant avec un handicap, elle est plus élevée dans la population féminine des handicapés (6,5 %).

La parité moyenne des femmes vivant avec un handicap restent inférieures à celles observées au niveau de l'ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans quel que soit le groupe d'âges considéré.

La population vivant avec un handicap migre plus que les non handicapés quel que soit le milieu et la région de résidence. Les régions de Conakry et de Kindia sont les plus attractives en Guinée.

Environ 59 % de la population guinéenne n'ont jamais fréquenté l'école. Cette situation est plus alarmante chez les personnes vivant avec un handicap que chez les non handicapés, surtout ceux vivant en milieu rural. Le taux brut de scolarisation au primaire reste faible en Guinée (74,9 %) malgré les efforts consentis. Il existe une nette différence entre filles et garçons, mais aussi entre rural et urbain. Les filles et les personnes vivant en milieu rural sont les plus marginalisées en matière de scolarisation.

Plus de deux tiers de la population de 15 ans et plus ne savent ni lire, ni écrire dans une langue parlée en Guinée. Le taux d'alphabétisme est plus faible chez les handicapés que chez les non handicapés, soit 24,4 % contre 32 %. Les inégalités entre hommes et femmes existent quels que soient le milieu de résidence et le statut du handicap considérés.

Pour améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec un handicap et favoriser leur accès équitable aux services sociaux et aux biens de production les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Faire des enquêtes spécifiques portant sur les personnes vivant avec un handicap afin de connaître leurs besoins et leurs profils.
- Recueillir des données sur les causes de handicap et la période de sa survenance lors des prochaines collectes ;
- Favoriser l'accès à la scolarisation des personnes vivant avec un handicap ;
- Intégrer les handicapés dans tous les secteurs d'emploi.

BIBLIOGRAPHIE :

Rapport de RGPH de Burkina Faso (2006), *situation socio-économique des personnes vivant avec un handicap*, 133 p.

Rapport de RGPH2 de Bénin (2002), Tome 5 : *Caractéristiques des personnes vulnérables*, 300 p.

Rapport de RGPH3 de Rwanda(2002), *situation des personnes handicapées*, 133 p.

UNFPA, 2004, *Recensement Général de la Population et de l'Habitation en Afrique*, Equipe Régionale d'Appui Technique-1 Dakar, 182 p.

ONU, 2009, *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, 2^{ème} Révision, New York, 448 p.

CCDP/CHRC, 2006, Pratique exemplaires de convention universelle à l'échelle internationale : examen général 2006. Ottawa : commission Canadienne des Droits de la personne.

CDPH, 2006, Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées et protocole facultatif, New York : Nations Unies. <http://www.un.org/disabilities/default.asp?id=150>

CDPH, 2013, Convention relative aux Droits des personnes Handicapées, protocole facultatif et Convention 159, concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, conférence générale de l'organisation internationale du travail: Nations Unies.

Diallo D, 2002, Etude sur les personnes marginalisées en Guinée- rapport final. Conakry : Ministère des Affaires Sociales, la promotion Féminine et de l'enfance en collaboration avec le secrétariat permanent chargé de réduction de la pauvreté.

FEGUIPAH, 2013, plan d'action opérationnel 2013-2016 de la fédération guinéenne pour la promotion des Associations de/pour personnes handicapées. Conakry : FEGUIPAH.

MASPFE, 2013, projet de loi ordinaire relatif au statut des personnes handicapées. Conakry : Ministère des Affaires Sociales, la promotion Féminine et de l'enfance

MATD/PNUD, 2005, Loi fondamentale de la République de Guinée. Conakry : MATD3PNUD.

MEPU-EC, 2011, Document de stratégie de scolarisation des enfants porteurs de handicaps-UNICEF programme Education de base et Equité. Conakry : MEPU-EC.

Agbovi, K.K., 2011, Rapport de l'étude sur le genre et handicap dans les zones d'intervention de plan au Togo. Plan Togo.

Roul, S., 2011, Le soutien en famille au service de l'enfant handicapés. Handicap international programme Togo/Benin.

MEPU-EC, 2012, Evaluation diagnostique de l'éducation inclusive et enseignement spécialisé en Guinée. MEPU-EC/DNEE/PSE. Conakry.

PLAN INTERNATIONAL GUINEE, Hors du Cercle : Une initiative de recherche de plan International sur les droits des enfants vivant avec handicap à l'éducation et à la protection en Afrique de l'Ouest.

UA, ADDIS-ABEBA, ETHIOPIE. Projet plan d'action continental pour la décennie Africaine des personnes handicapées 2010-2019.

COMMISSION NATIONALE GUINENNE POUR L'UNESCO-CONAKRY (2001), Etude de cas sur la situation des enfants a besoin éducation spéciaux en guinée Conakry. Responsables : El-hadj KOULIBALY, Aboubacar Kamballah, Mr Mohamed CAMARA.

ANNEXES
Tableau A. 1 : Taux de handicap par milieu de résidence et par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif
Ensemble						
0 an	0,7	1 223	0,7	1 194	0,7	2 417
1 à 4 ans	0,8	6 155	0,8	5 859	0,8	12 014
5 à 9 ans	1,0	9 077	1,0	8 217	1,0	17 294
10 à 14 ans	1,2	7 640	1,2	7 293	1,2	14 933
15 à 19 ans	1,4	7 303	1,2	7 175	1,3	14 478
20 à 24 ans	1,5	5 919	1,1	5 563	1,3	11 482
25 à 29 ans	1,7	5 618	1,2	5 168	1,4	10 786
30 à 34 ans	1,9	5 172	1,3	4 534	1,6	9 706
35 à 39 ans	1,9	4 349	1,3	3 595	1,6	7 944
40 à 44 ans	2,2	4 303	1,6	3 729	1,8	8 032
45 à 49 ans	2,2	3 550	1,7	2 925	2,0	6 475
50 à 54 ans	2,6	3 711	2,1	3 169	2,3	6 880
55 à 59 ans	2,8	3 180	2,3	2 246	2,6	5 426
60 à 64 ans	3,3	3 449	3,0	2 943	3,1	6 392
65 à 69 ans	4,1	2 763	3,5	2 054	3,8	4 817
70 à 74 ans	5,3	3 000	4,4	2 617	4,8	5 617
75 à 79 ans	6,3	2 107	5,2	1 525	5,8	3 632
80 à 84 ans	7,8	1 906	6,5	1 709	7,1	3 615
85 à 89 ans	8,9	954	7,5	742	8,2	1 696
90 ans et plus	10,5	1 168	8,8	1 081	9,6	2 249
Total	1,6	82 547	1,3	73 338	1,5	155 885
Urbain						
0 an	1,0	512	1,0	512	1,0	1 024
1 à 4 ans	1,1	2 179	1,0	2 106	1,1	4 285
5 à 9 ans	1,2	2 998	1,2	2 951	1,2	5 949
10 à 14 ans	1,3	2 813	1,3	3 054	1,3	5 867
15 à 19 ans	1,3	2 989	1,2	3 004	1,3	5 993
20 à 24 ans	1,2	2 588	1,0	2 203	1,1	4 791
25 à 29 ans	1,4	2 158	1,1	1 875	1,3	4 033
30 à 34 ans	1,6	1 940	1,1	1 378	1,4	3 318
35 à 39 ans	1,7	1 480	1,2	1 045	1,4	2 525
40 à 44 ans	1,9	1 509	1,4	1 016	1,7	2 525
45 à 49 ans	1,9	1 087	1,6	806	1,8	1 893
50 à 54 ans	2,4	1 181	1,9	801	2,2	1 982
55 à 59 ans	2,7	999	2,1	618	2,4	1 617
60 à 64 ans	2,8	933	2,7	695	2,8	1 628
65 à 69 ans	4,0	739	3,2	476	3,6	1 215
70 à 74 ans	5,0	697	4,4	603	4,7	1 300
75 à 79 ans	6,4	454	4,4	305	5,4	759
80 à 84 ans	6,9	324	5,7	346	6,2	670
85 à 89 ans	7,7	137	7,9	183	7,8	320
90 ans et plus	9,8	165	7,6	238	8,4	403
Total	1,5	27 882	1,3	24 215	1,4	52 097

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif
Rural						
0 an	0,6	711	0,6	682	0,6	1 393
1 à 4 ans	0,8	3 976	0,7	3 753	0,7	7 729
5 à 9 ans	1,0	6 079	0,9	5 266	0,9	11 345
10 à 14 ans	1,2	4 827	1,1	4 239	1,1	9 066
15 à 19 ans	1,5	4 314	1,2	4 171	1,3	8 485
20 à 24 ans	1,7	3 331	1,2	3 360	1,4	6 691
25 à 29 ans	1,9	3 460	1,2	3 293	1,5	6 753
30 à 34 ans	2,1	3 232	1,4	3 156	1,7	6 388
35 à 39 ans	2,1	2 869	1,3	2 550	1,7	5 419
40 à 44 ans	2,3	2 794	1,7	2 713	1,9	5 507
45 à 49 ans	2,4	2 463	1,8	2 119	2,1	4 582
50 à 54 ans	2,6	2 530	2,2	2 368	2,4	4 898
55 à 59 ans	2,9	2 181	2,4	1 628	2,7	3 809
60 à 64 ans	3,5	2 516	3,1	2 248	3,3	4 764
65 à 69 ans	4,1	2 024	3,6	1 578	3,9	3 602
70 à 74 ans	5,4	2 303	4,4	2 014	4,9	4 317
75 à 79 ans	6,3	1 653	5,4	1 220	5,9	2 873
80 à 84 ans	8,0	1 582	6,8	1 363	7,4	2 945
85 à 89 ans	9,1	817	7,4	559	8,3	1 376
90 ans et plus	10,6	1 003	9,2	843	9,9	1 846
Total	1,7	54 665	1,4	49 123	1,5	103 788

Tableau A. 2 : Répartition de la population vivant avec un handicap par sexe et par catégorie socioprofessionnelle selon la nature du handicap

Catégorie socioprofessionnelle	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficient mental	Bossu	Albinos	Total
Ensemble										
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	54,6	30,6	7,1	0,0	1,1	0,0	6,0	0,0	0,6	100
Profession intellectuelle et scientifique	54,6	24,9	8,0	1,2	3,4	0,5	5,0	1,2	1,3	100
Profession intermédiaire	59,3	20,6	7,1	1,2	3,3	0,4	5,3	1,6	1,2	100
Employés de type administratif	61,3	20,5	5,6	1,4	3,3	0,2	5,7	0,7	1,4	100
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	53,1	21,0	5,2	2,2	5,1	2,2	8,8	1,4	0,9	100
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	39,8	20,8	8,6	4,3	8,0	4,6	11,8	1,4	0,7	100
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	50,1	20,0	4,6	4,2	5,1	4,5	9,9	1,1	0,7	100
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	24,7	36,0	10,1	0,0	6,7	4,5	14,6	2,3	1,1	100
Professions élémentaires	54,5	21,0	3,5	2,8	5,3	2,7	8,1	1,1	1,0	100
Professions militaires, policières et douanières	58,6	24,1	5,6	1,9	0,9	1,2	6,8	0,9	0,0	100
Total	45,4	20,9	7,1	3,6	6,6	3,8	10,5	1,4	0,8	100

Catégorie socioprofessionnelle	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficient mental	Bossu	Albinos	Total
Masculin										
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	53,9	32,8	5,5	0,0	0,8	0,0	6,3	0,0	0,8	100
Profession intellectuelle et scientifique	53,4	26,1	8,2	1,2	2,8	0,5	5,2	1,3	1,3	100
Profession intermédiaire	57,1	22,0	7,6	1,1	2,8	0,4	6,1	1,7	1,2	100
Employés de type administratif	61,6	18,8	6,9	1,0	2,7	0,3	6,2	0,5	2,0	100
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	54,0	21,0	5,1	1,9	3,7	2,0	10,4	1,4	0,7	100
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	39,0	20,7	9,3	4,4	8,1	4,7	11,8	1,4	0,7	100
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	49,1	19,9	5,2	4,0	5,0	4,3	10,7	1,1	0,5	100
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	25,6	33,7	10,5	0,0	7,0	4,7	15,1	2,3	1,2	100
Professions élémentaires	55,1	18,4	3,8	3,2	6,3	3,0	8,7	0,8	0,8	100
Professions militaires, policières et douanières	58,8	22,8	6,1	2,0	1,0	1,4	6,8	1,0	0,0	100
Total	44,8	20,8	7,6	3,7	6,4	3,8	10,9	1,3	0,7	100
Féminin										
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	56,4	25,5	10,9	0,0	1,8	0,0	5,5	0,0	0,0	100
Profession intellectuelle et scientifique	63,0	16,3	6,5	1,1	7,6	1,1	3,3	0,0	1,1	100
Profession intermédiaire	67,3	15,6	5,0	1,5	5,0	0,5	2,5	1,5	1,0	100
Employés de type administratif	60,5	24,4	2,3	2,3	4,7	0,0	4,7	1,2	0,0	100
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52,3	21,1	5,3	2,5	6,7	2,4	7,2	1,4	1,1	100
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	41,3	21,0	7,4	4,1	7,9	4,4	11,7	1,6	0,8	100
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	52,4	20,1	3,2	4,5	5,1	4,8	7,9	1,0	1,0	100
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Professions élémentaires	53,3	26,3	2,9	2,1	3,3	2,1	7,1	1,7	1,3	100
Professions militaires, policières et douanières	56,7	36,7	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7	0,0	0,0	100
Total	46,4	21,0	6,2	3,6	7,1	3,7	9,7	1,4	0,9	100

Tableau A. 3 : Répartition de la population vivant avec un handicap par sexe et par branche d'activité selon la nature de handicap

Branche d'activité	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficient mental	Bossu	Albinos	Total
Ensemble										
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	39,3	20,5	8,7	4,3	8,0	4,5	12,5	1,4	0,7	100
Activités extractives	49,3	22,0	4,4	2,9	6,0	3,9	10,2	1,0	0,4	100
Activités de fabrication	49,9	20,3	4,4	4,6	5,4	5,1	8,2	1,5	0,7	100
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	57,6	21,5	5,8	2,9	4,7	0,6	5,2	0,6	1,2	100
Construction des bâtiments et génie civil	50,0	20,0	5,5	2,6	6,3	3,6	10,9	0,7	0,5	100
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	53,1	21,3	4,9	2,8	5,2	2,4	8,1	1,4	0,9	100
Activités d'hébergement et de restauration	53,6	25,8	4,6	1,3	4,6	1,3	7,3	0,7	0,7	100
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	56,7	20,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	100
Transport et entreposage	59,1	19,0	4,9	1,7	2,6	1,9	9,0	1,3	0,6	100
Activités de poste et de télécommunication	53,3	24,4	4,4	2,2	4,4	0,0	6,7	4,4	0,0	100
Activités financières et d'assurances	67,9	12,5	3,6	0,0	3,6	3,6	8,9	0,0	0,0	100
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	61,7	21,1	5,0	1,3	2,0	1,3	5,0	1,3	1,3	100
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	41,7	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	16,7	8,3	0,0	100
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	59,2	24,1	4,7	1,4	3,3	0,6	4,4	0,9	1,4	100
Education	57,1	25,5	4,4	1,2	2,6	1,0	5,9	1,3	1,1	100
Santé et action sociale	58,7	25,1	6,3	0,5	3,6	0,4	2,7	1,8	0,9	100
Arts, spectacles et loisirs	55,4	21,4	8,2	0,6	3,1	2,5	6,9	0,6	1,3	100
Autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels	50,4	21,5	7,1	2,6	5,0	3,4	7,5	1,2	1,2	100
Activités des organisations et organismes extra territoriaux	62,1	27,6	3,5	0,0	0,0	6,9	0,0	0,0	0,0	100
Autres branches d'activités non classées ailleurs	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Total	45,4	20,9	7,1	3,7	6,6	3,8	10,5	1,4	0,8	100
Masculin										
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	38,3	20,4	9,4	4,4	8,0	4,6	12,9	1,3	0,7	100
Activités extractives	53,4	20,2	5,1	2,2	5,1	3,0	9,5	1,1	0,4	100
Activités de fabrication	46,9	21,0	5,4	4,5	5,7	5,7	8,7	1,7	0,5	100
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	56,3	22,2	5,7	3,2	4,4	0,6	5,7	0,6	1,3	100
Construction des bâtiments et génie civil	50,5	19,0	5,5	2,6	6,4	3,7	11,1	0,7	0,5	100
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	53,8	21,3	4,7	3,0	3,8	2,2	9,4	1,2	0,7	100
Activités d'hébergement et de restauration	48,8	30,5	2,4	2,4	6,1	2,4	6,1	1,2	0,0	100
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	56,5	26,1	13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,4	100
Transport et entreposage	58,7	19,1	5,1	1,6	2,6	1,9	9,2	1,3	0,6	100

Branche d'activité	IMI	IMS	Aveugle	Muet	Sourd	Sourd-muet	Déficient mental	Bossu	Albinos	Total
Activités de poste et de télécommunication	45,7	25,7	5,7	2,9	5,7	0,0	8,6	5,7	0,0	100
Activités financières et d'assurances	74,4	7,7	0,0	0,0	5,1	2,6	10,3	0,0	0,0	100
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	62,7	20,1	5,6	1,2	1,2	1,2	5,2	1,2	1,6	100
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	25,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	25,0	0,0	100
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	58,7	24,2	5,2	1,4	3,1	0,6	4,3	1,2	1,4	100
Education	54,0	27,3	4,8	1,2	2,5	0,8	6,6	1,4	1,3	100
Santé et action sociale	57,8	25,4	7,2	0,8	2,4	0,5	2,4	2,1	1,3	100
Arts, spectacles et loisirs	54,1	23,3	9,0	0,8	3,0	2,3	6,0	0,8	0,8	100
Autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels	49,1	21,4	8,4	2,4	5,3	3,2	7,8	1,4	1,1	100
Activités des organisations et organismes extra territoriaux	65,2	21,7	4,4	0,0	0,0	8,7	0,0	0,0	0,0	100
Autres branches d'activités non classées ailleurs	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Total	44,8	20,8	7,6	3,7	6,4	3,8	10,9	1,3	0,7	100

Féminin

Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	41,1	20,8	7,6	4,1	7,9	4,3	12,0	1,6	0,8	100
Activités extractives	40,2	26,1	2,8	4,3	8,0	5,8	11,7	0,9	0,3	100
Activités de fabrication	53,9	19,3	3,2	4,7	5,0	4,3	7,4	1,1	1,1	100
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	71,4	14,3	7,1	0,0	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Construction des bâtiments et génie civil	39,7	38,2	5,9	2,9	4,4	1,5	5,9	1,5	0,0	100
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	52,4	21,4	5,1	2,6	6,8	2,5	6,7	1,5	1,1	100
Activités d'hébergement et de restauration	59,4	20,3	7,3	0,0	2,9	0,0	8,7	0,0	1,5	100
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	57,1	0,0	42,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Transport et entreposage	66,2	18,2	1,3	3,9	2,6	1,3	5,2	1,3	0,0	100
Activités de poste et de télécommunication	80,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Activités financières et d'assurances	52,9	23,5	11,8	0,0	0,0	5,9	5,9	0,0	0,0	100
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	57,4	25,9	1,9	1,9	5,6	1,9	3,7	1,9	0,0	100
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	50,0	37,5	0,0	0,0	0,0	0,0	12,5	0,0	0,0	100
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	61,4	23,8	2,5	1,5	4,0	0,5	5,0	0,0	1,5	100
Education	69,3	18,4	2,8	0,9	2,8	1,4	3,3	0,9	0,0	100
Santé et action sociale	60,6	24,4	4,4	0,0	6,1	0,0	3,3	1,1	0,0	100
Arts, spectacles et loisirs	61,5	11,5	3,9	0,0	3,9	3,9	11,5	0,0	3,9	100
Autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels	52,0	21,7	5,6	2,9	4,7	3,7	7,1	1,0	1,4	100
Activités des organisations et organismes extra territoriaux	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Total	46,4	21,0	6,2	3,6	7,1	3,7	9,7	1,4	0,9	100

Tableau A. 4 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par statut de handicap et par sexe selon le statut scolaire et la région de résidence

Région administrative/Fréquentation scolaire	Handicapé			Non handicapé			Ensemble		
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
Boké									
N'a jamais fréquenté	68,3	79,6	73,5	53,0	67,0	60,3	53,3	67,2	60,5
A fréquenté	20,1	10,5	15,7	19,9	13,3	16,5	19,9	13,3	16,4
Fréquente actuellement	11,6	9,9	10,8	27,1	19,7	23,2	26,8	19,5	23,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Conakry									
N'a jamais fréquenté	29,3	40,2	34,3	21,3	33,7	27,5	21,4	33,8	27,6
A fréquenté	40,7	28,4	35,1	38,2	29,7	34,0	38,3	29,7	34,0
Fréquente actuellement	29,9	31,4	30,6	40,5	36,6	38,5	40,3	36,5	38,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Faranah									
N'a jamais fréquenté	73,7	85,0	79,0	59,2	76,2	68,2	59,5	76,3	68,4
A fréquenté	16,5	8,1	12,6	15,3	9,4	12,2	15,3	9,4	12,2
Fréquente actuellement	9,8	6,9	8,4	25,5	14,4	19,6	25,2	14,3	19,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Kankan									
N'a jamais fréquenté	76,8	86,0	81,0	67,3	80,8	74,2	67,5	80,9	74,3
A fréquenté	12,7	7,1	10,1	12,8	7,5	10,1	12,8	7,5	10,1
Fréquente actuellement	10,5	6,9	8,9	19,9	11,7	15,7	19,7	11,7	15,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Kindia									
N'a jamais fréquenté	60,9	71,5	65,9	51,2	66,2	59,1	51,4	66,3	59,3
A fréquenté	20,1	12,0	16,3	18,6	12,5	15,4	18,7	12,5	15,4
Fréquente actuellement	19,0	16,6	17,9	30,2	21,3	25,5	29,9	21,2	25,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Labé									
N'a jamais fréquenté	80,7	87,0	83,8	62,1	74,0	68,8	62,5	74,3	69,1
A fréquenté	12,1	6,5	9,3	15,2	9,5	12,0	15,1	9,5	12,0
Fréquente actuellement	7,2	6,5	6,9	22,7	16,4	19,2	22,4	16,3	18,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Mamou									
N'a jamais fréquenté	80,7	88,2	84,4	61,0	75,7	69,3	61,5	75,9	69,6
A fréquenté	10,6	5,1	7,9	12,8	7,5	9,8	12,8	7,4	9,8
Fréquente actuellement	8,6	6,7	7,7	26,1	16,9	20,9	25,7	16,7	20,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
N'Zérékoré									
N'a jamais fréquenté	61,0	77,5	68,7	47,1	66,9	57,5	47,3	67,0	57,6
A fréquenté	24,0	11,1	17,9	20,2	12,2	16,0	20,3	12,1	16,0
Fréquente actuellement	15,1	11,5	13,4	32,8	21,0	26,6	32,4	20,8	26,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ensemble									
N'a jamais fréquenté	64,7	75,8	69,9	50,8	66,1	58,8	51,0	66,3	59,0
A fréquenté	20,5	11,5	16,3	20,4	13,5	16,8	20,4	13,4	16,8
Fréquente actuellement	14,9	12,7	13,8	28,8	20,4	24,4	28,6	20,3	24,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau A. 5 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon la région de résidence et la situation d'activité

Région de résidence/la situation d'activité	Masculin			Féminin			ENSEMBLE			
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	
Boké	Occupé	49,9	61,0	60,8	32,2	44,3	44,2	41,7	52,3	52,1
	Chômeur	1,8	0,8	0,8	1,1	0,5	0,5	1,5	0,6	0,6
	Recherche 1er emploi	1,5	1,6	1,6	0,6	0,6	0,6	1,1	1,1	1,1
	Elève/Étudiant	14,0	31,5	31,2	11,8	23,0	22,8	13,0	27,1	26,8
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	22,7	26,9	26,8	10,5	14,0	13,9
	Rentier	0,6	0,4	0,4	0,5	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3
	Retraité	1,2	0,5	0,5	0,2	0,1	0,1	0,7	0,3	0,3
	Invalide/vieillard	30,9	4,2	4,7	30,9	4,5	4,9	30,9	4,4	4,8
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	7 369	403 576	410 945	6 385	438 398	444 783	13 754	841 974	855 728
Conakry	Occupé	39,1	44,4	44,3	27,1	32,5	32,5	33,6	38,5	38,4
	Chômeur	3,1	1,8	1,8	1,5	1,0	1,0	2,3	1,4	1,4
	Recherche 1er emploi	4,2	4,9	4,9	2,3	2,7	2,7	3,3	3,8	3,8
	Elève/Étudiant	35,3	45,8	45,6	37,3	42,1	42,0	36,2	43,9	43,8
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	17,3	19,0	19,0	7,9	9,5	9,5
	Rentier	0,8	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,6	0,4	0,4
	Retraité	2,5	0,8	0,8	0,7	0,3	0,3	1,7	0,6	0,6
	Invalide/vieillard	15,1	1,9	2,0	13,5	2,2	2,3	14,4	2,0	2,2
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	10 382	690 310	700 692	8 693	689 297	697 990	19 075	1 379 607	1 398 682
Faranah	Occupé	52,0	62,7	62,5	38,1	51,2	51,0	45,6	56,6	56,4
	Chômeur	1,5	0,6	0,6	0,7	0,4	0,4	1,2	0,5	0,5
	Recherche 1er emploi	0,7	0,7	0,7	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5	0,5
	Elève/Étudiant	12,1	29,8	29,4	9,2	17,5	17,4	10,8	23,3	23,1
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	21,5	25,1	25,0	10,0	13,3	13,2
	Rentier	0,7	0,4	0,4	0,5	0,2	0,2	0,6	0,3	0,3
	Retraité	0,7	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2
	Invalide/vieillard	32,3	5,7	6,2	29,6	5,4	5,8	31,1	5,5	6,0
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	6 840	342 602	349 442	5 916	385 564	391 480	12 756	728 166	740 922

Région de résidence/la situation d'activité	Masculin			Féminin			ENSEMBLE			
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	
Kankan	Occupé	54,1	66,8	66,6	33,3	38,5	38,4	44,7	52,4	52,3
	Chômeur	2,2	1,3	1,4	1,1	0,6	0,7	1,7	1,0	1,0
	Recherche 1er emploi	0,9	1,1	1,1	0,3	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8
	Elève/Étudiant	12,9	23,3	23,2	9,0	14,2	14,2	11,1	18,7	18,6
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	27,5	39,6	39,5	12,5	20,1	20,0
	Rentier	0,7	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,6	0,3	0,3
	Retraité	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1
	Invalide/vieillard	28,8	6,8	7,2	28,2	6,3	6,6	28,5	6,6	6,9
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	11 200	720 197	731 397	9 321	744 956	754 277	20 521	1 465 153	1 485 674
Kindia	Occupé	47,7	58,4	58,2	35,1	47,8	47,6	41,8	52,8	52,6
	Chômeur	2,1	1,1	1,1	1,2	0,6	0,6	1,7	0,8	0,9
	Recherche 1er emploi	1,1	1,3	1,3	0,6	0,5	0,5	0,8	0,9	0,9
	Elève/Étudiant	23,0	34,0	33,8	20,7	24,9	24,9	21,9	29,2	29,1
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	18,4	21,4	21,4	8,6	11,3	11,3
	Rentier	1,0	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	0,7	0,4	0,4
	Retraité	0,8	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,5	0,2	0,2
	Invalide/vieillard	24,3	4,3	4,7	23,5	4,3	4,7	23,9	4,3	4,7
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	11 576	567 307	578 883	10 252	636 268	646 520	21 828	1 203 575	1 225 403
Labé	Occupé	46,9	64,1	63,7	33,5	47,0	46,8	40,3	54,5	54,2
	Chômeur	1,9	0,7	0,8	0,8	0,3	0,3	1,4	0,5	0,5
	Recherche 1er emploi	0,6	0,8	0,8	0,4	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5
	Elève/Étudiant	9,1	26,5	26,1	7,8	18,9	18,7	8,4	22,2	22,0
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	21,2	27,5	27,4	10,5	15,5	15,4
	Rentier	0,4	0,5	0,5	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
	Retraité	0,6	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,2
	Invalide/vieillard	40,5	7,1	7,8	36,1	5,7	6,2	38,3	6,3	6,9
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	7 996	340 044	348 040	7 894	439 731	447 625	15 890	779 775	795 665

Région de résidence/la situation d'activité	Masculin			Féminin			ENSEMBLE			
	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	Handicap	Non handicap	Total	
Mamou	Occupé	42,7	59,9	59,5	28,7	41,9	41,7	35,9	49,8	49,5
	Chômeur	2,6	0,9	0,9	1,2	0,5	0,5	1,9	0,6	0,7
	Recherche 1er emploi	0,7	0,8	0,7	0,4	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5
	Elève/Étudiant	10,7	30,2	29,7	8,5	19,6	19,4	9,6	24,2	23,9
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	24,4	31,6	31,5	11,8	17,7	17,6
	Rentier	0,6	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3
	Retraité	0,7	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,2
	Invalide/vieillard	42,2	7,5	8,4	36,3	5,9	6,5	39,3	6,6	7,3
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	6 317	254 326	260 643	5 939	324 332	330 271	12 256	578 658	590 914
N'Zérékoré	Occupé	51,4	57,9	57,7	37,1	47,3	47,1	44,7	52,3	52,2
	Chômeur	1,4	0,6	0,6	0,8	0,4	0,4	1,1	0,5	0,5
	Recherche 1er emploi	0,9	1,2	1,2	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8
	Elève/Étudiant	17,0	35,5	35,2	13,2	23,2	23,0	15,2	29,0	28,8
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	18,1	23,4	23,4	8,5	12,3	12,2
	Rentier	0,8	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2	0,6	0,3	0,3
	Retraité	0,8	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	0,5	0,1	0,2
	Invalide/vieillard	27,7	4,1	4,6	29,9	5,1	5,4	28,7	4,6	5,0
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	11 489	585 014	596 503	10 088	643 446	653 534	21 577	1 228 460	1 250 037

Tableau A. 6 : Répartition de la population résidente par statut de handicap et par sexe selon la région naturelle et la situation d'activité

Région naturelle/ situation d'activité	Masculin			Féminin			ENSEMBLE			
	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total	
Basse Guinée	Occupé	47,8	58,3	58,1	33,9	45,9	45,7	41,3	51,8	51,6
	Chômeur	1,9	0,9	1,0	1,1	0,5	0,5	1,6	0,7	0,7
	Recherche 1er emploi	1,3	1,5	1,5	0,7	0,6	0,6	1,0	1,0	1,0
	Elève/Étudiant	21,0	34,2	33,9	18,8	25,2	25,1	20,0	29,4	29,3
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	19,8	23,1	23,1	9,2	12,1	12,1
	Rentier	0,8	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2	0,6	0,4	0,4
	Retraité	1,0	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,6	0,2	0,2
	Invalide/vieillard	26,0	4,2	4,6	25,1	4,4	4,7	25,6	4,3	4,6
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	16 627	853 114	869 741	14 502	940 637	955 139	31 129	1 793 751	1 824 880
Moyenne Guinée	Occupé	46,2	63,3	62,9	31,9	45,6	45,3	39,2	53,4	53,1
	Chômeur	2,2	0,8	0,9	1,0	0,4	0,5	1,6	0,6	0,6
	Recherche 1er emploi	0,7	0,8	0,8	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5
	Elève/Étudiant	9,7	27,5	27,1	7,9	18,9	18,7	8,8	22,7	22,4
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	22,4	29,0	28,9	11,0	16,2	16,1
	Rentier	0,5	0,5	0,5	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3
	Retraité	0,6	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,2
	Invalide/vieillard	40,1	6,8	7,6	36,0	5,6	6,1	38,1	6,2	6,8
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	16 631	712 139	728 770	15 968	898 092	914 060	32 599	1 610 231	1 642 830
Haute Guinée	Occupé	53,5	66,5	66,3	34,2	41,9	41,8	44,7	53,9	53,7
	Chômeur	2,1	1,2	1,2	1,0	0,6	0,6	1,6	0,9	0,9
	Recherche 1er emploi	0,9	1,0	1,0	0,3	0,4	0,4	0,6	0,7	0,7
	Elève/Étudiant	12,6	24,1	23,9	9,1	14,5	14,4	11,0	19,1	19,0
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	26,6	36,3	36,2	12,2	18,6	18,6
	Rentier	0,7	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,6	0,3	0,3
	Retraité	0,4	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,3	0,1	0,1
	Invalide/vieillard	29,8	6,7	7,0	28,3	6,1	6,4	29,1	6,4	6,7
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	15 735	956 922	972 657	13 302	1 012 715	1 026 017	29 037	1 969 637	1 998 674

Région naturelle/ situation d'activité	Masculin			Féminin			ENSEMBLE			
	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total	Handicapé	Non handicapé	Total	
Guinée Forestière	Occupé	51,5	57,6	57,5	37,9	47,8	47,6	45,2	52,4	52,3
	Chômeur	1,3	0,6	0,6	0,7	0,3	0,3	1,0	0,4	0,5
	Recherche 1er emploi	0,8	1,1	1,1	0,4	0,4	0,4	0,6	0,8	0,8
	Elève/Étudiant	16,3	35,8	35,4	12,4	23,1	22,9	14,5	29,2	28,9
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	17,7	23,0	22,9	8,3	12,1	12,0
	Rentier	0,8	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,6	0,3	0,3
	Retraité	0,9	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	0,5	0,2	0,2
	Invalide/vieillard	28,5	4,2	4,7	30,3	5,1	5,5	29,3	4,7	5,1
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	13 794	690 891	704 685	12 023	761 251	773 274	25 817	1 452 142	1 477 959
Conakry	Occupé	39,1	44,4	44,3	27,1	32,5	32,5	33,6	38,5	38,4
	Chômeur	3,1	1,8	1,8	1,5	1,0	1,0	2,3	1,4	1,4
	Recherche 1er emploi	4,2	4,9	4,9	2,3	2,7	2,7	3,3	3,8	3,8
	Elève/Étudiant	35,3	45,8	45,6	37,3	42,1	42,0	36,2	43,9	43,8
	Femme au foyer/Aide familial	0,0	0,0	0,0	17,3	19,0	19,0	7,9	9,5	9,5
	Rentier	0,8	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,6	0,4	0,4
	Retraité	2,5	0,8	0,8	0,7	0,3	0,3	1,7	0,6	0,6
	Invalide/vieillard	15,1	1,9	2,0	13,5	2,2	2,3	14,4	2,0	2,2
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	10 382	690 310	700 692	8 693	689 297	697 990	19 075	1 379 607	1 398 682